

Rapport annuel 2010

SA OSEO

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} juin 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

Message du Président	5
1. Capital et actionariat	7
2. Organes d'Administration et de Direction	9
3. Chiffres clés	11
4. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	12
4.1 Les faits marquants de l'année 2010	12
4.2 Les missions et les métiers	15
4.3 L'activité par métier et chiffres clés	17
<i>Soutien de l'innovation</i>	17
<i>Intervention en garantie</i>	22
<i>Intervention d'OSEO garantie régions</i>	24
<i>Intervention en cofinancement</i>	25
<i>Financement à court terme du cycle d'exploitation</i>	26
<i>International</i>	26
4.4 La structure et la gestion financière d'OSEO	27
4.5 Les perspectives en 2011	33
4.6 Les risques	35
<i>Les risques de crédit</i>	35
<i>Les risques sur l'activité financière</i>	36
<i>Assurance et couverture des risques</i>	39
<i>Risques industriels liés à l'environnement</i>	39
<i>Les fonds propres réglementaires et la solvabilité</i>	40
<i>La réglementation sur les grands risques</i>	41
<i>Informations prudentielles s'appliquant sur une base sociale</i>	41
<i>Informations sur les investissements réalisés</i>	41
4.7 Les résultats consolidés et sociaux d'OSEO	42
4.8 Le contrôle interne et la maîtrise des risques	44
4.9 Les propositions du Conseil à l'Assemblée Générale	50
4.10 Les informations légales	51
4.11 Rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital réservé aux salariés	55
4.12 Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	56

5. Rapport du Président du Conseil d'Administration	57
5.1 Le gouvernement d'entreprise	57
5.2 Le dispositif de contrôle interne d'OSEO	60
5.3 Elaboration et traitement de l'information comptable	64
5.4 Rapport des CAC sur le rapport du Président	67
6. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale	69
7. Organigramme du groupe OSEO	72
7.1 Organigramme fonctionnel	72
7.2 Organigramme du réseau	73
8. Résultats financiers des cinq derniers exercices	74
9. Comptes consolidés	75
Annexe comptable	82
10. Comptes individuels	156
Annexe comptable	160
11. Rapports des commissaires aux Comptes	206
11.1 Rapport sur les comptes consolidés	206
11.2 Rapport sur les comptes annuels	209
11.3 Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	212
11.4 Rapport sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	219
12. Renseignement de caractère général concernant l'émetteur	221
12.1 Historique et évolution de la société	221
12.2 Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social	222
12.3 Forme juridique, textes réglementaires, législation applicable	222
13. Responsable du document de référence et du contrôle des comptes	224
14. Table de correspondance	226

Message du Président



OSEO est une entreprise publique, sans équivalent en Europe, dont la mission répond à une ambition nationale de premier plan : contribuer à faire de la France un grand pays d'innovation et d'entrepreneurs. En quelques années, OSEO est devenu le bras armé de l'Etat en matière de financement de l'innovation et de la croissance des PME comme des entreprises de taille intermédiaire.

La meilleure façon de les faire grandir et d'accroître leur compétitivité est de leur faciliter l'accès aux financements, là où le poids du risque ne permet pas au marché en général de répondre de façon satisfaisante aux attentes des entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets.

L'action d'OSEO s'articule autour de trois métiers complémentaires qui ont en commun d'aider les entrepreneurs à prendre des risques.

- le soutien de l'innovation ;
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres ;
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires.

Cette spécificité permet de proposer à l'entreprise un continuum de financements à chaque stade de son développement, depuis sa création jusqu'à sa transmission.

L'objectif est toujours le même : assurer à nos interventions le maximum d'effet d'entraînement sur les financements, tout en étant économe de la ressource publique.

2010 a été, de nouveau, une année très soutenue avec des niveaux d'activité records.

Le remarquable engagement des équipes d'OSEO a permis de soutenir plus de 80 000 entreprises. Elles ont ainsi obtenu plus de 29 milliards d'euros de financements publics et privés (+ 16 % par rapport à 2009) :

- **Innovation** : 1,9 milliard € de financements pour les projets innovants, dont les premières aides mises en place par OSEO dans le cadre du Fonds Unique Interministériel.
- **Garantie** : 9,2 milliards € de prêts garantis en faveur de l'investissement (+ 9 %), auxquels s'ajoutent 2,3 milliards € de prêts de trésorerie garantis dans le cadre du Plan de relance (- 36 %) dont l'activité a progressivement ralenti avant de s'éteindre le 31 décembre 2010.
- **Financement** : 9 milliards € de financements mis en place en partenariat avec les établissements bancaires et les organismes de fonds propres (+ 25 % par rapport à 2009), dont 2,4 milliards d'euros dans le cadre des financements « mezzanine », avec notamment les Contrats de Développement Participatifs qui renforcent le haut de bilan des entreprises.
- **Court terme** : 7,2 milliards € de créances financées (+ 8 %).

Ce haut niveau d'activité s'est développé dans des conditions de risques bien maîtrisés, ce qui est essentiel pour une entreprise comme OSEO qui travaille sur des métiers de long terme.

Aujourd'hui, la priorité d'OSEO est de contribuer à accélérer la reprise de l'activité en alimentant, en priorité, trois moteurs de croissance des entreprises que sont l'innovation, l'investissement et l'international, tout en continuant à exercer ses missions traditionnelles.

Nous y parviendrons grâce aux ressources importantes, près de 2,5 milliards d'euros, que nous a accordées l'Etat dans le cadre du programme d'investissements d'avenir porté par l'emprunt national. Cette marque de confiance renouvelée des pouvoirs publics nous permettra de stimuler la compétitivité des entreprises avec :

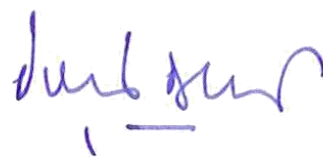
- la poursuite des contrats de développement participatifs ;
- le développement des prêts verts bonifiés ;
- la mise en place des projets R&D structurants des Pôles de compétitivité ;
- les aides à la réindustrialisation ;
- le renforcement de la compétitivité des PME, des ETI et des filières industrielles.

Nous y parviendrons aussi grâce à l'accroissement de nos capacités d'intervention en faveur des PME, des ETI et de l'innovation, rendue possible par l'augmentation de notre capital de 440 millions d'euros, financée par la taxe sur les bonus des traders des établissements bancaires et le programme d'investissement d'avenir.

La réalisation de nos objectifs sera, enfin, facilitée par la fusion en une seule entreprise, OSEO, de nos anciennes filiales (innovation, garantie et financement), intervenue fin décembre 2010. Cette simplification apportera une meilleure lisibilité de notre action à nos clients et à nos partenaires, tout en étant source de simplification et d'économies.

Les ambitions d'OSEO pour 2011 sont élevées, à la hauteur des espoirs que placent en nous l'Etat, les Régions et, bien sûr, les entreprises, nos clients.

Les collaborateurs d'OSEO ont une conscience aiguë de la belle mission qu'ils exercent. Leur engagement sera tout aussi fort en 2011.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Drouin', with a horizontal line underneath the name.

François DROUIN
Président-Directeur général

1. Capital et actionariat

Au 31 décembre 2010, le capital social de la société anonyme OSEO s'élève à 594 778 400 €, divisé en 74 347 300 actions d'un nominal de 8 €. Il est le résultat d'une part de la fusion absorption par la société OSEO financement des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne et d'autre part de l'augmentation de capital de 438 millions € réservée à l'EPIC OSEO et portant la participation de l'Etat.

L'Établissement Public Industriel et Commercial OSEO détient 61,51 % du capital de la SA OSEO. Il est rappelé que l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 et les statuts de la société prévoient que « *l'État et l'Établissement Public OSEO détiennent plus de 50 % du capital de la société* ».

Répartition du capital et des droits de vote d'OSEO au 31 décembre 2010

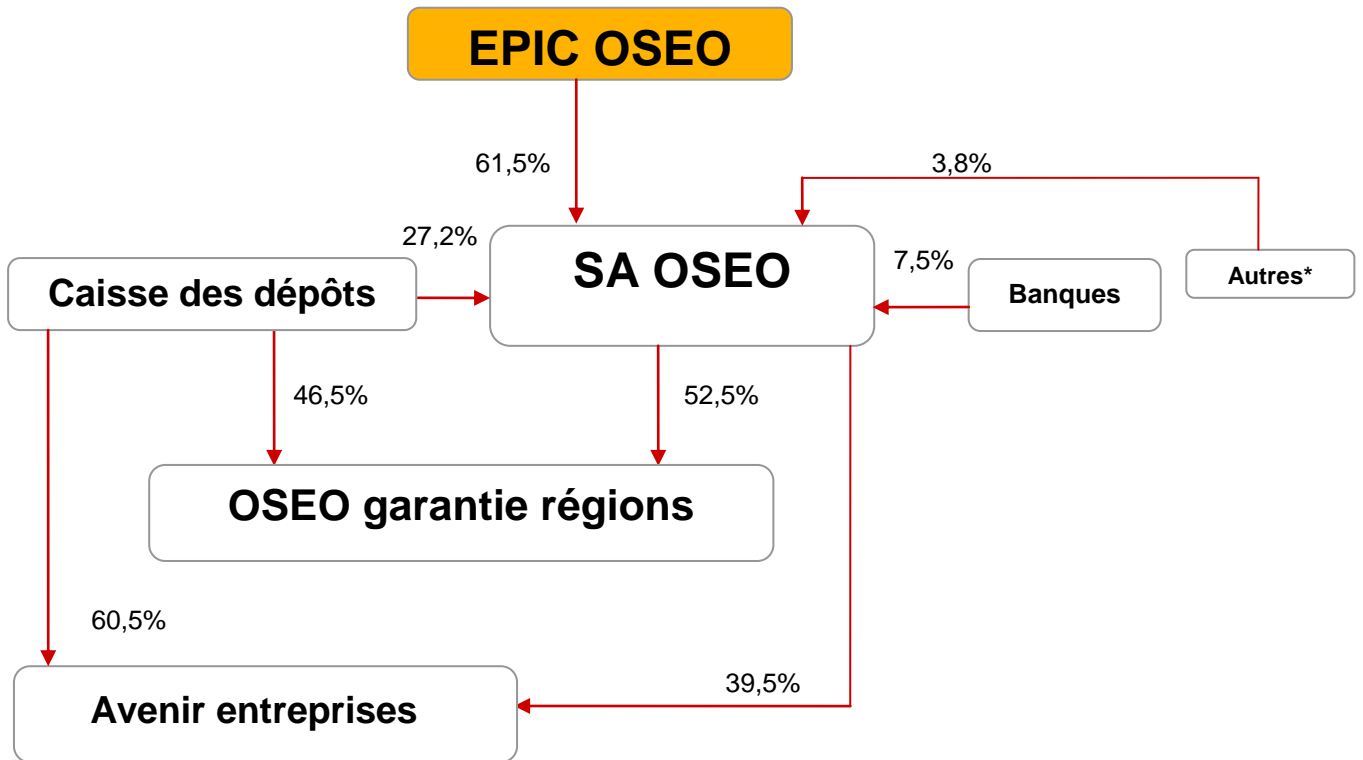
	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital	Répartition des droits de vote
EPIC OSEO	45 728 017	365 824 136	61,51 %	61,89 %
Caisse des Dépôts	20 188 952	161 511 616	27,15 %	27,32 %
Banques et divers ¹	7 149 476	57 195 808	9,61 %	9,68 %
Agence Française de Développement	823 165	6 585 320	1,11 %	1,11 %
Auxi-Conseil (autocontrôle)	457 690	3 661 520	0,62 %	
Total	74 347 300	594 778 400	100 %	100 %

Il n'existe pas d'actions à droit de vote multiple. Les actions sont nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions prévues par la loi. Le capital est entièrement libéré. Il n'existe pas de titres pouvant donner accès à terme au capital.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Dans les mêmes conditions, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire.

1 - Dont : - Banques : 7,54 %
- Compagnies d'assurances : 1,47 %
- Organismes de fonds propres : 0,51 %
- Région Bretagne : 0,11 %

Organisation du groupe



*** Parts du capital détenues par les autres actionnaires :**

- Compagnies d'assurances : 1,5 %
- Agence Française de Développement : 1,1 %
- Autocontrôle : 0,6 %
- Organismes de fonds propres : 0,5 %
- Région Bretagne : 0,1 %

2. Organes d'Administration et de Direction

● Conseil d'Administration au 29 mars 2011

Président

François DROUIN¹

Président Directeur Général d'OSEO

Vice-Président

Jean-François ROUBAUD²

Président de la Confédération Générale des PME

L'Etat représenté par :

Vincent MOREAU

Sous-Directeur de la 3^{ème} Sous-Direction à la Direction Budget

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE)

Robert PLANA

Directeur Scientifique à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Alain SCHMITT

Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Les Représentants des autres actionnaires :

Augustin de ROMANET

Directeur Général de la Caisse des Dépôts

Thomas ESPIARD

Responsable Capital Investissement et Financement Spécialisés à la Caisse des Dépôts

Catherine HALBERSTADT

Directeur Général à la Banque Populaire du Massif Central

Les Personnalités qualifiées :

Hélène ROUQUETTE

Présidente d'International Drug Development (IDD)

Pierre SIMON

Président de Paris Ile-de-France Capitale Economique

1 - Le Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement public OSEO est le Président de la Société Anonyme OSEO
2 - Personnalité qualifiée

Administrateurs salariés

Hugues FAUVE
Elisabeth HENRY PEREZ
Edouard LEHER
Eric VERKANT

Censeurs

Christian DESMOULINS
Président du Directoire d'ACTIA Group

Bruno DURIEUX
Président du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur

Pierre JACHEZ
Directeur Général au CIC Est

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil Régional de Bretagne

Eva PEBAY-PEYROULA
Présidente de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

Jean-Luc PETITHUGUENIN
Président du Groupe PAPREC France

Dov ZERAH
Directeur Général de l'Agence Française de Développement (AFD)

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), représentée par Hervé SCHRICKE
Président de l'AFIC

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN
Chef de la mission de contrôle économique et financier

Commissaires aux Comptes

MAZARS, représenté par Virginie CHAUVIN
KPMG Audit, représenté par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE

● Direction Générale

Directeur Général

François DROUIN

Directeurs Généraux Délégués

Laure REINHART
Arnaud CAUDOUX
Joël DARNAUD

3. Chiffres clés

(en millions €)	2008	2009	évolution 2009	2010	évolution 2010
ACTIVITE					
Aides Innovation (AI, ISI, FUI)	733	560	-23,60%	650	16,07%
Concours garantie	6 861	11 267	64,22%	10 883	-3,41%
Concours garantis par OSEO garantie régions ¹	410	796	94,14%	824	3,52%
Cofinancement de l'investissement	2 072	2 581	24,57%	3 233	25,26%
Financement à court terme (avances)	5 003	5 126	2,46 %	5 401	5,36 %
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE					
	1160	1176		1902	
RESULTATS					
Produit net bancaire	290	308	6,2 %	331	7,5 %
Charges de l'exercice	-183	-195	6,6 %	-204	4,6 %
Résultat brut d'exploitation	107	113	5,6 %	127	12,4 %
Coût du risque	-57	-64	12,3 %	-52	-18,8 %
Risques déclarés	-20	-37	80,0 %	-17	-54,0 %
Provisions collective et sectorielle	-37	-27	-24,3 %	-35	29,6 %
Résultat courant avant impôts	50	49	-2,0 %	75	53,1 %
Résultat net, part du groupe	20	21	5,0 %	48	128,6 %
Coefficient d'exploitation	63,06 %	63,47 %		61,63 %	
EFFECTIFS OSEO SA²					
	1195	1204		1641	
RATIOS PRUDENTIELS CONSOLIDES					
Ratio de solvabilité	12,87 %	13,74 %		14,14 %	
–dont fonds propres de base	9,49 %	7,77 %		8,89 %	
Total des grands risques	12,94 %	10,55 %			

Chiffres issus des comptes consolidés en normes IFRS.

1 - Filiale à 52,5% de la SA OSEO

2 - Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre 2010.

Le nombre de salariés total en y intégrant les effectifs d'OSEO innovation est respectivement de 1621 salariés en 2008 et 1633 salariés en 2009.

4. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Il est précisé que, conformément aux articles L233-16 et L233-26 du Code de commerce, le rapport de gestion du groupe OSEO est inclus dans celui de la holding OSEO.

4.1 Les faits marquants de l'année 2010

➤ Nouvelle nomination de François DROUIN en tant que Président du Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO

Par décret en date du 22 juillet 2010 pris en Conseil des ministres, François DROUIN a été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'établissement public OSEO, sur proposition de Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Pour tenir compte des dispositions de la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière modifiant la gouvernance de l'EPIC OSEO, François DROUIN a été confirmé dans ses fonctions de Président par un décret du 27 janvier 2011.

➤ Fusion des entités opérationnelles du groupe

La loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a autorisé la fusion absorption par la société OSEO financement des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne. Cette opération a été décidée par les Assemblées Générales des sociétés intéressées réunies les 6 et 7 décembre 2010. OSEO financement a pris le nom de OSEO et a modifié ses statuts.

La fusion a pris effet le 31 décembre 2010, date d'entrée en vigueur du décret approuvant les statuts de la société anonyme OSEO.

➤ Augmentation du capital de la SA OSEO

L'augmentation de capital, qui a été décidée par l'Assemblée Générale d'OSEO financement le 7 décembre 2010 est justifiée par le développement de l'activité d'OSEO, notamment dans le cadre des mesures prises par les Pouvoirs Publics au titre du Plan de Relance. Elle répondait aussi à une demande explicitement formulée par les autorités monétaires. Cette opération s'effectue en deux temps :

- une première augmentation de capital de 438 millions € (capital social + primes) réservée à l'EPIC OSEO portant la participation de l'Etat, qui a été réalisée le 10 décembre 2010 et qui a porté le capital social d'OSEO à 594 778 400 €, et,
- une seconde augmentation de capital, ouverte à l'ensemble des actionnaires de la société OSEO SA, qui devra être réalisée d'ici le 15 avril 2011 au plus tard, par délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration.

Sortie progressive du Plan de Relance en 2010

Le dispositif Plan de Relance a pleinement joué son rôle et comme prévu s'est achevé de manière progressive au 31 décembre 2010. Cette sortie a été préparée avec l'ensemble des partenaires bancaires. En 2010, l'activité du Plan de Relance a enregistré près de 1,2 milliards € d'autorisations en risque, ce qui représente un montant de financement de l'ordre de 2,3 milliards €.

Succès du Contrat de Développement Participatif

Lancé fin 2009 par le Président de la République dans le cadre des Investissements d'Avenir, le Contrat de Développement Participatif (CDP), destiné à renforcer les fonds propres des entreprises, a connu un fort succès en 2010. En effet, au 31 décembre 2010, ce sont près de 800 millions € de CDP qui ont été accordés alors que l'objectif a été fixé à 1 milliard € sur deux ans (2010 – 2011).

Compte tenu des besoins exprimés par les entreprises pour ce type de produit de renforcement du haut de bilan, une réflexion est menée sur les moyens de sa pérennisation.

Expérimentation du PTZI

Avance remboursable en tout état de cause, le Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation (PTZI), est proposé au demandeur d'une aide à l'innovation en alternative d'une avance remboursable. Cet outil financier présente le double avantage de fournir une trésorerie immédiate aux entreprises et d'alléger la procédure en dispensant du constat de fin de programme.

Expérimenté au cours du dernier trimestre 2010, le PTZI a reçu un accueil favorable de la part des entreprises, notamment sur des projets dont le risque est modéré. En effet, au 31 décembre 2010, sur les 17 millions accordés (soit 61 prêts), 13 millions € l'ont été sur des projets de type P2 et concernent des entreprises relativement importantes (150 salariés).

Lancement des Prêts Verts Bonifiés

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, l'Etat a confié en 2010 à OSEO la mise en œuvre, d'ici fin 2013, d'un nouveau dispositif de financement : les Prêts Verts Bonifiés. Ces prêts sont destinés à financer des investissements de compétitivité intégrant les enjeux de protection de l'environnement ou à favoriser la mise sur le marché de produits qui concernent la protection de l'environnement et la réduction de la consommation d'énergie.

Sur une enveloppe globale de 300 millions €, il est prévu une production en Prêts Verts Bonifiés de 90 millions € en 2011.

Lancement de la communauté « OSEO excellence » en régions

Créée fin 2009, la communauté « OSEO excellence », véritable ambassadrice des entreprises de croissance clientes d'OSEO, a été lancée en régions tout au long de l'année 2010. L'objectif est d'associer davantage OSEO aux entrepreneurs qui vont de l'avant en donnant la parole à cette communauté, notamment sur les objectifs et les moyens d'action d'OSEO. Elle rassemble aujourd'hui près de 2 000 entrepreneurs.

Dans le cadre des manifestations organisées en régions et à l'aide de sondages mensuels, les chefs d'entreprises ont témoigné de l'intérêt d'appartenir à cette communauté qui leur permet de tisser des liens entre eux, d'échanger et de travailler en commun.

Bilan 2010 de la gestion du FUI

Le transfert de la gestion du FUI à OSEO s'est concrétisé en 2010 par le lancement de deux appels à propositions (9^{ème} et 10^{ème}). La finalité du dispositif consiste à mettre en œuvre un projet collaboratif ayant pour objet le développement de nouveaux produits ou services, à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché dans un délai de 5 ans. Le projet doit être labellisé par un ou plusieurs pôles de compétitivité et réalisé en majorité sur le territoire de ces pôles.

Programme exclusivement accordé en subventions, il affiche en fin d'année un niveau d'engagements de 81 millions €. A noter qu'OSEO, grâce à son réseau et son organisation, a respecté l'objectif de réduire les délais de mise en place des financements.

Refinancement auprès de la Banque Postale

Pour diversifier ses ressources, un financement d'OSEO par Banque Postale a été mis en œuvre en 2010 pour un montant compris entre 200 et 400 millions €.

Réorganisation structurelle d'OSEO post-fusion

Avec la fusion juridique de ses différentes entités, la SA OSEO, privilégie une organisation orientée vers la qualité du service et de la relation clients, plutôt qu'une approche produits, en simplifiant de surcroît les processus de traitement des opérations. Ces orientations se matérialisent par une nouvelle organisation au siège et dans le réseau, avec trois caractéristiques principales :

- Une transversalité métiers et une orientation clients accrues des Directions du siège ;
- Une réorganisation fonctionnelle toujours autour de quatre pôles regroupant l'ensemble des fonctions d'OSEO ;
- Une organisation des Directions de gestion des opérations (DGO) en fonction de la finalité des projets (innovation et immatériel, immobilier, matériel et court terme).

Le projet de notation financière d'OSEO

OSEO a lancé courant 2010 son projet de notation financière qui doit lui permettre de confirmer la qualité de sa signature auprès des marchés.

Prise de participation dans Alsabail

En date du 23 décembre 2010, un contrat d'acquisition d'actions a été signé avec la SADE pour le rachat par OSEO de la participation détenue par cette société du groupe BNP, de 40,7 % du capital d'Alsabail, société d'économie mixte majoritairement détenue par les deux départements alsaciens ayant pour objet le financement en crédit-bail immobilier des programmes favorisant le développement économique local.

La totalité des conditions suspensives relatives à cette opération étant à ce jour remplies, la cession des titres sera réalisée au début du mois de mai 2011, juste après l'approbation des comptes 2010 par l'assemblée générale des actionnaires d'Alsabail.

4.2 Les missions et les métiers

OSEO exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

OSEO mutualise l'ensemble des savoir-faire de ses filiales, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, de la bancarisation du financement de l'innovation, ou de la mise en relation des PME innovantes avec les grands comptes. Ses interventions se caractérisent par la capacité d'entraînement du groupe sur les acteurs du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

OSEO travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

OSEO a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, et au premier rang desquelles, les Régions.

OSEO intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les incubateurs et les pépinières,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables dans le cadre du partenariat sur la création et la transmission,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

Le soutien de l'innovation

OSEO a pour mission de contribuer au développement économique par le soutien de l'innovation et propose aux porteurs de projets innovants des services d'ingénierie et de financement sur mesure afin de :

- soutenir les PME innovantes à fort potentiel de croissance,
- favoriser la création d'entreprises innovantes,
- développer le potentiel innovant des PME existantes,
- faciliter les relations PME – laboratoires de recherche, via une assistance au transfert de technologie,
- aider au montage de projets technologiques nationaux et transnationaux et faciliter l'accès aux programmes européens,
- accompagner les PME dans leur recherche de partenaires et de fonds complémentaires (fonds propres, aides régionales, nationales et européennes).

Sur le plan international, OSEO est l'interlocuteur privilégié des PME pour le montage de projets EUREKA ou communautaires (PCRD, Eurostars, ERA-Net,...). Il facilite également leur mise en relation avec des partenaires d'autres pays.

La garantie

OSEO garantit les financements bancaires et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la Création, OSEO garantit les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, les interventions des organismes de fonds propres et les concours bancaires (jusqu'à 70 % pour la première installation ou avec intervention conjointe des collectivités territoriales),
- au titre de l'Innovation, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres et les concours bancaires, ainsi que le Contrat de Développement Innovation d'OSEO qui s'adresse aux PME innovantes de plus de 3 ans,
- au titre du Développement, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours bancaires à moyen ou long terme et les opérations de crédit-bail, immobilier ou matériel, ainsi que les investissements des PME à l'international,
- au titre de la Transmission, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours bancaires à moyen ou long terme (jusqu'à 70 % avec intervention conjointe des collectivités territoriales).
- Au titre de l'International, OSEO garantit les concours bancaires à moyen et long terme (jusqu'à 70% avec l'intervention conjointe des collectivités territoriales), les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (FASEP).
- Au titre du renforcement de la trésorerie, OSEO a été amené dans le cadre du plan de soutien, à garantir de façon exceptionnelle les concours de trésorerie. Cette mission s'est achevée au 31 décembre 2010.

Le financement

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, OSEO contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédit à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels par des cofinancements réalisés sous forme de Contrats de Développement (participatifs, création, transmission, innovation, international), de Prêts Participatifs (de développement et d'amorçage).

OSEO contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés, et au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : soit des cautions soit des garanties à première demande.

OSEO contribue au renforcement des fonds propres des PME :

- au travers de sa participation, au côté de CDC Entreprises, associé majoritaire dans le FCPR Avenir Entreprises Développement, doté de 140 millions €.
- au travers de sa participation, au côté de CDC Entreprises et de la BEI dans le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine, doté de 60 millions €.

4.3 L'activité par métier et les chiffres clés

● Soutien de l'innovation

🔗 Chiffres clés

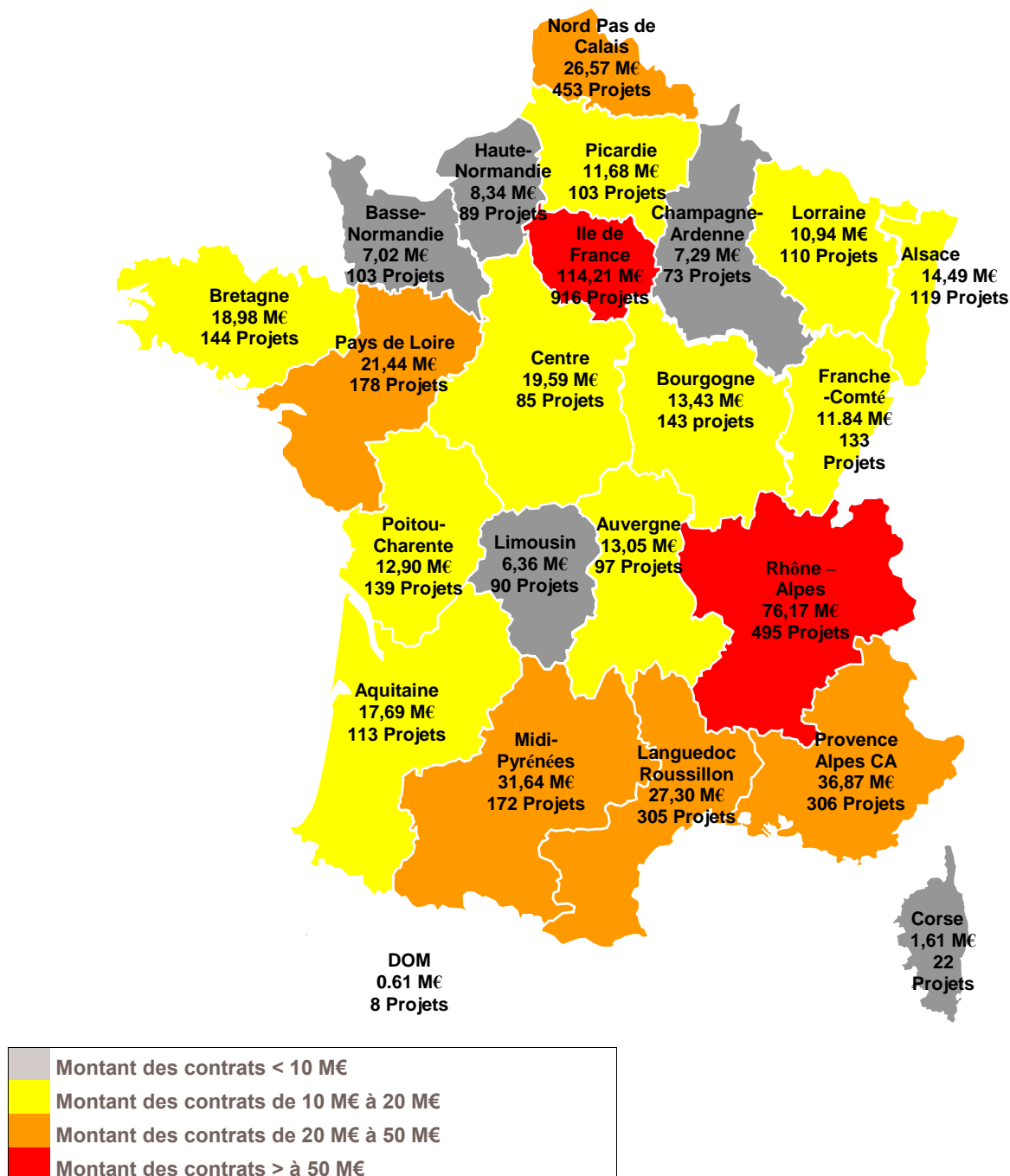
L'activité d'OSEO en 2010 a été marquée d'une part par le transfert de la gestion du Fonds Unique Interministériel (FUI) qui finance les projets des pôles de compétitivité, et d'autre part par l'expérimentation au dernier trimestre du Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation (PTZI). L'activité globale a ainsi cru de près de 16 % entre 2009 et 2010.

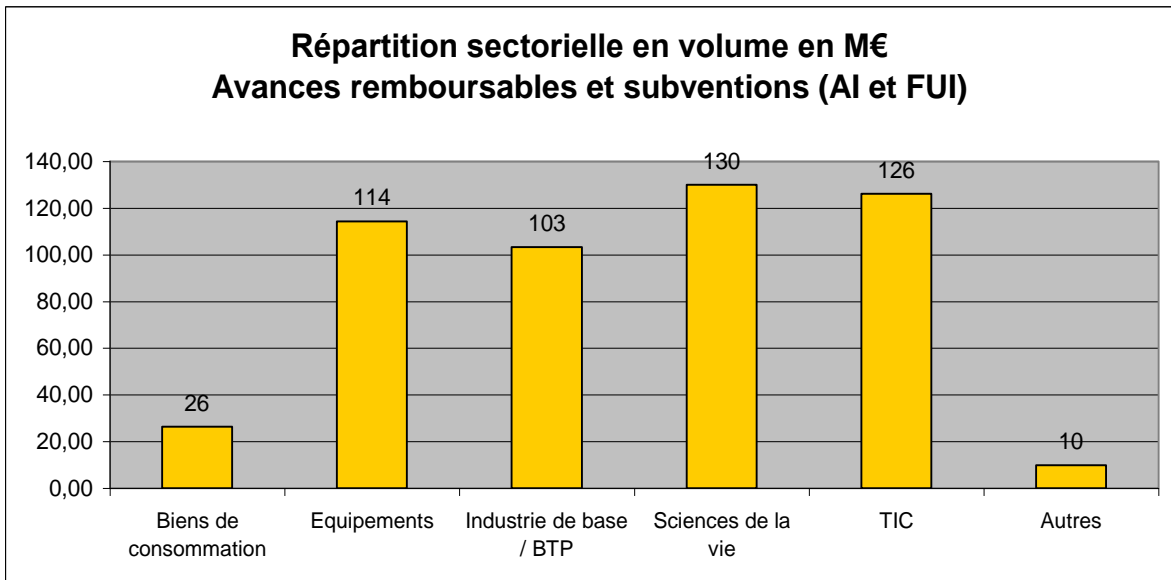
Chiffres clés	2009	2010
Niveau d'activité (en million d'€)		
Aides	560	650
Financement Etat-Programme AI	304	308
Avances Remboursables et Prêts	247	248
Subventions	57	59
Financement Etat-Programme ISI¹	150	140
Avances Remboursable	86	82
Subventions	64	58
Financements partenaires	106	121
Avances Remboursable	47	46
Subventions	59	75
Fond Unique Interministériel		81
Subventions		81
Prêts Participatif d'Amorçage	20	18
Qualifications d'entreprises pour les FCPI (en nombre)	311	321
Données Financières (en millions €)		
Montant de la dotation de fonctionnement TTC	50	50
Montant du budget d'intervention	293	319

1 - Concernant l'ISI l'activité est une notion de décision et non d'engagement

Programmes d'Aide à l'Innovation (AI) et Fonds Unique Interministériel (FUI)

L'activité de soutien de l'innovation est prédominante en Régions Rhône-Alpes et Ile-de-France et dans un groupe de régions très actives dans le sud de la France, le nord et les Pays de la Loire. On observe que la taille moyenne des projets est très variable en fonction des régions.





Chaque année, OSEO publie la synthèse de ses bilans sectoriels annuels qui présente les tendances et les dynamiques constatées dans 14 grands secteurs d'application. Ces documents, réalisés par les experts sectoriels de la direction de l'expertise ont pour objectif de fournir une vision globale des évolutions technologiques marquantes par domaine ou secteur d'application, ainsi que les bilans chiffrés des soutiens d'OSEO. Ces synthèses sont disponibles sur le site Internet oseo.fr.

Pour en savoir plus :

http://www.oseo.fr/notre_mission/publications/syntheses_sectorielles et sur oseo.tv

Programme Innovation Stratégique Industrielle – ISI

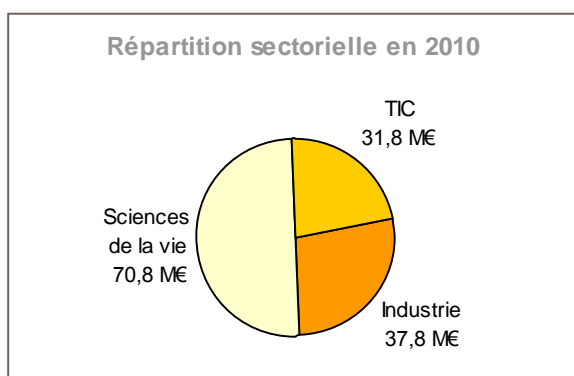
Le Programme Innovation Stratégique Industrielle (ISI) a démarré en 2008, et résulte de l'intégration de l'AI au sein d'OSEO. Il permet de financer des projets fédérateurs, en rupture avec la stratégie des acteurs concernés, et représentant un effort significatif et supplémentaire de R&D pour les entreprises. Depuis 2008, il est tout particulièrement tourné vers les PME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire : moins de 5 000 personnes). L'année 2010 a permis de soutenir 17 nouveaux projets d'innovation industrielle regroupant 56 entreprises et 25 laboratoires publics.

	Décisions 2008	Décisions 2009	Décisions 2010
- Subvention	151	64	58
- Av. Remboursable	123	86	82
Total	273	150	140

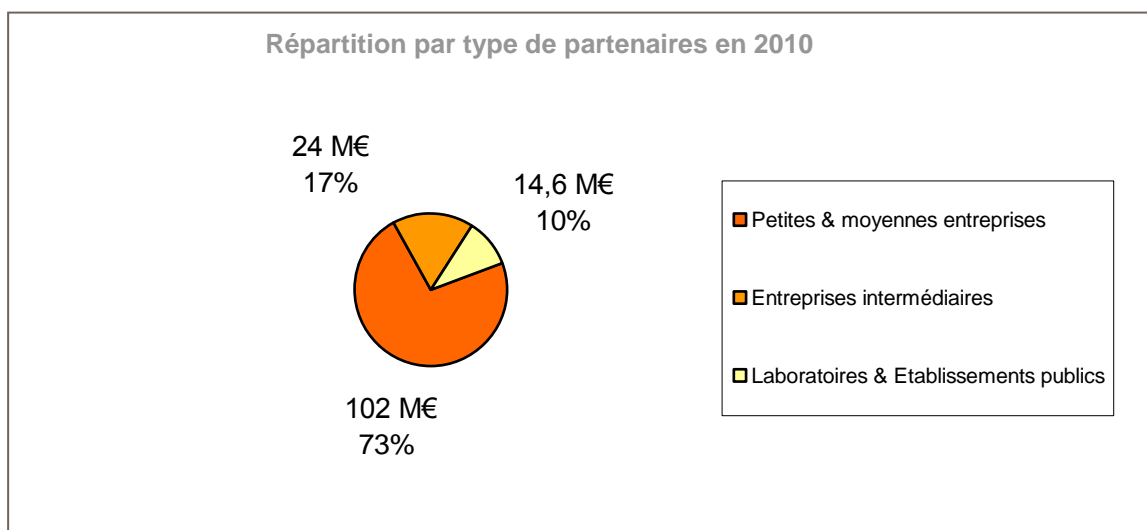
- **Aides et répartition par typologie d'entreprises**

En soutenant des activités de R & D très risquées, les aides ISI contribuent à structurer de nouvelles filières industrielles innovantes et prometteuses. La finalité industrielle de ces projets vise de nouveaux produits et services innovants sur des marchés à fort potentiel de croissance et qui concernent des enjeux sociétaux, économiques et environnementaux en termes de santé publique, de développement durable ou de nouveaux services s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ils ont ainsi pour ambition d'apporter des solutions innovantes et compétitives s'appuyant sur les dernières avancées des biotechnologies, de la chimie verte, des nouveaux matériaux, des nanotechnologies et des TIC.



Les projets sont nécessairement collaboratifs, et, en moyenne, font intervenir trois entreprises et deux laboratoires publics. Près de 95% des aides concernent des projets labellisés par les pôles de compétitivité et plus de 40% des projets ont été accompagnés par des entreprises de conseil dans la phase de montage.



Autres activités

- **Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes**

Pour la 12^e édition, 1325 dossiers ont été reçus en provenance de toute la France. Les jurys régionaux ont retenu 101 lauréats pour la catégorie "Emergence" pour un montant de 3 millions €. Dans la catégorie "Création Développement" le jury national a récompensé 73 lauréats (sur les 147 dossiers présélectionnés) pour un montant de 16,8 millions €.

Les projets lauréats issus de la recherche publique sont toujours nombreux : 55% des projets en 2010 (dont universités 38 %, CNRS 20 %).

Plus de 2/3 des projets sont ou ont été hébergés par un incubateur public.

On note la progression des projets lauréats dans les domaines des sciences de la vie (36,8 % des projets), dans celui de l'électronique, signal et télécommunications (17,2 %) et un maintien des nouvelles technologies de l'information et de la communication (29,9 %).

A travers ces douze éditions, le concours a récompensé 2 394 lauréats et permis la création de 1178 entreprises avec une moyenne de 10 emplois par entreprise.

Faits marquants

- **Un soutien accru aux projets collaboratifs**

L'année 2010 a été marquée par l'accroissement du nombre des projets collaboratifs, gérés par OSEO. Que ce soit pour conquérir de nouveaux marchés à l'international ou pour développer de nouveaux produits, procédés ou services nécessitant l'intégration de compétences multiples et complexes, les entreprises innovantes sont de plus en plus impliquées dans le montage de projets collaboratifs. Les deux programmes ISI et FUI s'inscrivent totalement dans cette démarche rassemblant grandes entreprises, PME et laboratoires publics. De son côté, le programme d'"Aide à l'Innovation" soutient déjà les projets collaboratifs depuis des années, notamment via les partenariats technologiques européens de type EUREKA ou Eurostars.

- **La gestion du FUI, financement des projets des Pôles de compétitivité**

Les premiers appels à propositions (AAP 9 lancé en octobre 2009 et AAP10 lancé en avril 2010) gérés par OSEO ont permis de faire progresser réactivité et sécurité du dispositif. Ainsi, pour les projets de l'AAP 9, les délais de 3 mois entre la décision et le financement ont été tenus pour plus de 60 % des projets.

L'extranet mis en place par OSEO en septembre 2008, a permis la collecte et l'instruction de plus de 400 projets dans le cadre des AAP 9 et AAP 10 en toute sécurité. L'accessibilité des données aux collectivités territoriales dans les phases les plus amont du processus ont également permis d'accélérer et de fluidifier les décisions de cofinancement sur les projets.

- **Participation à la priorité « Filières Industrielles et PME » du programme d'investissements d'avenir**

OSEO a été sollicité dans le cadre de la priorité « Filières Industrielles et PME » du programme d'investissements d'avenir pour élaborer et mettre en place le programme Projets structurants des Pôles de Compétitivité (PSPC) et le programme de structuration des Filières industrielles.

Le premier appel à propositions du programme PSCP a été lancé le 30 octobre 2010. Les premiers projets seront instruits au cours du premier trimestre 2011. Ce programme est doté de 300 M€ pour moitié en avances remboursables et moitié sous forme de subventions.

L'appel à propositions Filières industrielles a également été lancé mi octobre 2010. Les premiers projets entrent en phase d'instruction début 2011. Une dotation de 69 millions € sous forme de subventions a été accordée à OSEO pour financer ces projets.

Ces deux programmes disposent d'espaces de dépôt sécurisé pour le projet de filières et d'un extranet pour l'instruction des dossiers PSCP.

- **Signature d'un partenariat stratégique avec l'INRIA**

Afin de favoriser les capacités d'innovation des PME, l'INRIA et OSEO ont décidé de s'associer afin de mener ensemble trois actions concrètes :

- stimuler les opportunités de transfert à destination de PME innovantes en favorisant l'accès des PME innovantes au calcul intensif, en développant des applications mobiles sur smartphones et dans le domaine de la ville numérique durable.
- s'associer au sein du Comité de suivi des actions de transfert technologique de l'INRIA,
- informer, via une lettre d'information, les PME innovantes sur les opportunités et conditions de transfert dans les STIC et notamment le logiciel.

- **Interventions en garantie**

- **Chiffres clés (en millions d'euros)**

ACTIVITÉ	2009	2010
Montant des concours garantis	11 267	10 883
Création	2 800	3 139
Transmission	1 560	1 754
Développement	4 333	4 347
<i>dont innovation</i>	623	314
<i>dont international</i>	475	323
Renforcement des capitaux permanents	2 574	1 644
Répartition par type d'interventions garanties	11 267	10 883
Crédits bancaires	9 131	9 226
Fonds propres	283	316
Court terme	1 853	1 341
Nombre d'entreprises accompagnées	81 256	80 713
Création	46 773	53 449
Transmission	4 497	4 937
Développement	16 756	15 176
<i>dont innovation</i>	1 530	825
<i>dont international</i>	853	427
Renforcement des capitaux permanents	13 230	7 151
Nombre de concours garantis	104 293	100 088
Montant net des risques couverts	5 752	5 326
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	10 242	11 955

En 2010, un niveau d'activité très soutenu

L'activité garantie a connu en 2010 un niveau élevé, très proche de celui de 2009. Le dispositif Plan de relance a continué à jouer pleinement son rôle auprès des banques et entreprises. Il s'est achevé comme prévu au 31 décembre 2010.

L'activité au titre des fonds de garantie « classiques » (création, transmission) a continué à progresser de façon spectaculaire (près de 50% du total de l'activité).

L'activité du fonds « développement » a été stable avec une diminution des contributions des fonds « innovation » et « international ». En fait, cette évolution s'explique pour une grande partie, par un effet de transfert au profit des Contrats de Développement participatifs dont le but est de renforcer la structure financière des entreprises en phase d'innovation ou d'internationalisation (cf. interventions en financement).

La répartition par nature de financements

(en millions €)	2010	2009	Évolution
Financements à moyen et long terme	9 226	9 131	1,04 %
Financements à court terme	1 341	1 853	-27,62 %
Interventions en fonds propres	316	283	11,70 %
Total	10 883	11 267	-3,41 %

La diminution (-28%) des financements à court terme est liée à la sortie du Plan de relance.

Une activité toujours soutenue au profit de l'industrie

La part de l'industrie a cru très fortement entre 2008 et 2009 sous l'effet notamment du Plan de relance (21% en 2008, 34% en 2009). Elle est restée très forte en 2010, malgré la fin progressive des interventions dans le cadre du Plan de relance, ce qui témoigne d'une sollicitation plus forte de la communauté financière pour les concours bancaires dans ce secteur.

Montant des concours garantis par secteur d'activité (tous dispositifs de garantis confondus)

	2010	2009
Industrie	31,80 %	34,00 %
BTP	6,44 %	6,20 %
Commerce	22,34 %	22,50 %
Services	30,56 %	30,60 %
Tourisme	8,85 %	6,70 %

Montant des concours garantis par secteur d'activité (hors dispositif du Plan de relance)

	2010	2009
Industrie	28,32 %	27,90 %
BTP	6,05 %	5,80 %
Commerce	20,27 %	20,40 %
Services	34,44 %	36,30 %
Tourisme	10,93 %	9,60 %

● Interventions d’OSEO garantie régions

🔗 Chiffres clés

(en millions €)

ACTIVITE	2009	2010
Montant des concours garantis	796	824
Création	135	168
Transmission	285	344
Développement	109	143
Renforcement de la structure financière	265	170
Répartitions par type d'interventions garanties	796	824
Crédits bancaires	795	822
Fonds propres	0	2
Court terme	0	0
Nombre d'entreprises accompagnées	3 185	2 901
Création	804	732
Transmission	769	865
Développement	395	421
Renforcement de la Structure Financière	1 217	883
Nombre de concours garantis	3 955	3 374
Montant net des risques couverts	257	254
Encours total de risque au 31 décembre	451	567

🔗 L’activité d’OSEO garantie régions¹

Malgré l’amélioration de la conjoncture économique annoncée pour 2010, l’activité d’OSEO garantie régions s’est maintenue à un niveau identique à celui de l’année 2009 (qui avait doublé par rapport à 2008).

Au 31 décembre 2010 depuis sa création, OSEO garantie régions s’est vu confier en gestion 280 millions d’euros de dotations (dont 33,8 millions d’euros au titre du Fonds d’assurance des Fonds Régionaux) qui ont permis de garantir plus de 3,4 milliards d’euros de crédits à des PME et TPE.

La diminution des interventions au titre du renforcement de la structure financière résulte de la moindre sollicitation dans ce cadre et de la sortie progressive du Plan de relance. Elles représentent encore 21% en 2010.

¹ - Filiale à 52,5% de la SA OSEO

Montant des concours garantis par secteur d'activité

	2009 Fonds régionaux	2010 Fonds régionaux
Industrie	33,53 %	29,55 %
BTP	5,73 %	7,05 %
Commerce	17,50 %	17,15 %
Services	38,00 %	38,92 %
Tourisme	5,24 %	7,33 %

On constate une répartition globalement homogène des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux.

Entre 2009 et 2010, la répartition est restée quasiment identique avec une augmentation de la part du secteur du tourisme au détriment de l'industrie. Il faut cependant relativiser la faible baisse du secteur de l'industrie puisque les interventions sur ce secteur avaient augmenté entre 2008 et 2009 bénéficiant d'un soutien bancaire renforcé au moment de la crise financière.

● Interventions en cofinancement

🔗 Chiffres clés

(en millions €)	2008	2009	évolution 2009	2010	évolution 2010
ACTIVITE					
Cofinancement de l'investissement					
Production nouvelle	2072	2581	24,57 %	3 233	25,26 %
Encours au 31 décembre	7887	8927	13,19 %	10 318	15,58 %
Détail de la production nouvelle					
- PLMT	831	1 325	59,40 %	1 204	-9,13 %
- Produits mezzanine	217	262	20,70 %	771	194,27 %
<i>dont CDP</i>	-	2		542	
- CBI	315	439	39,06 %	812	85,18 %
- CBM et CBE	575	452	-21,39 %	343	-24,05 %
- Relais TVA	1	5	358,82 %	10	118,38 %
- PCE	132	99	-25,43 %	92	-7,01 %

🔗 Financement à moyen et long terme

L'encours du cofinancement s'élève à 10,318 milliards € à fin 2010, par rapport à 8,927 milliards € à fin 2009, soit une progression de 16 %.

Les financements mis en place au cours de cet exercice ont représenté un montant de 3,233 milliards € en 2010 pour 2,581 milliards €, soit une augmentation de 25 %.

Investissements corporels et incorporels

Les financements des investissements immobiliers et incorporels en prêts et crédit-bail ont représentés en 2010, un volume de réalisations de 2,370 milliards € dont 812 millions € de crédit-bail immobilier. La croissance nette de 300 millions € en 2010 est totalement imputable à la progression du crédit-bail immobilier, notamment sous l'effet du régime fiscal de faveur de la cession bail. La progression du crédit-bail immobilier compense même la diminution du crédit-bail matériel qui traduit la faiblesse des investissements en équipements des PME en 2010.

Investissements immatériels (Prêts mezzanine)

Le montant des réalisations à ce titre s'est élevé à 771 millions € en 2010 contre 262 millions € en 2009 (+194%).

Cette hausse est liée au Contrat de Développement Participatif qui a réellement démarré en 2010 et rencontré immédiatement un grand succès.

Financement à court terme du cycle d'exploitation

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, OSEO finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises titulaires de commandes de grands comptes, publics ou privés.

Les principaux indicateurs de cette activité ont évolué comme suit en 2010 :

Financement du court terme	2008	2009	Evolution 2009	2010	Evolution 2010
Avances (Crédits)	5003	5126	2,46%	5 401	5,36%
Encours moyen débiteur brut annuel (crédits et cautions)	823	855	3,89%	859,14	0,48%

International

L'année 2010 aura été très positive dans ce domaine.

Europe

Les principales actions engagées par la Direction de l'International pour permettre aux entreprises françaises de mieux et plus facilement accéder aux différents programmes européens de coopérations technologiques ont été les suivantes :

- Les actions collectives, destinées à sensibiliser et à accompagner les PME vers le 7^e PCRD (Aquitaine, Rhône-Alpes, Ile-de-France, Haute-Normandie, Alsace, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Nord-Pas de Calais) ont permis de développer les aides au partenariat technologique européen.
- La politique européenne et internationale des clusters et pôles de compétitivité a été soutenue par OSEO dans le cadre d'« innovation express ». OSEO a lancé un deuxième appel à projets qui s'est révélé fructueux puisque 53 entreprises des pôles ont pu bénéficier d'une subvention de 13 000 euros en moyenne destinée à faciliter leur internationalisation technologique.
- Les initiatives EUREKA et Eurostars ont permis le financement de près de 50 entreprises et la labellisation de projets EUREKA a repris sur un rythme plus soutenu.

Au global, plus de 180 entreprises ont bénéficié de l'un de ces soutiens, en très nette progression par rapport à 2009.

Partenariats internationaux

Les coopérations existantes (Canada, Mexique, Brésil, Russie et Israël) ont été renforcées cette année par la mise en œuvre de quatre nouveaux partenariats avec l'Afrique du Sud, le Japon, le Kazakhstan et la Chine. Ces partenariats sont particulièrement importants dans la mesure où ils permettent aux entreprises françaises de mener des coopérations technologiques bilatérales avec ces pays dans un cadre sécurisé.

En 2010, 55 entreprises ont déposé des dossiers dans le cadre des partenariats bilatéraux.

En 2011, OSEO s'attachera à créer des liens notamment avec les Etats-Unis et l'Inde.

Ingénierie financière

Deux importantes missions d'assistance technique ont été menées en 2010. La première en Tunisie pour le compte de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) sur le domaine technique de la cotation des risques; la seconde en Afrique pour l'étude des systèmes et organismes de garantie actifs dans l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA), afin d'en apprécier les performances et présenter des propositions permettant d'en développer le potentiel.

Un séminaire de formation a également été organisé pour une délégation de la Technical Innovation Agency d'Afrique du Sud.

Des missions de prospection sont en cours pour développer cette activité, qui contribue à la notoriété internationale d'OSEO.

4.4 La structure et la gestion financière d'OSEO

● Les marchés financiers en 2010

L'année 2010 restera marquée par le nouveau développement de la crise financière ayant trouvé son origine en 2008. En 2009, celle-ci avait donné naissance à une crise économique si violente qu'elle avait nécessité l'instauration de mesures de soutien exceptionnelles par les États occidentaux et leurs banques centrales. Ces dépenses publiques qui se sont révélées très importantes en termes de déficits budgétaires ont plongé en 2010 les pays périphériques de la zone Euro dans une forte zone de turbulence qui a pu être qualifiée de « crise des souverains ». La défiance des marchés vis à vis des pays dont les équilibres financiers ne paraissent plus tenables aux yeux des investisseurs, a plongé successivement la Grèce, l'Irlande et le Portugal dans une spirale incontrôlée, où se seront alternées hausses des spreads de crédit et dégradations par les agences de notation. Cette crise qui pèse sur la zone Euro a nécessité la mise en place de fonds de soutiens mutuels qui engagent dorénavant l'ensemble des membres dans la problématique de la réduction des déficits publics.

Dans ce contexte, la BCE aura maintenu son taux d'intervention à son plus bas historique (1 %) tout au long de l'exercice 2010, en appliquant une politique très accommodante en termes de liquidités.

Cependant, la résurgence de l'inflation ainsi qu'un retour relatif à la croissance ont provoqué l'amorce d'une remontée des taux courts de marchés lors du second semestre 2010. L'EURIBOR 3 mois a par conséquent clôturé l'année 2010 à 1,00%, contre 0,70% à la fin 2009.

Les taux de rendement des emprunts d'État à 10 ans auront connu des variations diverses selon leur nature et leur localisation géographique. En effet, si les titres allemands et français terminent l'année au même niveau qu'en début d'année, le rendement des titres portugais, espagnols ou encore italiens progresse de 100 à 400 bp, alors que les emprunts grecs et irlandais ont observé des hausses de 5 à 7% au cours de l'exercice.

Le CAC 40 aura lui aussi pâti de la crise des souverains et abandonné 3% en 2010 à 3 804 points, en ayant notamment connu un point bas à 3 331 points en mai 2010.

Sur le marché des changes, l'Euro a été attaqué au plus fort de la crise qui a touché de plein fouet plusieurs de ses membres mais a terminé l'exercice avec un fort rebond, notamment contre le dollar. Le billet vert connaît en effet un accès de faiblesse depuis mi-2010, en raison de la situation économique des États-Unis qui ont accumulé un endettement colossal mais dont le creusement record des déficits ne suffit pas à relancer solidement la croissance.

La visibilité pour 2011 reste toujours très réduite en dépit d'un relatif rebond de l'activité. Les pays occidentaux ne pourront pas faire l'économie de réformes radicales destinées à réduire leurs déficits budgétaires, notamment au sein de la zone Euro, ce qui pourrait conduire à la restructuration de la dette de certains membres. Les marchés de taux devraient ainsi observer le retour d'une forte activité, d'une part, en raison de la remontée annoncée des taux directeurs de la BCE et, d'autre part, d'une probable poursuite de la volatilité sur les spreads de crédit.

● Le dispositif de gestion financière d'OSEO

La gestion financière du groupe a pour objectif de lui assurer, dans la durée, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la mission qui lui a été confiée par les pouvoirs publics de faciliter le financement des petites et moyennes entreprises. Cet objectif doit notamment être atteint dans une totale maîtrise des expositions aux risques financiers inhérents aux opérations sur les marchés de capitaux. Afin de minimiser son exposition à ce type de risque qui ne relève pas de son cœur de métier, OSEO n'exerce pas d'activité de trading ou d'intermédiation financière, à l'exception de missions confiées par les pouvoirs publics, de gestion pour compte de ceux-ci. La gestion financière s'inscrit dans un corps de principes et de règles précises.

- Le mémorandum des activités financières consigne, notamment, le dispositif de surveillance et maîtrise des risques, les seuils associés, les règles relatives à l'enregistrement des opérations dans le système d'information et le dispositif de contrôle de celles-ci. Actualisé et complété conformément à la réglementation, il est présenté, chaque année, aux instances sociales de la société.
- Le refinancement des concours à la clientèle est effectué en adossant en liquidité et en taux les encours de prêts et d'opérations de crédit-bail, conformément aux règles fixées dans ledit memorandum ; à cet effet, les opérations de refinancement sont complétées par des opérations de couverture en taux effectuées soit par recours aux instruments financiers soit par la constitution de portefeuille d'actifs spécifiquement dédiés à cet effet.
- La gestion financière des fonds de garantie repose sur la constitution de portefeuilles d'actifs financiers dont les flux de trésorerie sont ajustés, selon un pas semestriel, à ceux correspondant à la projection des appels en garantie. Ce portefeuille de titres conservés jusqu'à leur échéance adosse ainsi les engagements en garantie souscrits par OSEO. Les principes de la gestion actif-passif d'abord appliquée aux principaux fonds depuis 2003 ont été progressivement étendus à l'ensemble des fonds de

garantie, dans la mesure où la modélisation des flux futurs le permettait. Cette démarche d'harmonisation technique des modèles utilisés en ALM englobe le calcul des coefficients multiplicateurs de chaque fonds. Au principe initial de fongibilité des actifs représentatifs des différents fonds de garantie s'est progressivement substitué une allocation par blocs de fonds de garantie, notamment constitués en fonction du degré atteint de simulation du passif. Le Fonds de Garantie à capital préservé, constitué en 2004, repose ainsi sur un modèle économique différent ; un portefeuille d'actifs dédiés (titres d'Etat) est réservé à ce fonds.

- La gestion des fonds propres d'OSEO repose sur une démarche associant une affectation de la majorité de ces ressources au financement de l'activité commerciale avec une politique de placement du solde sous deux formes :

1°) Détention d'un portefeuille de titres obligataires détenus jusqu'à échéance, destiné à assurer une source de rendement régulier. Ce portefeuille est structuré afin d'organiser un renouvellement des titres sur une période de dix ans,

2°) Placements de trésorerie à court terme du marché monétaire.

● La structure financière d'OSEO

Le total du bilan consolidé d'OSEO SA est passé de 18 milliards € au 31 décembre 2009 à 22,1 milliards € au 31 décembre 2010. Cette augmentation de 4,1 milliards €, soit 23 %, a trois causes bien distinctes que l'on peut présenter de la manière suivante :

- une forte progression de l'activité, tant en financement qu'en garantie, qui augmente globalement le bilan d'environ 2 milliards €,
- la fusion-absorption de l'ensemble des filiales opérationnelles par OSEO financement, devenu OSEO SA, intervenue au 31 décembre 2010, qui représente un montant d'environ 1,7 milliard €, essentiellement au titre de l'activité innovation,
- l'augmentation de capital de 0,4 milliard € souscrite par l'EPIC OSEO en décembre 2010.

Les concours à la clientèle (hors dépôt à l'Agence France Trésor) s'élèvent à 10,2 milliards € au 31 décembre 2010 contre 8,9 milliards € le 31 décembre 2009, soit une progression de 15 %. Les engagements ont en effet atteint le montant de 3,2 milliards € en 2010, en augmentation de 25 % par rapport au niveau déjà élevé atteint en 2009 (2,6 milliards €). Cette progression globale de l'activité recouvre toutefois des évolutions contrastées :

- les financements de l'immobilier (+20 %) sont en forte progression alors que les financements de l'équipement sont en retrait (-27 %) ;
- les produits mezzanine enregistrent un fort développement (+194 %) avec la mise en place des contrats de développement participatifs (541 millions € de nouveaux engagements en 2010).

Le développement des encours de crédit bail-immobilier (+18 %) et de crédit-bail mobilier (-4 %) est globalement comparable à celui des crédits d'équipements (+10 %), de sorte que, comme l'année précédente, les opérations de crédit-bail représentent toujours un peu moins de la moitié des concours à moyen et long terme. L'encours des crédits de trésorerie demeure stable.

Les créances douteuses nettes au 31 décembre 2010 s'élèvent à 323 millions €, au lieu de 304 millions € au 31 décembre 2009, soit une progression de 6 %, très inférieure à celle constatée l'année précédente (+35 %) lors de l'émergence de la crise. Les dépréciations collectives ont été augmentées de 284 à 332 millions €.

Au 31 décembre 2010, les engagements hors-bilan en faveur de la clientèle au titre d'accords de financement augmentent de 2,8 milliards € à 4,1 milliards €, soit une hausse de 44 %, très supérieure à celle de l'activité. Avec l'arrivée à son terme du Plan de relance, la croissance des engagements au titre d'accords de garantie se ralentit (+15 %, au lieu de +40,9 % l'an dernier) : ils atteignent ainsi 12,4 milliards € au 31 décembre 2010, contre 10,7 milliards € au 31 décembre 2009.

Le montant total des actifs financiers au 31 décembre 2010 s'élève à 8 752 millions €, contre 7 655,6 millions € au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 1 096 millions €. Ce portefeuille est composé de la manière suivante :

- 6 411 millions € de titres destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, qui représentent l'essentiel des portefeuilles constitués par OSEO en représentation des fonds de garantie, d'une part, ou pour la gestion de la position de taux associée au refinancement de l'activité de crédit, d'autre part. L'augmentation de 1 303 millions € de ce portefeuille en 2010 est principalement due aux achats d'OAT réalisés au titre de la gestion financière des opérations de crédit. Près de la moitié des titres de ce portefeuille sont des obligations d'États.
- 1 899 millions € de titres de placement : il s'agit, d'une part, d'un portefeuille de titres constitué dans le cadre de la gestion financière des prêts à la clientèle (783 millions €), d'autre part, de titres achetés en placement de la trésorerie de la société ou des fonds de garantie qu'elle gère (1 079 millions €) et, pour le solde, de titres détenus par les structures consolidées du groupe en charge de l'activité de capital-investissement (37 millions €). Les actifs financiers qui composent ces portefeuilles de titres sont des OAT (41 %), d'autres obligations (15 %), des certificats de dépôts (42 %) et des actions (2 %).
- 15 millions € de titres de participations, montant stable depuis plusieurs années ;
- 374 millions € comptabilisés à l'actif au titre des opérations d'échange de taux d'intérêts présentant une valorisation positive ; celles présentant une valorisation négative étant inscrites au passif pour 320 millions €.
- 53 millions € d'actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat, qui ne sont pas liés à une activité de marché pour compte propre, mais à l'exercice d'une activité de capital-investissement au travers de fonds communs de placement à risque.

Sur la totalité du portefeuille d'actifs financiers, la sensibilité des résultats comptables aux variations des taux d'intérêt demeure faible car 77 % des titres sont classés en titres d'investissement et l'essentiel des autres titres sont de durée courte.

Au 31 décembre 2010, la répartition du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle d'OSEO SA, soit 10 milliards € d'encours, est la suivante :

- 6,9 milliards € sous forme d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD, soit 69 %,
- 1,2 milliard € sous forme de titres émis sur le marché obligataires, soit 12 %,
- 1,1 milliard € sous forme d'emprunts bilatéraux auprès d'institutions financières internationales, soit 11 %,
- 0,8 milliard € sous forme d'emprunts auprès d'OSEO EPIC, dont 0,5 milliard ressources accordées dans le cadre du programme d'investissements d'avenir et 0,3 milliard € de reversements d'un emprunt auprès des Caisses d'Épargne qui avait été effectué par l'EPIC, soit 8 %.

Les ressources adossées à l'activité de garantie exercée par d'OSEO SA et OSEO garantie régions s'établissent à un montant de 4,8 milliards € au 31 décembre 2010, contre 4,3 milliards € au 31 décembre 2009. La progression annuelle globale (12 %) est un peu inférieure à celle enregistrée l'année précédente (14 %).

Le montant des dettes subordonnées et des dépôts de garantie à caractère mutuel (58,1 millions €) est resté stable.

Les capitaux propres d'OSEO SA enregistrent entre le 31 décembre 2009 (1 411 millions €) et le 31 décembre 2010 (1 989 millions €) une progression de 578 millions € qui résulte des éléments suivants :

- la fusion-absorption des filiales opérationnelles, qui se traduit par une augmentation nette des capitaux propres de 104 millions €, qui correspond en fait à la valeur d'OSEO innovation, les autres filiales absorbées étant déjà consolidées par intégration globale dans OSEO SA ;
- l'augmentation de capital souscrite par OSEO EPIC, d'un montant global de 438 millions € ;
- le résultat net consolidé 2010 de 51 millions €, en progression de 56% par rapport à celui de 2009 (33 millions €) et le dividende distribué au titre de l'exercice 2009 (12 millions €), soit un effet net positif de 40 millions € ;
- la variation des résultats latents (diminution de 4 millions €).

Au 31 décembre 2010, le ratio de solvabilité d'OSEO SA est de 14,14 %, dont 8,89 % au titre des seuls fonds propres de base. L'augmentation de capital a amélioré le ratio sur fonds propres de base d'environ 2 % tandis que l'évolution de l'activité et des risques sur un an l'a diminué de 0,90 % ; au total, l'amélioration de ce ratio est de près de 1,1 %.

● La gestion financière d'OSEO

La gestion financière conduite par OSEO SA revêt des aspects très différents selon les métiers : dans le cas de la garantie, il s'agit d'adosser l'actif au passif alors que dans le cas du financement, il s'agit au contraire d'adosser le passif à l'actif.

Activité financement

Le maintien des équilibres financiers est assuré par un adossement en liquidité et en taux des encours de prêts à la clientèle. Dans ces conditions, l'établissement s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux opérations financières et d'optimisation par rapport aux conditions du marché. A cet égard, il s'est donné pour règle de disposer en permanence d'une avance en liquidité pour lui permettre de pouvoir faire face à une dégradation temporaire des conditions de marché.

Dans le cadre de son plan de financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement, OSEO SA a procédé aux tirages suivants en 2010 :

- 100 millions € au mois de mai, d'une durée de 5 ans, dans le cadre d'une opération de refinancement des Contrats de Développement Innovation par la BEI (Banque Européenne d'Investissements),
- 50 millions € au mois de juin, d'une durée de 15 ans, dans le cadre d'une opération de refinancement des investissements des PME réalisés dans les régions particulièrement touchées par le chômage, par la CEB (Banque du Conseil de l'Europe),

- 500 millions € au mois de juin, d'une durée de 10 ans, au titre de la 4ème tranche de l'enveloppe de 2 milliards € de ressources provenant des livrets de développement durable mise à la disposition d'OSEO au titre du Plan de relance de l'économie française,
- 500 millions € au mois de décembre, d'une durée de 10 ans, dans le cadre de l'enveloppe de 1 milliard € de ressources mise à la disposition d'OSEO au titre du programme d'investissements d'avenir,
- 200 millions € au mois de décembre, d'une durée de 7 ans, dans le cadre d'une opération de titrisation avec la Banque Postale.

La structure du refinancement à moyen et long terme d'OSEO SA est la suivante : la Caisse des dépôts représente 62 % des concours, dont 21 % au titre du Plan de relance, les banques, 25 %, et le marché obligataire, 13 %.

L'encours moyen durant l'année 2010 des refinancements à court terme (titres de créances négociables et ressources bancaires à court terme) s'établit à 1 894 millions €, en hausse de 787 millions € par rapport au niveau enregistré en 2009. L'encours des titres de créances négociables est ainsi de 764 millions € au 31 décembre 2010, contre 583 millions € au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 31 %, et les pensions livrées, avec un montant de 1497 millions € au 31 décembre 2010 sont en progression de 145 %. Cette hausse des refinancements à court terme est à mettre en regard avec le développement de l'activité mais également avec les modalités de gestion de la position de taux lors des recrutements de ressources, ce qui explique notamment le niveau élevé des encours au 31 décembre 2010.

Le montant global du portefeuille de titres d'OSEO rattaché à l'activité « Financement » pour la gestion de la position de taux et le placement de la trésorerie s'établit au 31 décembre 2010 à 3 498 millions € en valeur au bilan et à 3 574 millions € en valeur de marché. Les placements à long terme sur ce portefeuille se sont élevés à 1 525 millions d'euros. La maturité moyenne de ces investissements est de 7 ans. L'essentiel de ces placements (70 %) ont été effectués avec des contreparties notées AAA. OSEO a procédé à des achats de certificats de dépôts pour un montant de 4 339 millions € sur l'ensemble de l'année 2010.

Activité garantie

L'activité « Garantie » est portée au plan national sur le bilan d'OSEO SA et au plan régional sur celui d'OSEO garantie régions. Elle peut se matérialiser à l'actif du bilan consolidé d'OSEO SA par deux portefeuilles d'actifs distincts correspondants respectivement aux fonds de garantie et aux fonds propres affectés à ce jour à cette activité.

Le montant global des portefeuilles de titres « Fonds de Garantie » d'OSEO SA et d'OSEO garantie régions s'établit au 31 décembre 2010 à 4 253 millions € en valeur au bilan et à 4 343 millions € en valeur de marché (soit une augmentation de 8 % par rapport à la fin de l'année précédente dans les deux cas). Les placements à long terme sur ce portefeuille se sont élevés à 689 millions € (contre 789 millions € en 2009). La maturité moyenne de ces investissements est de 4 ans contre une durée moyenne de 3 ans l'an passé. Ces placements sont effectués sur des signatures de première qualité : 68 % d'entre eux avec des contreparties notées AAA. OSEO a procédé à des achats de certificats de dépôts pour un montant de 5 187 millions € sur l'ensemble de l'année 2010 contre 8 345 millions € en 2009. La part des titres de créances négociable est en diminution par rapport à l'année dernière de 38%. Les acquisitions effectuées en 2010 ont porté sur des titres émis par des émetteurs d'excellente signature : 12 % notés AAA et 57 % notés AA2 ou AA3. Les actifs financiers qui composent ces portefeuilles de titres sont des OAT (21%), des obligations émis par d'autres émetteurs que l'Etat français (41%) et des certificats de dépôts (38 %).

Le montant global des portefeuilles de titres correspondant aux « Fonds Propres » alloués à l'activité « Garantie » s'établit au 31 décembre 2010 à 462 millions € en valeur au bilan (soit une augmentation de 10 % par rapport à la fin de l'année précédente) et à 477 millions € en valeur de marché (soit une augmentation de 19 % par rapport à la fin de l'année précédente). Les achats d'obligations s'élèvent à 69 millions € contre 78 millions € l'an précédent. Il s'agit de titres d'État destinés à être conservés jusqu'à leur échéance, soit pour une durée moyenne de 9 ans. Les replacements effectués sous forme de certificats de dépôt s'élèvent à 313 millions € (contre 507 millions € en 2009) sur une durée moyenne de 2 mois. Les actifs financiers qui composent ces portefeuilles de titres sont des OAT (44 %), des obligations émises par d'autres émetteurs que l'Etat français (38%) et des certificats de dépôts (18 %).

4.5 Les perspectives en 2011

● Innovation

L'activité d'innovation d'OSEO sera marquée en 2011 par une augmentation de sa capacité d'intervention (750 millions € contre 706 millions € pour 2010), en conséquence des deux nouveaux dispositifs confiés à OSEO et portés par le programme des investissements d'avenir (les projets structurants des pôles de compétitivité et la structuration des filières stratégiques).

Une forte priorité est donnée aux projets collaboratifs. Ceux-ci concernent principalement le programme FUI (Fonds Unique Interministériel) des pôles de compétitivité, le programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle), le programme PSPC (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité) du programme d'investissements d'avenir et les programmes européens.

L'action d'OSEO auprès des pôles de compétitivité sera renforcée, notamment en amont pour mieux accompagner le montage des projets et favoriser une meilleure orientation vers les financements les plus appropriés.

Pour ce qui concerne le programme d'AI (Aide à l'Innovation), les produits (subventions et avances remboursables) ont été complétés par le PTZI (Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation) qui a connu un démarrage encourageant en 2010. Son développement est prévu en 2011 sans qu'il soit fixé d'objectif particulier, l'entreprise ayant toujours le choix entre avance conditionnée et prêt.

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, un montant de 69 millions € d'engagements sera géré par OSEO pour le compte de l'État, dont 20 millions € prévus pour 2011. Il s'agit, par des subventions et un accompagnement spécifique par OSEO, de favoriser des initiatives de structuration, notamment dans les 11 filières reconnues comme stratégiques par les États Généraux de l'Industrie.

● Garantie

Il est prévu un niveau d'activité de 3,6 milliards € pour ce qui concerne les fonds de garantie « classiques » (hors fonds du plan de relance arrêtés à fin 2010), en légère progression sur 2010.

Les fonds « Création » et « Transmission » devraient être fortement sollicités à nouveau.

Ceci est représentatif, à la fois, des besoins croissants des banques en intervention en garantie sur les finalités risquées, du succès de la délégation de décision jusqu'à 100 000 € – via un extranet – qui simplifie considérablement la procédure et enfin, des nouvelles pratiques liées au recours à la garantie des fonds du Plan de relance en 2009 et 2010.

La mise en œuvre du dispositif de généralisation de la perception d'une Commission Unique de garantie (CUS), au lieu et place des commissions échelonnées va être poursuivie en 2011.

L'activité prévisionnelle des fonds régionaux est maintenue à 250 millions € pour 2011.

● Cofinancement

Pour l'activité de cofinancement un objectif de 3 milliards € (y compris les PCE) est fixé pour 2011 avec une répartition de 2,1 milliards € au titre du financement de l'investissement et de 810 millions € de prêts « mezzanine ». Il est prévu aussi une production de 18 000 PCE pour 90 millions €.

Le développement du financement à court terme (cessions Dailly au titre du produit « Avance + ») est une priorité pour 2011.

● International

Sur le plan de l'international qui constitue également une priorité, OSEO s'est fixé plusieurs objectifs pour 2011 :

- Pour les projets innovants en collaboration européenne, pousser l'ambition à 200 entreprises financées sur les outils PCRD, Eurostars, EUREKA, Innovation express et Era Net (160 opérations en 2010),
- Augmenter la garantie des cautions sur marchés export, de 131 à 180 millions €,
- Parvenir avec un PPE rénové et ouvert aux jeunes PME, au chiffre ambitieux de 300 opérations,
- Avec le « FASEP » (garantie des implantations françaises à l'étranger), soutenir les PME sur ce sujet fondamental de l'implantation de filiales dans les pays hors UE.

● Interventions en fonds propres d'Avenir Entreprises

OSEO continuera de soutenir les interventions en fonds propres de sa filiale Avenir Entreprises (filiale commune avec la Caisse des Dépôts) avec un objectif 2011 de 100 dossiers environ (Avenir Entreprise Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, OC+B).

4.6 Les risques

● Les risques de crédit

Exerçant une activité bancaire, OSEO est principalement exposé au risque de crédit sur ses opérations de crédit et au risque de contrepartie sur ses activités financières.

➤ Exposition maximale au risque de crédit

Selon les normes IFRS, l'exposition maximale au risque de crédit d'OSEO s'élève à 35 521,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 30 533,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Cette exposition maximale au risque de crédit concerne :

- les activités de crédit à hauteur de 26 456,2 millions d'euros à fin 2010 contre 22 877,6 millions d'euros à fin 2009,
- les activités financières à hauteur de 9 064,9 millions d'euros à fin 2010 contre 7 655,7 millions d'euros à fin 2009.

Les contributions au risque de crédit maximal par activité sont les suivantes :

- encours PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme) : 5 827,9 millions d'euros à fin 2010 contre 4 846,4 millions d'euros à fin 2009,
- encours CBI (Crédit bail Immobilier) : 2 573,6 millions d'euros à fin 2010 contre 2 185,3 millions d'euros à fin 2009,
- encours CBM (Crédit bail Mobilier) : 1 255,0 millions d'euros à fin 2010 contre 1 306,2 millions d'euros à fin 2009
- encours FCT (Financement Court Terme) : 542,2 millions d'euros à fin 2010 contre 547,8 millions d'euros à fin 2009, auxquels s'ajoutent 1 853,0 millions d'euros d'engagements donnés.

Les engagements donnés au titre de la Garantie s'élèvent à 12,3 milliards d'euros à fin 2010.

➤ Concentration des risques de crédit

Les risques sur opérations de crédit se concentrent principalement sur les secteurs d'activité, de services, d'industrie et de commerce. Ainsi, à fin 2010, ces secteurs représentent respectivement 42 %, 25 % et 22 % des risques sur opérations de crédit.

Les contreparties d'OSEO liées aux opérations générant du risque de crédit et de contrepartie au bilan sont principalement les entreprises (10 113,5 millions d'euros à fin 2010), les établissements de crédit (4 835,8 millions d'euros à fin 2010) et les administrations centrales (4 839,9 millions d'euros à fin 2010).

Qualité du risque de crédit

Les encours de prêts et créances d'OSEO (prêts interbancaires, PLMT, FCT, autres, CBI et CBM) sont constitués d'encours sains à hauteur de 10 961,9 millions d'euros à fin 2010 contre 9 080,3 millions d'euros à fin 2009.

Les actifs dépréciés individuellement représentent un encours net de dépréciation de 104,8 millions d'euros à fin 2010 dont 42,1 millions d'euros concernant le secteur d'activité de l'industrie, 32,4 millions d'euros relatifs aux services et 14,9 millions d'euros concernant le commerce.

Des informations détaillées relatives au risque de crédit sont communiquées dans la note 8 de l'annexe aux comptes.

Les risques sur l'activité financière

Le risque de contrepartie sur actifs financiers

Le risque de contrepartie sur actifs financiers recouvre le risque relatif aux opérations interbancaires et aux opérations sur titres réalisées sur les marchés financiers. Les autres opérations sur titres qui ne ressortent pas de ce périmètre (titres de l'activité de portefeuille et titres de participation) sont mentionnées à la note 8 de l'annexe sur comptes consolidés.

(en millions d'euros)	Risques de contrepartie sur actifs financiers au 31/12/10					
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total	Répartition
Administrations centrales		788,9		3 302,7	4 091,6	47,6 %
Etablissements de crédit	0,2	1 070,6	312,9	3 076	4 459,7	51,9 %
Entreprises	0,9	6,7	0	32	39,6	0,5 %
Total des risques de contrepartie sur actifs financiers	1,1	1 866,2	312,9	6 410,7	8 590,9	
Titre de l'activité de portefeuille	4,0	36,9			40,9	
Titres de participation	48,0	11,2			59,2	
Total des actifs financiers	53,1	1 914,3	312,9	6 410,7	8 690,9	

Compte tenu de leur nature et de leur durée, les opérations financières engagées dans ce cadre par OSEO sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit (52 %) et des administrations publiques (48 %), essentiellement l'Etat français. Les quelques autres contreparties sont des entreprises publiques françaises.

Les parts d'OPCVM représentent un montant de 53 millions d'euros au 31 décembre 2010 mais il s'agit dorénavant presque exclusivement de titres de participations dans l'activité de capital investissement, qui ne sont pas considérés comme des risques de contrepartie.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments dérivés font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Il résulte de cette politique que 65 % de l'encours est constitué d'opérations avec des contreparties notées AAA et 24 % avec des contreparties notées AA.

Risque de contrepartie sur actifs financiers au 31/12/10						
Notation Echelle Moody's	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total	Répartition
Aaa	0,2	874,5	2,2	4 729,1	5 606,1	65,3%
Aa3 à Aa1	0,9	806,7	85,7	1 186,6	2 079,9	24,2%
A3 à A1	0,0	180,6	144,4	494,9	819,9	9,5%
< A3					0,0	
non coté	0,0	4,3	80,6	0,0	84,9	1,0%
Total	1,1	1 866,2	312,9	6 410,7	8 590,9	
Titre de l'activité de portefeuille	4,0	36,9			40,9	
Titres de participation	48,0	11,2			59,2	
Total	53,1	1 914,3	312,9	6 410,7	8 690,9	

👉 Le risque de contrepartie sur instruments dérivés

Les opérations sur instruments dérivés étant systématiquement couvertes par un collatéral, leur risque résiduel est mesuré sur la base d'une fraction du notionnel et non par leur valeur au bilan ; il est ajouté aux risques de contrepartie sur les actifs financiers pour mesurer le risque global par contrepartie.

La gestion du risque global de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements, calculée à partir d'un modèle interne, et une limite en durée d'engagement liée à la probabilité de défaut à terme.

Durant l'année 2010, le montant moyen des engagements pondérés sur contreparties au titre de l'activité Financement d'OSEO SA, s'est ainsi élevé à 966 millions € ; il est passé de 1 355 millions € lors de la clôture de l'exercice précédent à 1 131 millions € au 31 décembre 2010.

L'exposition d'OSEO SA aux risques de contrepartie au titre de l'activité « Garantie » a porté sur un montant moyen de 2 839 millions € en 2010, soit une hausse de 20 % par rapport à l'année précédente qui reflète l'évolution du montant des fonds gérés. Les engagements pondérés au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 3 135 millions € au 31 décembre 2010, contre 2 442 millions € au 31 décembre 2009.

Les risques de marché

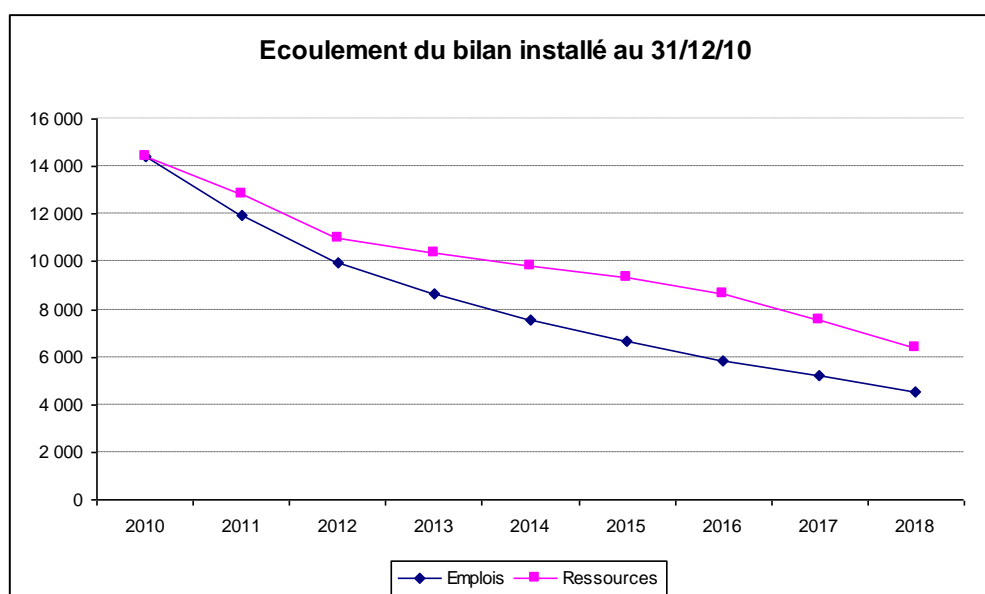
Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est projetée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Le tableau ci-dessous comporte l'ensemble des ressources recrutées au 31 décembre 2010. Il montre que l'activité en stock est largement financée. L'avance de financement qu'il montre est amplifiée par les importants recrutements de ressources opérés en fin d'année

Couverture en liquidités des actifs installés au 31/12/10



La gestion du risque de taux d'OSEO SA au titre du métier « Financement » vise à minimiser l'impact des mouvements de taux d'intérêt de marché sur la marge nette d'intérêt, tant en terme d'impact à court terme sur le PNB (risque de revenu) que de valeur actuelle des cash flow futurs (risque de prix).

Géré globalement, au sens du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, cette exposition d'OSEO au risque de revenu et au risque de prix est, au 31 décembre 2010, inférieure aux limites autorisées :

- Une baisse du taux du marché monétaire de 1 % au cours des 12 prochains mois aurait un impact négatif évalué à 9,7 millions € sur le produit net bancaire de l'établissement,
- Une translation de l'ensemble de la courbe des taux de + 1 % se traduirait par une diminution du résultat latent estimée à 30,6 millions €.

Les opérations en devises conduites par OSEO demeurent très peu nombreuses et font l'objet de couvertures réduisant les risques éventuels. Leur impact potentiel sur le compte de résultat est négligeable.

● Assurance et couverture des risques

A hauteur de 200 millions d'euros tous risques confondus, les polices d'assurances souscrites couvrent essentiellement les risques liés au patrimoine immobilier du groupe OSEO y compris les risques spécifiques (risque de crue centennale), ainsi que ceux liés à la sécurité de son personnel : dommages aux biens ainsi qu'à leur contenu en tenant compte de leur valeur de remplacement, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation en cas de dommages corporels, matériel ou immatériel causé à des tiers.

Ces couvertures sont complétées, par un contrat tous risques informatique au titre du parc informatique, bureautique et matériel spécifique pour une valeur déclarée de 11,6 millions d'euros. Ce contrat comporte une garantie D.C.F. (Différentiel de Charges Financières) d'un montant de 2,3 millions d'euros par sinistre incluant les frais de maintien de l'exploitation informatique et de reconstitution des informations.

● Risques industriels liés à l'environnement

L'activité de service qu'exerce OSEO et ses filiales a par nature un impact limité sur l'environnement. Le groupe a mis en place d'une part des programmes de recyclage des déchets par notamment la mise en œuvre d'un compacteur de grande capacité pour le recyclage des cartons et d'autre part une politique de rationalisation des consommations de fluides comportant la mise en place d'ampoules basse consommation, la gestion des éclairages, l'installation de détecteurs de fuites et l'optimisation du traitement de l'air.

● Les fonds propres réglementaires et la solvabilité

Au 31 décembre 2010, le ratio de solvabilité d'OSEO SA s'élève à 14,14 %.

Ratio de solvabilité : fonds propres et risques pondérés

<i>(en millions €)</i>	31/12/2010
Fonds propres réglementaires	3 044,8
dont fonds propres de base	1 915,2
dont fonds propres complémentaires (1)	1 129,6
Risques pondérés	21 534,6
Risque de crédit	19 929,3
Éléments de bilan	11 054,2
Éléments de hors-bilan (2)	8 875,1
Risque opérationnel	1 605,3
Ratio de solvabilité	14.14%
dont fonds propres de base	8.89%
(1) dont :	
Fonds de garantie	631,3
Fonds de réserve	444,9
Titres subordonnés à durée indéterminée	42,0
Titres subordonnés remboursables	0,0
(2) dont instruments financiers à terme	16,3

En 2010, la solvabilité réglementaire d'OSEO a été impactée par :

- Une augmentation des risques pondérés engendrée par :
 - la forte hausse des encours, notamment dans le cadre des activités Garantie et Cofinancement
 - la prise en compte des encours Innovation suite à l'absorption d'OSEO Innovation par OSEO SA .
- Une compensation au numérateur par l'accroissement des fonds propres d'OSEO SA (augmentation du capital social et primes d'émission et de fusion).

● La réglementation sur les grands risques

La réglementation sur les grands risques, qui s'applique sur une base consolidée, fait l'objet d'une déclaration à chaque fin de trimestre. Un grand risque est un risque dont le montant est supérieur à 10 % des fonds propres réglementaires. Un grand risque doit rester inférieur à 25 % des fonds propres réglementaires. L'arrêté du 25 août 2010 qui modifie le règlement N°93-05 relatif au contrôle des grands risques est applicable au 31 décembre 2010. Il a pour principale incidence pour OSEO une pondération plus lourde des encours interbancaires.

Au cours de l'exercice 2010, OSEO financement a respecté la réglementation relative aux grands risques.

Réglementation sur les grands risques (base consolidée)

	31/03/2010	30/06/2010	30/09/2010	31/12/2010
OSEO financement				
Nombre de grands risques	1	1	1	4
Cumul des grands risques (1)	13,48 %	11,89 %	11,98 %	53,53 %

(1) En % des fonds propres réglementaires

● Les réglementations prudentielles s'appliquant sur une base sociale

Au cours de l'exercice 2010, le ratio de liquidité d'OSEO financement est resté supérieur à la norme réglementaire de 100 %. Calculé conformément à l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, le ratio de liquidité d'OSEO est de 281 % au 31 décembre 2010.

● Informations sur les investissements réalisés

Financiers

Le tableau détaillé des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes. Aucune participation significative susceptible d'y figurer n'a été prise en 2010, d'une part, et OSEO SA n'a pas à déclarer, au titre de l'article L. 223-6 du Code de Commerce, de franchissement de seuil portant sur au moins 1/20^e du capital d'une société française, d'autre part.

Les seules opérations d'un montant significatif effectuées par OSEO SA au cours de l'exercice 2010 concernent des transferts au sein des compartiments du FCPR AVENIR ENTREPRISE DEVELOPPEMENT qui a été créé en 2008 pour regrouper les participations d'OSEO et de la Caisse des Dépôts dans des structures communes de capital-investissement :

- transferts pour un montant de 5,1 millions € du compartiment 1 qui a recueilli les participations dans la SCR AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations,
- transferts pour un montant de 5,5 millions € du compartiment 1 qui a recueilli les participations dans la SCR AVENIR TOURISME, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations,

- transfert pour un montant de 0,6 millions € du compartiment 3 qui a recueilli les participations dans le FCPR AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT 1, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations.

Au 31 décembre 2010, la part d'OSEO dans l'ensemble du FCPR AVENIR ENTREPRISE DEVELOPPEMENT atteint 45%.

Par ailleurs, OSEO SA a été appelé à hauteur d'un montant de 4 millions € pour deux nouvelles libérations partielles de la dernière augmentation de capital du FCPR AVENIR ENTREPRISES MEZZANNINE, fonds créé pour financer des entreprises en croissance au moyen d'obligations convertibles, aux cotés de la Caisse des dépôts et la Banque Européenne d'Investissement.

Informatiques

Au 31 décembre 2010, les investissements informatiques s'élèvent à 13,8 M€ et s'élevaient à 16 M€ au 31 12 2009.

Ces investissements concernent plus de 40 projets dont la majorité a été initiée au cours des années précédentes. Les projets les plus significatifs ont été menés sur :

- des projets "métier" comme IRISEO (outil de gestion de l'activité innovation) pour 1,4 M€, CLEO (portail commercial) pour 0,9 M€, et Trésor (outil du financement Court Terme) pour 1,7 M€,
- des projets transversaux dans le domaine financier tels que le système de gestion des opérations financières pour 1 M€, de la gestion ALM et du contrôle de gestion. Mais également dans le développement de datamarts favorisant le partage et l'accès aux informations.

Enfin, des coûts ont été engagés pour améliorer la performance des moyens techniques informatiques et de communication (téléphonie, postes de travail, serveurs.....) pour 2,3 M€
 Au 31 décembre 2010, les investissements immobiliers et mobiliers représentent 0,8 M€ dont 0,4 M€ d'investissements mobiliers pour le siège et 0,2 d'investissements mobiliers pour les sites régionaux.

4.7 Les résultats consolidés et sociaux d'OSEO

● Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe OSEO sont établis depuis le 1^{er} janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par l'IASB, les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union européenne. Pour la première année, ces comptes intègrent les données bilantielles d'OSEO innovation suite à la fusion intervenue en décembre 2010.



Le compte de résultat

Le Produit Net Bancaire s'élève à 330,7 millions €, en progression de 22,5 millions € par rapport à 2009. Il concerne l'activité de la filière garantie et de la filière financement dont le niveau d'activité élevé en 2010 a encore favorisé la forte progression de l'encours moyens.

Concernant la filière garantie l'encours moyen utilisé atteint désormais 9,6 milliards € dont 1,8 milliard€ au titre des fonds du Plan de relance. Cette hausse se traduit par un niveau de commissions à près de 63,6 M€ en hausse de 15,6 M€. Les commissions sur les fonds du Plan de relance en représentent 20%.

Concernant la filière financement, le niveau d'activité en 2010 qui a dépassé 3 milliards € permet aux encours moyens de progresser de 14 % à 9,5 milliards € et d'accroître le volume de la marge commerciale. Cette progression est plus marquée sur les produits d'accompagnement grâce au Contrat de Développement Participatif ainsi qu'au Crédit Bail Immobilier. L'activité de capital développement a progressé sensiblement à 9,2 M€ après une année 2009 difficile.

Ces progressions des marges et des commissions limitent la baisse programmée des produits financiers.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante) s'élèvent à 189,4 millions € en progression de 3,9 % par rapport à 2009. Leur niveau est cependant inférieur au budget en raison d'un effectif moyen en retrait par rapport au budget et par une moindre consommation de dépenses informatiques et d'honoraires.

Les dépenses d'investissement (amortissement) s'élèvent à 14,4 millions € par rapport à 13,3 millions € en 2009 et sont en ligne avec le budget.

Le coefficient d'exploitation s'améliore à 61,6 % contre 63,5 % pour 2009. Il donne la mesure de la marge de manœuvre dont dispose le groupe pour financer sur l'exploitation un accroissement du coût du risque.

Le provisionnement collectif sur l'activité de cofinancement comprend notamment des provisions sectorielles couvrant le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activités particulièrement exposés à la crise économique.

Sur ces bases, le coût net du risque s'élève en 2010 à 52,1 millions €. Il comprend une dotation à la dépréciation collective et sectorielle de 34,5 millions € nette des reprises effectuées pour couvrir les risques avérés de l'exercice. Les risques avérés représentent 17,6 millions €.

Au total, le solde des dépréciations pour risque de crédit s'élève au 31 décembre 2010 à 560,4 millions € dont 332 millions € de dépréciations collectives sur risque de crédit.

Le résultat net part du groupe ressort à 47,6 millions €.

Le bilan

Le total du bilan s'élève à 22,1 milliards € et les engagements hors bilan à 16,4 milliards € dont 12,3 milliards € au titre des activités de garantie et près de 3,1 milliards € au titre d'engagements de financement et 0,9 milliard au titre du financement de l'innovation.

La structure financière s'est consolidée au cours des dernières années. Les capitaux propres part du groupe avant résultat représentent 1,9 milliard € après l'augmentation de capital de 438 millions d'euros en numéraire et les augmentations de capital liées aux fusions.

Les créances douteuses nettes de dépréciations représentent 2,9 % des encours à la clientèle. Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 41,4 %. Le montant total des dépréciations s'établit à 560,4 millions € et représente 5 % des encours totaux.

Le montant net des aides au financement de l'innovation représente 546,3 millions € après 506,7 millions de dépréciation collective.

Au total, le résultat net d'OSEO s'élève en 2010 à 51,2 millions €.

● Les comptes sociaux

Les comptes individuels sont établis conformément aux dispositions applicables en normes françaises aux établissements de crédit.

Suite à la fusion des entités opérationnelles du groupe, ils comprennent pour la première fois en 2010 les données d'OSEO garantie, d'OSEO innovation et d'OSEO bretagne.

A l'inverse des comptes consolidés établis en comptabilité financière, les comptes sociaux privilégient la nature juridique du crédit-bail :

- l'immobilisation est amortie selon les modalités fiscalement admises (amortissement linéaire, dégressif, voire progressif ou spécifique au régime SICOMI selon le cas),
- l'intégralité des loyers et des charges liés à la défaillance du locataire est inscrite en PNB.

Le résultat net ainsi déterminé ressort à 99,1 millions € après constatation d'un boni de fusion de 85,3 millions €.

Les soldes des comptes fournisseurs recensés s'élèvent au total à 16,6 millions € à la fin de l'année 2010.

Ce montant porte sur des factures de frais généraux pour 4,5 millions € et des factures relatives à des opérations de crédit-bail pour 12,1 millions €.

Concernant les délais de paiement des fournisseurs, OSEO respecte les dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce.

4.8 Le contrôle interne et la maîtrise des risques

Agréé comme établissement de crédit, OSEO SA est soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

L'établissement produit également un rapport annuel sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du règlement 97-02 modifié.

Ce travail résulte d'un exercice coordonné par le Contrôle Permanent du Groupe. Approuvé par le Comité Exécutif, le rapport est présenté à l'ensemble des instances de gouvernance puis transmis à la Commission Bancaire.

Il analyse la situation des risques d'engagement, financiers et comptables ainsi que les risques opérationnels, ainsi que ceux relatifs aux systèmes d'information.

● L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne d'OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, du Contrôleur Permanent Groupe (CPG) et des Contrôleurs Permanents, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit d'OSEO.

- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une Charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs. Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux du Contrôle Permanent du Groupe, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit, d'autre part. Elles ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit, puis diffusées en novembre 2008.
- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par un établissement de crédit pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé. Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02 modifié. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit d'OSEO et deux comités spécifiques : le Comité de Coordination du Contrôle Permanent et le Comité de Contrôle Interne.

👉 Le contrôle permanent

Il s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement - ordonnancement, de comptabilisation - paiement et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent est assuré par des agents exclusivement dédiés à cette fonction pour chaque entité d'OSEO. Les contrôles permanents s'exercent en continu.

La fonction de contrôleur permanent est indépendante des métiers opérationnels (il n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable) et du contrôle périodique.

Si la taille d'une unité ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un emploi de contrôleur permanent à plein temps, le responsable de cette unité trouve une prestation de contrôle permanent auprès de sa Direction de tutelle ou du Contrôle Permanent Groupe.

Le contrôle permanent est placé sous la responsabilité du Contrôleur Permanent Groupe (CPG), directement rattaché au Président Directeur Général.

Le Contrôleur Permanent Groupe assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. A ce titre, il coordonne l'activité de l'ensemble des contrôleurs permanents et des correspondants du groupe. Il contribue à harmoniser les méthodologies de vérification, les rapports et les préconisations de la filière. Il élabore un plan annuel de contrôle permanent et, après sa validation par le Comité de Contrôle Interne, se charge de sa mise en œuvre.

Il assure également, pour l'ensemble du groupe, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le contrôle de la conformité. Dans le cadre de cette dernière fonction, il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers d'OSEO.

Il est également chargé de mesurer le risque induit par les nouveaux produits en donnant un avis écrit sur leur conformité.

- La Charte et les procédures du contrôle permanent

La Charte du contrôle permanent d'OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Un plan de contrôle annuel, déterminé en liaison avec les contrôleurs permanents des unités opérationnelles et en collaboration entre les Directions opérationnelles et le Contrôleur Permanent Groupe, définit le périmètre et la fréquence des vérifications à opérer. Le Contrôleur Permanent Groupe fait valider ce plan par le Comité de Contrôle Interne.

Les contrôles donnent lieu à une note de synthèse, des notes techniques et éventuellement des préconisations à mettre en œuvre dans un délai fixé entre les parties.

Un outil informatique a été mis en place en 2010 pour gérer les préconisations, assurer leur suivi auprès des directions concernées et produire des reportings.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte anti-blanchiment et anti-terroriste y est également décrit. Il est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers d'OSEO.

Au titre de l'année 2010, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers d'OSEO, au titre des activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que plusieurs directions opérationnelles du siège.

Elles ont porté globalement, par des contrôles sur pièces, sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations et des recommandations de l'Inspection Générale – Audit.

Le contrôle périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique d'OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation d'OSEO et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par son niveau de risque combiné à une fréquence d'audit.
Le plan d'audit annuel est validé par le Président Directeur Général ainsi que par le Comité d'Audit.
- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02 modifié.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.
Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre. Un outil de gestion des recommandations, de suivi de leur mise en œuvre et de reporting, a été mis en place en 2010.
- L'IGA rend compte aux organes exécutifs et délibérant d'OSEO de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

Au titre de l'année 2010 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, ainsi que des filiales.

Trois campagnes du suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses apportées aux suivis et a confirmé leur fiabilité.

En matière d'audits externes, la mission engagée fin 2009 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) sur l'évaluation quantitative des risques dans l'activité de Garantie et le risque de crédit s'est conclue en 2010 par une lettre de suite du Secrétariat Général de l'ACP complétée par des recommandations qui seront mises en œuvre.

Plusieurs autres vérifications ont été réalisées au cours de l'année 2010 par la Cour des Comptes, la Mission d'Évaluation des Politiques Publiques, la DGCIS ou l'Inspection Générale des Finances. Elles ont concerné tout ou partie des activités d'OSEO ou ses contributions aux dispositifs publics de soutien ou de développement des PME.

Les perspectives 2011

Le plan de contrôle permanent prévoit que des vérifications soient menées dans l'ensemble des métiers d'OSEO (innovation, garantie et financement), ainsi que dans plusieurs directions du siège. Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations ...

Par ailleurs, le Contrôle Permanent Groupe coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR).

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2011, la réalisation de missions qui concerneront soit globalement plusieurs directions, soit certaines de leurs activités. Des vérifications porteront également sur deux directions de réseau. Dans le même temps, trois campagnes seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses fera l'objet d'un audit spécifique.

Des projets seront également lancés en 2011 pour renforcer le dispositif de contrôle interne d'OSEO. Ils concerneront le développement du contrôle permanent dans les fonctions de front et middle office, la gestion des risques opérationnels et la mise en place d'une filière "Risques".

Le métier de l'innovation

L'activité d'octroi des aides à l'innovation (AI) et des aides à l'innovation stratégique industrielle (ISI) est assortie, par construction, d'un risque principal : le projet aidé peut échouer en totalité ou partiellement. Son risque est donc défini comme le niveau de probabilité d'un défaut de remboursement total ou partiel du montant de l'aide versé, si le projet n'atteint pas ses objectifs technico-économiques initialement envisagés.

Ce risque est suivi par la Direction Générale en charge de l'Innovation et de la technologie, qui actualise le référentiel de risque par secteurs d'activité et les seuils d'intervention légaux communautaires et nationaux.

Les Directions régionales mettent en œuvre la stratégie d'octroi des aides à l'innovation en s'appuyant sur le référentiel de l'aide et l'ensemble des textes relatifs à la doctrine de l'aide. De la même façon, la Direction des Programmes Structurants d'Innovation assure la qualité des décisions en matière d'innovation stratégique industrielle.

Le schéma général d'instruction et de décision des projets d'aide à l'innovation est fonction du montant de l'aide susceptible d'être accordée, du niveau d'engagement du bénéficiaire envers OSEO, en tenant compte des règles de déontologie internes. Pour l'innovation stratégique industrielle, toutes les décisions relèvent du Président Directeur Général d'OSEO.

La décision s'appuie sur les dossiers de demandes d'aide, sur les rapports d'expertises technico-économiques et financiers, internes et externes, et sur l'analyse du risque-projet et du risque-entreprise repris dans un support d'instruction standardisé et une fiche d'instruction.

Le décideur dispose ainsi de l'ensemble des indicateurs relatifs à la capacité du demandeur à mener à bien son projet et au cadrage réglementaire d'octroi des aides.

● Le métier de la garantie

La surveillance des risques est effectuée à trois niveaux distincts :

- La Direction des Financements définit une politique d'octroi de la garantie par l'intermédiaire du réseau. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision attribuées aux échelons régionaux.
L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.
- La Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget risques détermine le budget activité.
La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité.
Elle simule au moyen de son modèle ALM les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « fair value » des contentieux futurs.
- Par ailleurs, OSEO effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO garantie régions, en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

● Le métier du financement

Les risques de crédit et de marché constituent deux domaines majeurs dans l'activité d'OSEO. A ce titre, des outils d'analyse, de suivi et de mesure ont été mis en place :

- La politique de risque de crédit relève, par délégation de la Direction Générale, de la Direction des Financements à laquelle sont rattachées la Direction des Engagements d'une part, et, d'autre part, une unité autonome de gestion des risques de crédit, en charge de la maintenance et de la veille de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD).
- L'outil OAD, déployé en 2006 dans le réseau, est utilisé pour noter les contreparties et projets de l'ensemble de la gamme de produits. L'instruction et la décision sont fondées sur cet outil.
- La politique de risque de marché est placée sous la responsabilité du pôle financier. Elle est encadrée par un mémorandum des activités financières actualisé annuellement pour chaque type de risque (liquidité, taux et prix), ainsi que par une politique de limites examinées et décidées par les comités concernés (Comité Financier et Comité des Risques de Contreparties). L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques sont assurés, dans ce cadre, par une unité dédiée de la Direction de la Gestion Actif - Passif.

Concernant le dispositif Bâle II, OSEO a estimé que le ratio calculé selon la méthode standard était actuellement le mieux adapté à la spécificité de ses métiers.

● Les autres domaines de risque

Les vérifications de la filière du contrôle permanent ainsi que les missions menées par l'Inspection Générale - Audit peuvent inclure une analyse des risques présentés ci-après ou porter, plus globalement, sur leurs dispositifs de maîtrise.

- Le dispositif de contrôle de la conformité des nouveaux produits et de leurs transformations significatives repose sur le Comité de l'Offre et le Contrôle Permanent Groupe qui délivre des avis au titre de la Conformité. Les missions d'audit ou de contrôle permanent peuvent rendre compte, lorsqu'elles les identifient, de risques d'image, de réputation et de déontologie.
- Les règles applicables à l'organisation et au contrôle des prestations de services essentielles externalisées (PSE) sont présentées dans une instruction qui définit les caractéristiques des PEE et prévoit l'insertion, dans les contrats, des clauses prévues par la réglementation.
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est défini par des instructions, complétées par un Guide des Bonnes Pratiques. Il est placé sous la responsabilité du Contrôleur Permanent Groupe.
- En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit le règlement 97-02 modifié, une limite a été fixée pour OSEO par l'organe exécutif, puis portée à la connaissance du Comité d'Audit. Le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information contribue, dans son domaine, à la maîtrise des risques opérationnels inhérents aux traitements informatiques et à la gestion des données. Par ailleurs, OSEO est doté depuis 2006 d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et d'un comité dédié au pilotage de la sécurité.

4.9 Les propositions du Conseil à l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires réunie tant dans sa forme ordinaire que dans sa forme extraordinaire de voter favorablement l'ensemble des résolutions qui lui sont soumises.

4.10 Les informations légales

• Les conventions signées en 2010 au titre des articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce

Avenant n° 3 à la Convention relative au « Fonds de Garantie du Financement des Créances Professionnelles » entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement

Cet avenant en date du 30 décembre 2010 a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 22 mars 2010. Il détermine l'abondement au titre de l'année 2010 du fonds de garantie du financement de créances professionnelles. Il prévoit également l'extension du produit « Avance + » (mobilisation de créances) aux grands donneurs d'ordre privés.

Avenant n° 2 à la Convention relative à la mise en œuvre du « Fonds de Modernisation de la Restauration du 22 octobre 2009 » entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement

Autorisé par le Conseil de Surveillance du 18 juin 2010 et signé le 28 octobre 2010, cet avenant permet le transfert de l'EPIC OSEO vers OSEO financement d'un montant, à hauteur des besoins exprimés et dans la limite de 5 millions € de ressources, pour financer les actions de promotion du secteur de la Restauration. Il précise également les modalités de versement de la contribution au Fonds de Modernisation de la Restauration.

• Mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction d'OSEO au titre de l'exercice 2010

Président du Conseil

François DROUIN

- *Président Directeur Général de l'EPIC OSEO et d'OSEO innovation*
- *Président du Directoire d'OSEO financement*
- *Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions*
- *Administrateur de l'IFRI¹*

Vice-Président du Conseil

Jean-François ROUBAUD

- *Président de la Confédération Générale des PME (CGPME)*
- *Membre du Conseil d'Orientation d'OSEO*
- *Président du Conseil de Surveillance d'OSEO financement*
- *Censeur au Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO*
- *Vice-Président de l'UEAPME*
- *Membre du Comité d'Orientation de France Investissement, du Conseil Economique, Social et Environnemental et du Comité d'Orientation du Fonds Stratégique d'Investissement*
- *Administrateur au Conseil d'Administration d'UBIFRANCE*

1 - Depuis mars 2010

Administrateurs représentant l'Etat

Vincent MOREAU

- *Sous-Directeur de la 3^{ème} Sous-Direction à la Direction du Budget*

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

- *Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier" à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPPE)*
- *Administrateur représentant de l'Etat de l'EPIC OSEO, d'OSEO financement et d'OSEO innovation*
- *Membre du Comité d'Audit d'OSEO*
- *Administrateur représentant de l'Etat de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)*
- *Représentant du Directeur Général du Trésor au conseil d'Orientation de France Investissement, au Collège de l'Autorité des Normes Comptables, au Haut Conseil du Commissaire aux Comptes*
- *Représentant de l'Etat au Collège de l'Autorité des Marchés Financiers*

Robert PLANA

- *Directeur Scientifique à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

Alain SCHMITT

- *Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)*
- *Administrateur représentant de l'Etat au Conseil de l'EPIC OSEO et d'OSEO financement*
- *Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Administration d'OSEO innovation*

Administrateurs représentant les autres actionnaires

Augustin de ROMANET

- *Directeur Général de la Caisse des Dépôts*
- *Président du Conseil d'Administration de la société FSI*
- *Président du Conseil de Surveillance de Sni*
- *Représentant permanent au Conseil d'Administration d'ICADE*
- *Représentant permanent de la CDC, Membre du Comité Stratégique et Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations de la CNP assurances*
- *Administrateur au Conseil d'Administration de Veolia Environnement*
- *Administrateur, Membre du Comité Stratégique et Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations de Dexia*

Thomas ESPIARD

Responsable Capital Investissement et Financement Spécialisés à la Caisse des Dépôts

Catherine HALBERSTADT

- *Directeur Général à la Banque Populaire du Massif Central*
- *Représentant permanent de la SAS Sociétariat BPMC*
- *Administrateur au Conseil d'Administration d'i-BP et de la B.I.C.E.C.*
- *Membre du Conseil de Surveillance de FONCIA GROUPE et du Comité des Banques d'Auvergne*

Administrateurs « personnalités qualifiées »

Hélène ROUQUETTE

- *Présidente Directrice Générale d'International Drug Development (IDD)*
- *Présidente d'IDD-Tech et d'IDD-BIOTECH*

Pierre SIMON

- *Président de Paris - Ile de France Capitale Economique*
- *Président du Comité d'Audit d'OSEO*
- *Membre du Conseil de Surveillance d'OSEO financement*
- *Censeur au Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO*
- *Administrateur de VIPARIS Holding et d'AXWAY*
- *Personnalité qualifiée au Conseil de Surveillance de la Caisse des Dépôts*

Administrateurs salariés

Hugues FAUVE

Elisabeth HENRY PEREZ

- Administrateur salarié au Conseil d'Administration d'OSEO et au Conseil de Surveillance d'OSEO financement
- Vice-Présidente de la SA Coopérative du CEPME

Edouard LEHER

- Administrateur salarié au Conseil de Surveillance d'OSEO financement

Eric VERKANT

- Administrateur salarié au Conseil d'Administration d'OSEO et d'OSEO innovation

Censeurs

Christian DESMOULINS

- Représentant permanent d'ACTIA Group au Conseil d'Administration d'ARDIA (Tunisie)
- Personnalité qualifiée au Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO
- Membre du Conseil d'Orientation d'OSEO
- Président du Conseil d'Administration d'ACTIA Sodielec SA, d'ACTIA Nordic AB (Suède), de SCI los OLIVOS (Espagne), d'ACTIA Uk (Angleterre), d'ACTIA Muller Uk (Angleterre), d'ACTIA Italia, d'ACTIA NI (Pays-Bas), d'ATON Systèmes SA, d'ACTIA Vidéobus (Espagne), d'ACTIA India (Inde), de KAREA (Mexique) et de l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse
- Directeur Général et Administrateur d'ACTIA Automotive SA
- Administrateur d'ACTIA AIXIA SA, d'ACTIA DO MEXICO, de CIPI ACTIA SA (Tunisie), d'ACTIA Muller SA, d'ACTIA DO BRASIL, d'ACTIA CORP (USA), d'ACTIA INC (USA), d'ACTIA China, d'YMCA CEPIERRE, d'AEROSPACE Valley, du Cercle d'OC, du Club des Affiliés du LAAS-CNRS et de l'Institut National Polytechnique de Toulouse
- Représentant permanent d'ACTIA Group au Conseil d'Administration d'ARDIA (Tunisie)
- Représentant permanent d'ACTIA Automotive au Conseil d'Administration d'ACTIA Tunisie
- Conseiller à la Banque de France de Toulouse et du Conseil du Commerce Extérieur de la France
- Membre du Conseil de l'Ecole Doctorale Systèmes
- Président de Terre des Etoiles et des Ateliers de l'Ayguette

Bruno DURIEUX

- Inspecteur Général des Finances
- Vice-Président au Conseil de Surveillance d'OSEO financement
- Administrateur de COFACE Services et d'UBIFRANCE
- Membre de l'Autorité de la Statistique Publique (ASP)
- Président du Conseil d'Administration du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF)

Pierre JACHEZ

- Directeur Général Délégué de Banque CIC Est
- Membre du Comité d'Audit d'OSEO
- Administrateur au Conseil d'Administration d'OSEO garantie
- Président du Conseil d'Administration de FACTOCIC et de CM-CIC LAVIOLETTE FINANCEMENT
- Administrateur de la SA ZUBER-LAEDERICH
- Membre représentant permanent de la Banque CIC Est au Conseil de Surveillance de DEMATHIEU & BARD
- Administrateur représentant permanent de MARSOVALOR au Conseil d'Administration de CM-CIC BAIL
- Administrateur au Conseil d'Administration de la Banque de Luxembourg

Jean-Yves LE DRIAN

- Président du Conseil Régional de Bretagne

Eva PEBAY-PEYROULA

- Présidente de l'Agence Nationale de la Recherche
- Membre du Conseil d'Administration de l'ANR, de l'Ecole de Physique des Houches (Université de Grenoble1) et du Conseil Scientifique d'IRISA et du CNRS
- Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO innovation

Jean-Luc PETITHUGUENIN

- *Président Directeur Général du Groupe PAPREC France*
- *Membre du Conseil de Surveillance d'OSEO financement*

Dov ZERAH

- *Directeur Général de l'Agence Française de Développement*
- *Président de Proparco (Institution financière de développement de l'AFD)*

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), représentée par Hervé SCHRICKE

- *Président de l'AFIC*
- *Président du Directoire de XANGE Private Equity et de XANGE Capital*
- *Administrateur représentant permanent de XANGE Capital au Conseil d'Administration de KIALA (Belgique)*
- *Président du Comité d'Audit de KIALA*
- *Director of the Board de KXENINC (USA)*
- *Censeur, représentant l'AFIC, au Conseil d'Administration d'OSEO garantie*

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN

- *Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO, d'OSEO garantie et d'OSEO innovation, au Conseil d'Orientation d'OSEO et au Conseil de Surveillance d'OSEO financement*
- *Contrôleur Général Économique et Financier du Groupe Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) et de la Société LFB Biomédicaments*
- *Représentant le Ministre du Budget au Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (ENSMP)*
- *Personnalité qualifiée au Conseil d'Administration de PRES Paris Cité*
- *Membre des Conseils de Surveillance des SCPI Pierre 48 et Inter Pierre (Groupe PAREF)*

Directeurs Généraux Délégués

Arnaud CAUDOUX

- *Directeur Général Délégué de l'EPIC OSEO¹ et d'OSEO garantie*
- *Directeur Général d'OSEO garantie régions,*
- *Membre du Directoire d'OSEO financement*
- *Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de l'IFCIC*
- *Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de la SIAGI*
- *Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)²*

Joël DARNAUD

- *Directeur Général Délégué de l'EPIC OSEO¹ et d'OSEO innovation*
- *Membre du Directoire d'OSEO financement*
- *Directeur Général d'OSEO garantie*
- *Président du Conseil de Surveillance d'OSEO bretagne*
- *Administrateur d'OSEO garantie régions*
- *Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme*
- *Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises*
- *Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement*
- *Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)³*
- *Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil de l'Agence Pour la Création d'Entreprise⁴*

Laure REINHART

- *Directeur Général Délégué de l'EPIC OSEO¹ et d'OSEO innovation*
- *Présidente de Scientipole Initiative*
- *Présidente d'Ile-de-Science*
- *Administrateur de l'INPI, de l'INRIA et de l'IHES*
- *Censeur au Comité de Surveillance de Scientipole Capital*
- *Censeur au Conseil d'Administration de l'ANR*

1- Jusqu'au 29 mars 2011

2- Depuis le 4 février 2011 en remplacement de Joël DARNAUD

3- Jusqu'au 4 février 2011

4- Jusqu'au 14 février 2011

● Rémunérations des mandataires sociaux

(En euros)

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	TOTAL
François Drouin	Président Directeur Général	333 956,76 €	148 498,56 €		482 455,32 €
Joël Darnaud	Directeur Général Délégué	184 892,40 €	45 878,00 €	16.174,34 €	246 944,74 €
Arnaud Caudoux	Directeur Général Délégué	169 484,76 €	36 426,23 €	5.261,86 €	211 172,85 €
Laure Reinhart	Directeur Général Délégué	148 941,12 €	36 425,81 €	2.646,72 €	188 013,65 €

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 128 milliers €.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

4.11 Rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

Conformément à l'article L225-129-6 du Code de commerce, il est présenté à l'Assemblée Générale, dans sa forme extraordinaire, un projet de résolution proposant une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues aux articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail.

Cette obligation s'impose à la société tous les trois ans si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration, les actions détenues par le personnel représentent moins de 3 % du capital. A ce jour, les salariés d'OSEO ne détenant aucune action de la société, une résolution est prévue en ce sens.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration en la matière.

4.12 Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L225-100 du Code de commerce, est joint au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L225-129-1 et L225-129-2. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice :

Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital *

Date de l'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2010
Assemblée générale mixte du 07.12.2010	Autorisation donnée au conseil d'administration de décider d'une augmentation de capital réservée aux actionnaires de la société qui auront sur les actions nouvelles à émettre un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de la proportion entre le nombre des actions à créer et le nombre des actions de la société à la date de mise en œuvre de la délégation.	La réalisation de cette opération devra être effectuée au plus tard le 15 avril 2011	(Néant)
Assemblée générale mixte du 07.12.2010	Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital au 31 décembre 2010 réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou d'un plan d'épargne groupe.	Vingt-quatre mois, soit jusqu'au 06.12.2012	(Néant)

* Ci-dessus figurent les délégations en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2010.

5. Rapport du Président du Conseil d'Administration

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société OSEO.

5.1 Le gouvernement d'entreprise

● Présentation du Groupe OSEO

👉 L'EPIC OSEO

L'EPIC OSEO est un Établissement Public Industriel et Commercial créé par l'ordonnance 2005-722 du 29 juin 2005. Il est administré par un Conseil d'Administration composé, depuis la loi de régulation bancaire et financière n°2010-1249 du 22 octobre 2010, de son Président et de cinq représentants de l'Etat.

L'EPIC OSEO porte la participation de l'Etat dans la SA OSEO qu'il détient à hauteur de 61,51 %. Il a pour objet de promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, de contribuer au transfert de technologies ainsi que de favoriser la création, le développement et le financement des petites et moyennes entreprises.

👉 La SA OSEO

La Société Anonyme OSEO résulte de la fusion absorption par la société OSEO financement des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne, qui a été autorisée par la loi de régulation bancaire précitée. La fusion est devenue effective le 31 décembre 2010 avec effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable.

L'action de la société s'articule autour de trois métiers complémentaires : l'innovation, la garantie et le financement.

👉 Les statuts de la société

Les statuts d'OSEO sont ceux d'une société anonyme à Conseil d'Administration. Ils ont été adoptés par l'Assemblée Générale d'OSEO financement du 7 décembre 2010 et approuvés par un décret en date du 28 décembre 2010. L'ensemble fusionné est agréé en qualité de banque et est soumis comme tel aux dispositions légales et réglementaires applicables. Dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions législatives particulières, la société est régie par les lois et règlements applicables aux sociétés anonymes, notamment le code de commerce, ainsi que par ses statuts.

Elle a pour objet d'exercer les missions d'intérêt général suivantes : promouvoir la croissance par l'innovation et le transfert de technologie ; contribuer au développement économique en prenant en charge une partie du risque résultant des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises ; et contribuer aux besoins spécifiques de financement des investissements et des créances d'exploitation des petites et moyennes entreprises.

● Les organes sociaux

👉 Le Conseil de Surveillance d'OSEO financement

Le Conseil de Surveillance présidé par le Président de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, Jean-François ROUBAUD s'est réuni 5 fois en 2010. Cette instance a été renouvelée selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle s'est réunie dans sa nouvelle mandature le 27 mai 2010 pour renouveler le Directoire.

Chacune de ses réunions trimestrielles a fait l'objet d'une présentation de l'évolution de l'activité et des risques tant en financement qu'en garantie, des résultats trimestriels et de sa situation financière. Il a examiné le rapport sur le contrôle interne, le plan d'audit recensant les missions d'audit et de contrôle interne menées par l'Inspection Générale. Il a approuvé la mise à jour du mémorandum des activités financières. Il a pris acte du projet d'acquisition d'Alsabail et de refinancement auprès de la Banque Postale.

Dans sa dernière séance, le Conseil de Surveillance a approuvé la fusion des entités opérationnelles du groupe et l'augmentation de capital de la société.

Chaque réunion faisait l'objet d'une convocation individuelle comprenant l'ordre du jour de la séance. Un dossier étayé était adressé à chaque membre du Conseil avant la tenue des réunions. Un procès-verbal de chaque séance était rédigé par le Secrétariat du Conseil et soumis pour approbation lors de la réunion suivante.

👉 Le Directoire d'OSEO financement

Composé de trois membres (François DROUIN, Arnaud CAUDOUX et Joël DARNAUD) et Présidé par François DROUIN, le Directoire qui a été renouvelé le 27 mai 2010 dans les conditions de droit commun, s'est réuni 30 fois en 2010. Il a notamment pris les décisions relevant de sa compétence portant sur la fusion et de l'augmentation de capital. Chacune de ses réunions a fait l'objet d'un procès-verbal.

👉 Le Conseil d'Administration de la SA OSEO

Le Conseil d'Administration est composé, conformément à l'article 7 de l'ordonnance du 29 juin 2005, de quinze membres¹ répartis comme suit :

- le Président qui est le Président du Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO,
- sept représentants des actionnaires dont quatre représentants de l'État nommés par décret et trois membres désignés par l'assemblée générale des actionnaires le 7 décembre 2010,
- trois personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de développement et de financement des entreprises et d'innovation nommées par décret, et
- quatre représentants des salariés dont les élections ont été fixés le 1^{er} mars 2011.

Un collège de huit censeurs¹ représentant les différentes tendances a été désigné par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2010.

¹ - Les noms des membres et censeurs sont mentionnés dans la rubrique relative à la composition du Conseil

Présidé par François DROUIN, la première réunion du Conseil s'est tenue le 3 janvier 2011 pour nommer le Vice-président en la personne de Jean-François ROUBAUD, ainsi que l'organe exécutif composé d'un Président Directeur Général, François DROUIN et de trois Directeurs Généraux Délégués, Laure REINHART, Arnaud CAUDOUX et Joël DARNAUD. Il a également fixé la date des élections des administrateurs salariés au 1^{er} mars 2011.

Le Conseil s'est réuni une seconde fois le 20 janvier 2011, séance au cours de laquelle il a nommé les membres du Comité d'Audit, approuvé les prévisions d'activité pour 2011, adopté le budget de l'année, validé les coefficients multiplicateurs et le plan de financement pour 2011 et arrêté le calendrier annuel de ses réunions. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé par un Secrétaire choisi par le Conseil et soumis pour approbation lors de la réunion suivante.

Conformément aux statuts de la société, le fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi que celui des Comités qui sont placés sous sa responsabilité seront régis par un Règlement Intérieur qui devrait être adopté dans sa séance du 29 mars 2011.

Concernant la composition du Conseil d'Administration, le Président indique, par référence à l'article L225-17 du Code de Commerce, que le Conseil doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Actuellement, le Conseil d'Administration d'OSEO SA comprend 3 femmes et 12 hommes. Il sera proposé aux Assemblées Générales à venir, lors du remplacement d'administrateurs par la nomination de nouveaux membres, de rechercher cet équilibre.

Le Comité d'Audit

Placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO et présidé par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Pierre SIMON, le Comité d'Audit était composé de 5 administrateurs issus des Conseils d'Administration et de Surveillance des entités du groupe. Il a été renouvelé le 11 octobre 2010.

En 2010, il s'est réuni 4 fois et a compté la présence de l'Inspecteur Général, du Contrôleur Permanent, des Commissaires du Gouvernement et des Commissaires aux comptes. Toutes ses réunions ont abordé l'évolution des risques de l'activité de garantie et de financement et de la situation financière. Il a examiné les comptes du groupe, la mise à jour du mémorandum des activités financières et a été tenu informé de l'avancement du projet de fusion et d'augmentation de capital. Il a pris connaissance de l'évolution de la mission de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) menée sur le risque de crédit et du suivi des recommandations de l'IGA. Une présentation du rapport sur le contrôle interne, du programme d'audit pour 2010, et de la revue des encours sur la clientèle et le suivi des limites lui a été faite. Enfin, il a été consulté et a émis un avis favorable sur le projet d'acquisition d'ALSABAIL, de refinancement auprès de la Banque Postale ainsi que sur le renouvellement du Cabinet MAZARS en tant que Commissaire aux Comptes.

Conformément aux statuts de la SA OSEO, le Comité d'Audit et des Risques est désormais placé sous la responsabilité de son Conseil d'Administration. Ses membres ont été désignés par le Conseil réuni le 20 janvier 2011. Présidé par Pierre SIMON, il est également composé de Catherine HALBERSTADT (*Directeur Général de la Banque Populaire du Massif Central*), Thomas ESPIARD (*Responsable Capital Investissement et Financement Spécialisé à la Caisse des Dépôts*), Etienne OUDOT DE DAINVILLE (*Sous-Directeur du Financement des Entreprises et Marché Financier – Direction Générale du Trésor*) et Vincent MOREAU (*Sous-Directeur de la 3^{ème} sous-direction du Budget*).

La première réunion du Comité d'Audit dans sa nouvelle composition se tiendra le 28 mars 2011 et sera principalement consacrée aux comptes de l'exercice 2010 et au budget 2011.

Le Conseil d'Orientation

Instance placée auprès du Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO, elle l'est désormais auprès de la SA OSEO. Elle a pour mission de mener des réflexions sur le rôle et les modalités d'exercice, par OSEO et ses filiales, de leurs missions. Sa composition sera fixée par un arrêté du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la recherche.

5.2 Le dispositif de contrôle interne d'OSEO

Agréé comme établissement de crédit, OSEO SA est soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

● L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne d'OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, du Contrôleur Permanent Groupe (CPG) et des Contrôleurs Permanents, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit d'OSEO.

- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une Charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs. Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux du Contrôle Permanent du Groupe, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit, d'autre part. Elles ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit, puis diffusées en novembre 2008.
- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par un établissement de crédit pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé. Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02 modifié. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit d'OSEO et deux comités spécifiques : le Comité de Coordination du Contrôle Permanent et le Comité de Contrôle Interne.

Le contrôle permanent

Il s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement - ordonnancement, de comptabilisation - paiement et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent est assuré par des agents exclusivement dédiés à cette fonction pour chaque entité d'OSEO. Les contrôles permanents s'exercent en continu.

La fonction de contrôleur permanent est indépendante des métiers opérationnels (il n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable) et du contrôle périodique.

Si la taille d'une unité ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un emploi de contrôleur permanent à plein temps, le responsable de cette unité trouve une prestation de contrôle permanent auprès de sa Direction de tutelle ou du Contrôle Permanent Groupe.

Le contrôle permanent est placé sous la responsabilité du Contrôleur Permanent Groupe (CPG), directement rattaché au Président Directeur Général.

Le Contrôleur Permanent Groupe assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. A ce titre, il coordonne l'activité de l'ensemble des contrôleurs permanents et des correspondants du groupe. Il contribue à harmoniser les méthodologies de vérification, les rapports et les préconisations de la filière. Il élabore un plan annuel de contrôle permanent et, après sa validation par le Comité de Contrôle Interne, se charge de sa mise en œuvre.

Il assure également, pour l'ensemble du groupe, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le contrôle de la conformité. Dans le cadre de cette dernière fonction, il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers d'OSEO.

Il est également chargé de mesurer le risque induit par les nouveaux produits en donnant un avis écrit sur leur conformité.

- La Charte et les procédures du contrôle permanent.

La Charte du contrôle permanent d'OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Un plan de contrôle annuel, déterminé en liaison avec les contrôleurs permanents des unités opérationnelles et en collaboration entre les Directions opérationnelles et le Contrôleur Permanent Groupe, définit le périmètre et la fréquence des vérifications à opérer. Le Contrôleur Permanent Groupe fait valider ce plan par le Comité de Contrôle Interne.

Les contrôles donnent lieu à une note de synthèse, des notes techniques et éventuellement des préconisations à mettre en œuvre dans un délai fixé entre les parties.

Un outil informatique a été mis en place en 2010 pour gérer les préconisations, assurer leur suivi auprès des directions concernées et produire des reportings.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte anti-blanchiment et anti-terroriste y est également décrit. Il est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers d'OSEO.

Au titre de l'année 2010, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers d'OSEO, au titre des activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que plusieurs directions opérationnelles du siège.

Elles ont porté globalement, par des contrôles sur pièces, sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations et des recommandations de l'Inspection Générale – Audit.

Le contrôle périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique d'OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation d'OSEO et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par son niveau de risque combiné à une fréquence d'audit.
Le plan d'audit annuel est validé par le Président Directeur Général ainsi que par le Comité d'Audit.
- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02 modifié.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.
Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.

- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant d'OSEO de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

Au titre de l'année 2010 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, ainsi que des filiales.

Trois campagnes du suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses apportées aux suivis et a confirmé leur fiabilité.

En matière d'audits externes, la mission engagée fin 2009 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) sur l'évaluation quantitative des risques dans l'activité de Garantie et le risque de crédit s'est conclue en 2010 par une lettre de suite du Secrétariat Général de l'ACP complétée par des recommandations qui seront mises en œuvre.

Plusieurs autres vérifications ont été réalisées au cours de l'année 2010 par la Cour des Comptes, la Mission d'Evaluation des Politiques Publiques, la DGCIS ou l'Inspection Générale des Finances. Elles ont concerné tout ou partie des activités d'OSEO ou ses contributions aux dispositifs publics de soutien ou de développement des PME.

Les perspectives 2011

Le plan de contrôle permanent prévoit que des vérifications soient menées dans l'ensemble des métiers d'OSEO (innovation, garantie et financement), ainsi que dans plusieurs directions du siège. Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations ...

Par ailleurs, le Contrôle Permanent Groupe coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR).

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2011, la réalisation de missions qui concerneront soit globalement plusieurs directions, soit certaines de leurs activités. Des vérifications porteront également sur deux directions de réseau. Dans le même temps, trois campagnes seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses fera l'objet d'un audit spécifique.

Des projets seront également lancés en 2011 pour renforcer le dispositif de contrôle interne d'OSEO. Ils concerneront le développement du contrôle permanent dans les fonctions de front et middle office, la gestion des risques opérationnels et la mise en place d'une filière "Risques".

5.3 Elaboration et traitement de l'information comptable

• Le cadre général de l'information comptable et financière

Les comptes de la Société Anonyme OSEO sont établis conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit.

OSEO établit des comptes individuels selon les normes comptables françaises et des comptes consolidés selon le référentiel comptable international IFRS.

• Les comptes publiables

Les bilans, résultat et hors-bilan décrivant les comptes sociaux sont établis mensuellement. Ces documents commentés sont diffusés à la Direction générale et à la Direction du contrôle de gestion.

Les comptes consolidés sont arrêtés à fin juin, fin septembre et fin décembre.

Fin mars, une agrégation des comptes des sociétés du groupe est réalisée ; elle permet un suivi global des principaux agrégats de rentabilité sans nécessiter tous les traitements lourds de consolidation.

Les comptes établis fin juin comprennent une annexe simplifiée et sont accompagnés d'un rapport semestriel d'activité. Ces documents font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux Comptes et d'une publication au BALO.

Les comptes arrêtés au 31 décembre comprennent une annexe complète et sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes. Le comité d'audit examine l'information financière et le contrôle interne comptable. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration, et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et publiés au BALO. Ces comptes servent de base au document de référence soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

• Tableaux de bord comptables

Trimestriellement, les comptes consolidés et les comptes individuels donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord comptables.

Dans ces tableaux de bord, la structure des bilans, hors-bilan et résultat définie réglementairement est respectée. Certaines rubriques particulièrement significatives sont détaillées de façon à donner un éclairage plus analytique de l'activité.

Les tableaux de bord comptables ainsi que les comptes semestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration. Ils sont complétés par une présentation analytique de la formation du résultat.

• Analyse de la formation du résultat

Cette analyse est réalisée au niveau consolidé par la Direction du Contrôle de Gestion. Elle repose, pour la filière « financement » sur l'affectation à chaque emploi commercial d'un taux conventionnel de ressources basé sur les taux de marché. Ce système d'analyse permet de connaître la contribution au PNB de chaque activité commerciale de cette filière (cofinancement, financement court terme, capital développement). Elle est complétée d'une analyse du résultat de la filière « garantie » et de la filière « innovation ».

Ces travaux sont complétés par une analyse semestrielle du coût du risque au cours de la période écoulée.

Une prévision de résultat annuel est établie selon un cadre identique.

L'ensemble des travaux donne lieu à une présentation au Conseil de surveillance et au Comité d'Audit. La présentation comprend un commentaire sur les principales évolutions et les écarts par rapport aux prévisions.

Autres reporting

Par ailleurs, dans le cadre de SURFI et des déclarations FINREP, un reporting comptable est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

La société OSEO est consolidée par mise en équivalence dans les comptes de la Caisse des Dépôts. A ce titre, elle alimente semestriellement une liasse de consolidation visée par ses Commissaires aux Comptes. De ce fait, OSEO se réfère pour l'établissement de ses comptes aux principes comptables développés dans le manuel de procédures comptables et instructions de la Caisse des Dépôts.

L'architecture et l'organisation comptable

La comptabilité d'OSEO est organisée de façon décentralisée. Suite à la fusion des entités juridiques opérationnelles, l'organisation comptable a été modifiée pour intégrer les activités de garantie et d'aide à l'innovation.

La Direction Comptable OSEO

La Direction Comptable comprend :

- un domaine de production qui est chargé de la comptabilité sociale d'OSEO (fiscalité, frais généraux, immobilisations et comptabilité des fonds de garantie mutuels),
- un domaine en charge des normes comptables et procédures informatiques qui a notamment une compétence transverse en matière d'harmonisation et de définition des normes comptables et des procédures appliquées,
- un domaine en charge des reportings (comptes individuels, consolidés, SURFI),
- un domaine chargé de la gestion mouvements de fonds.

Par sa participation aux Comités de Direction, aux Comités financiers et aux Comités des risques de contrepartie, la Direction Comptable est informée de la politique retenue en matière de gestion financière et de gestion des risques de contrepartie.

Les back-offices

A chaque système de gestion est rattaché un back-office qui assume la responsabilité de l'exactitude des écritures comptables déversées dans la comptabilité générale. Les écritures sont générées soit directement dans les systèmes de gestion, soit, cas le plus fréquent, via un interpréteur alimenté par des comptes-rendus d'événements fournis par les systèmes de gestion.

Les principaux back-offices sont rattachés :

- à la Direction des Opérations Financières, qui est en charge notamment de la comptabilisation des opérations de refinancement, des placements et des instruments financiers,
- à la Direction de la Gestion Clients en charge de la comptabilisation des opérations de prêts à moyen et long terme, et des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier, des opérations de financement court terme, et à compter de 2011 des opérations d'aides à l'innovation
- à la Direction des Ressources Humaines,
- et depuis 2011, à la Direction de la Gestion Partenaires en charge de la comptabilisation des opérations de garantie

Tous ces back-offices sont situés au siège social à Maisons-Alfort. Selon les produits concernés, certaines saisies dans les systèmes de gestion peuvent être réalisées dans les Directions Régionales, les contrôles et les traitements comptables restant regroupés au siège.

Une charte définit le partage des responsabilités entre la Direction Comptable et les back-offices rattachés aux Directions opérationnelles.

Le service de contrôle permanent du pôle Finances est en charge des contrôles comptables de second niveau.

5.4 Rapport des CAC sur le rapport du Président



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Régnault
92400 Courbevoie
France

OSEO S.A.

Siège social : 27/31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : €. 594 778 400

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société OSEO S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OSEO S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :



Mazars

OSEO S.A.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société OSEO S.A.

10 mai 2011

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations


Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 10 mai 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



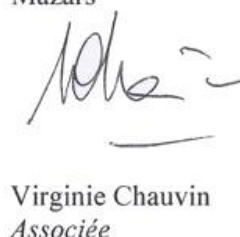
Marie-Christine Jolys
Associée



Philippe Saint-Pierre
Associé

Courbevoie, le 10 mai 2011

Mazars



Virginie Chauvin
Associée

6. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale

● Résolutions présentées à l'Assemblée Générale statuant dans la forme ordinaire

👉 Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice qui s'est écoulé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

👉 Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés.

👉 Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés.

👉 Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2010 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	99 065 780,47
Report à nouveau	56 165 295,52
Soit un solde disponible de	155 231 075,99
Dotation à la réserve légale	4 953 289,02
Dotation aux autres réserves	87 421 234,45
Distribution d'un dividende de 0,09 € par action (nominal de 8 €)	6 691 257,00
Report à nouveau créditeur	56 165 295,52

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, à un abattement calculé sur la totalité de son montant ou à un prélèvement libératoire

Le dividende devra être mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2011 (art. L 232-13 et R 232-18 du Code de Commerce), et sera versé aux actionnaires inscrits à la date de mise en paiement.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'un dividende de 0,25 € par action a été distribué au titre des exercices 2009, 2008 et 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve l'avenant n° 3 à la Convention relative au « Fonds de Garantie du Financement des Créances Professionnelles » signé au cours de l'année 2010 entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve l'avenant n° 2 à la Convention relative à la mise en œuvre du « Fonds de Modernisation de la Restauration » signé au cours de l'année 2010 entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale statuant dans la forme extraordinaire

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, sur sa seule et unique décision, tous pouvoirs en vue de procéder ou non, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, à une augmentation du capital en numéraire d'un montant maximum de 3 % réservée aux salariés de la société OSEO dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.
2. décide que la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter de ce jour.
3. décide que le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail.

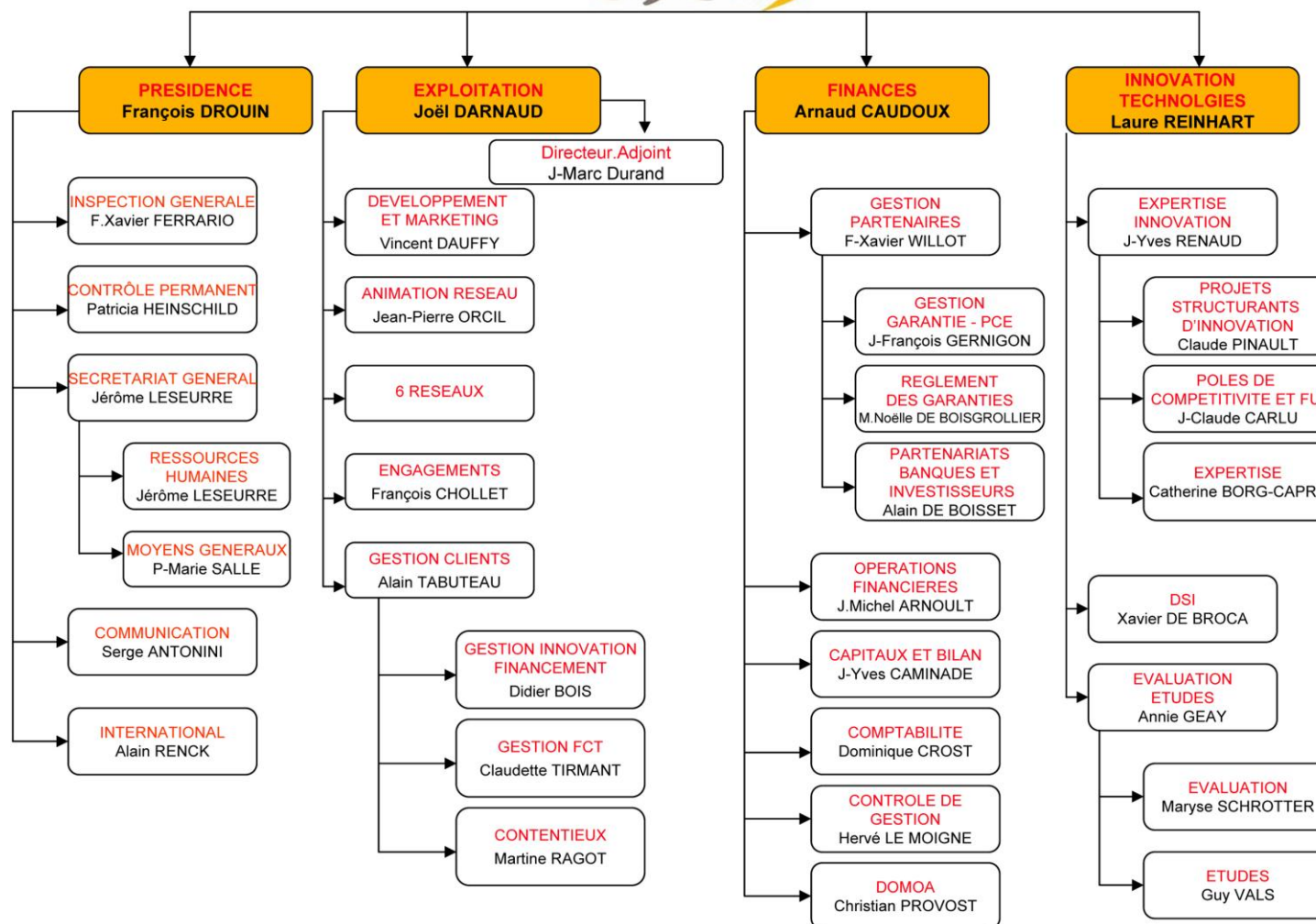
4. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :
 - fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,
 - fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
 - fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits,
 - fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
 - constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires à la réalisation de la ou des augmentations de capital.
5. Prend acte que cette délégation comporte au profit des salariés visés ci-dessus la renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement, de dépôts prévues par la loi.

7. Organigrammes du Groupe OSEO

7.1 Organigramme fonctionnel



7.2 Organigramme du réseau



8. Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2006	2007	2008	2009	2010(*)
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital (en contre-valeur euros)	377 230 064	377 230 064	377 230 064	377 230 064	594 778 400
b) Nombre d'actions émises	47 153 758	47 153 758	47 153 758	47 153 758	74 347 300
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 169 798	1 250 644	1 322 085	1 357 437	1 614 176
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	91 181	46 544	132 608	102 590	196 115
c) Impôt sur les bénéfices	16 251	-1 383	11 608	16 191	23 388
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice	4 270	4 085	4 419	3 917	6 335
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17 636	21 450	41 953	18 899	99 066
f) Résultat distribué	11 788	11 788	11 788	11 788	6 691
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,50	0,93	2,47	1,75	2,24
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,37	0,45	0,89	0,40	1,33
c) Dividende attribué à chaque action	0,25	0,25	0,25	0,25	0,09
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	1 064	1 074	969	974	1 641
b) Montant de la masse salariale (en milliers €)	52 585	55 703	59 443	59 078	91 670
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers €)	24 274	26 265	23 297	26 768	42 936

(*) Compte tenu des opérations de fusion intervenues au 31 décembre 2010, les résultats financiers d'OSEO au 31/12/2010 ne sont pas exactement comparables à ceux d'OSEO financement au 31/12/2009,

9. Comptes consolidés

Bilan consolidé publiable d'OSEO

A C T I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales	6.1	67,1	292,7
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	53,1	67,6
Instruments dérivés de couverture	6.3	373,9	423,0
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	1 914,3	2 057,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	312,9	466,5
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	7 143,2	5 426,5
Opérations de location financement et assimilées	6.7	3 828,6	3 491,5
Aides au financement de l'innovation	6.8	546,3	0,0
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		125,5	130,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	6 410,7	5 108,0
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	64,6	40,4
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	1 178,3	382,8
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Immeubles de placement	6.12	13,0	13,6
Immobilisations corporelles	6.13	84,2	84,3
Immobilisations incorporelles	6.13	29,2	24,1
Ecarts d'acquisition	6.14	0,8	0,8
Total de l'actif		22 145,7	18 009,7

Bilan consolidé publiable d'OSEO

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales	6.1	51,4	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	8,9	36,9
Instruments dérivés de couverture	6.3	319,5	341,5
Dettes envers les établissements de crédit	6.15	9 047,3	8 452,9
Dettes envers la clientèle	6.16	1 782,8	1 156,7
Dettes représentées par un titre	6.17	1 991,7	1 653,4
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		142,1	100,3
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	1,3	11,2
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	2 164,6	1 303,5
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.18	1 741,0	1 378,5
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.19	474,5	0,0
Fonds de garantie publics	6.20	2 373,4	2 106,9
Dettes subordonnées	6.21	58,1	56,5
Capitaux propres		1 989,1	1 411,4
Capitaux propres part du Groupe		1 949,7	1 197,1
- Capital et réserves liées		1 161,3	476,0
- Réserves consolidées		716,0	671,4
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		24,8	28,7
- Résultat		47,6	21,0
Intérêts minoritaires		39,4	214,3
- Réserves		35,8	202,5
- Résultat		3,6	11,8
Total du passif		22 145,7	18 009,7

Compte de résultat consolidé publiable d'OSEO

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 083,0	1 127,5
Intérêts et charges assimilées	7.1	-786,1	-839,8
Commissions (produits)		8,7	6,1
Commissions (charges)		-0,2	-0,4
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	0,2	-4,6
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	8,0	0,1
Produits des autres activités	7.4	33,6	33,2
Charges des autres activités	7.4	-16,5	-13,9
Produit net bancaire		330,7	308,2
Charges générales d'exploitation	7.5	-189,4	-182,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-14,4	-13,3
Résultat brut d'exploitation		126,9	112,6
Coût du risque	7.7	-52,1	-63,8
Résultat d'exploitation		74,8	48,8
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,0	-0,1
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
Résultat avant impôt		74,8	48,7
Impôts sur les bénéfices	7.8	-23,6	-15,9
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
Résultat net		51,2	32,8
Intérêts minoritaires		3,6	11,8
Résultat net - part du Groupe		47,6	21,0
* Résultat par action (en euros)		0,64	0,44
* Résultat dilué par action (en euros)		0,64	0,44

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres d'OSEO

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
RESULTAT NET	51,2	32,8
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-3,9	6,7
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3,9	6,7
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	47,3	39,5
* Dont part du groupe	43,7	27,8
* Dont part des intérêts minoritaires	3,6	11,7

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Situation au 31 décembre 2008	476,0	662,9	21,9		1 160,8
Résultat 2008				20,2	20,2
Résultat affecté aux réserves	0,0	8,5	0,0	-8,5	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	6,8	0,0	6,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>8,0</i>	<i>0,0</i>	<i>8,0</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,2</i>
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-11,7	-11,7
Situation au 31 décembre 2009	476,0	671,4	28,7	0,0	1 176,1
Résultat 2009				21,0	21,0
Résultat affecté aux réserves	0,0	9,3	0,0	-9,3	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-3,9	0,0	-3,9
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-5,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-5,2</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,3</i>
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-11,7	-11,7
Augmentation de capital	438,1	0,0	0,0	0,0	438,1
Transfert de situation nette	144,5	25,0	0,0	0,0	169,5
Entrée dans le périmètre	102,7	6,9	0,0	0,0	109,6
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	0,0	1,4	0,0	0,0	1,4
Divers	0,0	2,7	0,0	0,0	2,7
Intérêts fonds de réserve	0,0	-0,7	0,0	0,0	-0,7
Situation au 31 décembre 2010	1 161,3	716,0	24,8	0,0	1 902,1
Résultat 2010				47,6	47,6

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2008	207,7
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-0,9
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-0,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>1,2</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>-1,3</i>
Variation des pourcentages d'intérêt	-0,2
Réduction de capital Avenir Entreprises	-4,0
Quote-part de résultat au 31 décembre 2009	11,8
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2009	214,3
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>-0,5</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,5</i>
Variation des pourcentages d'intérêt	-2,4
Transfert de situation nette	-170,4
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-5,7
Quote-part de résultat au 31 décembre 2010	3,6
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2010	39,4

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe OSEO y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie groupe OSEO

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Résultat avant impôts	74,8	48,7
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14,8	13,6
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	-97,3	-78,2
Perte nette/gain net des activités d'investissement	0,4	5,7
Autres mouvements	685,8	382,8
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	652,4	226,9
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 256,1	550,8
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	630,6	1 419,8
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 416,1	-571,7
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 154,3	-316,0
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-527,5	52,2
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	-71,8	0,0
Impôts versés	-31,3	-23,8
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-2 570,4	560,5
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-1 239,5	1 160,0
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	11,5	0,1
Flux liés aux immeubles de placement	0,3	0,2
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-19,4	-17,3
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-7,6	-17,0
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	512,4	-16,6
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	340,5	-565,6
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	852,9	-582,2
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-394,2	560,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-1 239,5	1 160,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-7,6	-17,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	852,9	-582,2
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	670,3	109,5
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	292,7	-19,7
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	377,6	129,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	276,1	670,3
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	15,8	292,7
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	260,3	377,6
Variation de la trésorerie nette	-394,2	560,8

Annexe comptable

Note 1 - Cadre réglementaire	83
Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO	83
Note 3 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture.....	85
Note 4 - Périmètre de consolidation	87
Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation	88
Note 6 - Notes relatives au bilan	106
Note 7 - Notes relatives au compte de résultat.....	124
Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques	128
Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations	148
Note 10 - Information sectorielle.....	151
Note 11 - Engagements de financement et de garantie	152
Note 12 - Autres informations	152

➤ Note 1 - Cadre réglementaire

L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres de créances sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) à partir de l'exercice 2007.

En application de ce règlement, les comptes consolidés du groupe OSEO sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31/12/2010.

➤ Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO

2.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés du Groupe OSEO regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

En application de ce principe général et des dispositions prévues par les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » et IAS 31 « Participations dans les co-entreprises », le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une entité entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Les décisions financières et opérationnelles stratégiques nécessitent l'accord unanime des parties participant au contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. La situation d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de

Comptes consolidés

la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Cas particulier de l'activité de capital-risque

Les participations minoritaires détenues par les entités de capital-risque du groupe sont exclues du périmètre de consolidation compte tenu du caractère négligeable de ces participations sur les comptes consolidés de l'ensemble.

Elles sont comptabilisées dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ».

2.2. Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un coinvestisseur sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les entités du groupe OSEO sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

2.3. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité relative au format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international, faisant suite à la révision de la norme IAS 1.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

2.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité.

2.5. Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

Note 3 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010 d'OSEO financement a approuvé les modalités de l'augmentation de capital de 438,1 millions d'euros, apportés par l'Etat à travers l'Epic OSEO, soit 16.594.009 actions nouvelles d'une valeur nominale de 8 euros émises au prix de 26,4 euros, prime d'émission incluse (cf note « variation des capitaux propres »).

Fusion

Afin de simplifier ses structures juridiques et comme prévu par la loi de régulation bancaire et financière, le Groupe OSEO a regroupé les entités opérationnelles qui le composent.

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010 a décidé la fusion absorption, par OSEO financement au 31/12/2010 avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er janvier 2010, des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne.

Les apports de ces sociétés ont été évalués à leur valeur nette comptable.

Comptes consolidés

OSEO financement a pris, au 31/12/2010, la dénomination sociale d'OSEO.

Les sociétés OSEO garantie et OSEO bretagne étaient déjà consolidées par intégration globale, cette fusion n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés.

En revanche, la société OSEO innovation n'était pas consolidée dans les comptes d'OSEO financement mais dans ceux d'Epic OSEO. Les données bilantielles de cette activité ont donc un impact sur les comptes consolidés, contrairement au compte de résultat, la prise de contrôle n'étant intervenue que fin 2010.

Compte de résultat retraite d'OSEO

(en millions d'euros)	Groupe OSEO au 31/12/2010	Retraitements intercos	Résultat Innovation	Groupe OSEO pro forma au 31/12/2010
Produit net bancaire	330,7	-10,4	64,5	384,8
Frais généraux	-203,8	10,4	-54,1	-247,5
Résultat brut d'exploitation	126,9	0,0	10,4	137,3
Coût du risque	-52,1	0,0	0,1	-52,0
Résultat d'exploitation	74,8	0,0	10,5	85,3
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat avant impôt	74,8	0,0	10,5	85,3
Impôts sur les bénéfices	-23,6	0,0	-2,9	-26,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat net	51,2	0,0	7,6	58,8
Intérêts minoritaires	3,6	0,0	0,0	3,6
Résultat net - part du Groupe	47,6	0,0	7,6	55,2

Aucun fait significatif et aucun évènement postérieur à la clôture des comptes consolidés ne sont à signaler.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement et leur méthode de consolidation.

Liste des sociétés consolidées	2010 % d'intérêt	2010 % de contrôle	2009 % de contrôle
Intégration globale			
> OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> OSEO <i>garantie</i> 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	0,00	0,00	59,92
> OSEO <i>garantie régions</i> 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	52,49	52,49	52,49
> AUXI-CONSEIL 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> AUXI-FINANCES 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT Compartiment n°1 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	73,22	73,22	73,22
> AVENIR TOURISME Compartiment n°2 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	56,10	56,10	56,10
> FCT PROXIMITE PME 41 rue Délizy - 93500 PANTIN	50,00	50,00	0,00
> OSEO <i>bretagne</i> 6 Place de Bretagne - 35044 RENNES	0,00	0,00	89,57
> COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00

Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Normes comptables applicables

Normes comptables applicables au 31 décembre 2010

Les états financiers consolidés 2010 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2010.

Les normes IFRS 3 révisée « regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « états financiers consolidés et individuels », adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et entrées en vigueur de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Par ailleurs, le groupe OSEO n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

Normes comptables applicables à partir du 1^{er} janvier 2011

L'IASB a publié des normes adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés d'OSEO.

5.2. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Les trois niveaux de juste valeur (amendement IFRS 7)

La norme définit trois niveaux de juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3).

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers, principalement l'actualisation des flux futurs estimés.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

5.3. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

OSEO comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Les engagements de financement reçus et donnés figurent dans la note 11. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.3.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose principalement sur l'analyse des notations. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison des facteurs économiques à la population analysée. Cette dépréciation couvre notamment le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activité particulièrement exposés.

Le montant de la dépréciation collective est calculé en fonction des pertes attendues sur les assiettes ainsi déterminées.

5.3.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le groupe.

5.3.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.3.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.5. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres subordonnés remboursables et à durée indéterminée sont notamment comptabilisés dans cette rubrique.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.6. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe OSEO décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistrée dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.7. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe OSEO n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.8. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.9. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.10. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve d'OSEO

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de leur remboursement sur décision des actionnaires, les fonds de réserve d'OSEO sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

5.11. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.12. Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.13. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe OSEO applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.14. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée "à dire d'expert".

5.15. Avantages au personnel

Le groupe OSEO accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite et les compléments de retraite bancaire.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture, ...) sont comptabilisés directement en résultat.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement les éléments des écarts actuariels et du coût des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

5.16. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.17. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe OSEO étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

OSEO, filiale de l' Epic OSEO, est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances, Compagnie Auxiliaire OSEO et Finac.

5.18. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation du CNC n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.19. Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsqu'elles sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.20. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.21. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

5.22. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.23. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

5.24. Activité de garantie

5.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par la SA OSEO et OSEO garantie régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose OSEO lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsque OSEO est informée par une banque partenaire d'une échéance impayée, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

En 2010, OSEO a complété son dispositif d'identification des engagements douteux :

- en s'appuyant sur le déclassement des créances chez les banques partenaires,
- en étendant le principe de contagion des encours en défaut aux engagements de garantie.

Ainsi une dotation nette aux provisions de 115 millions d'euros a été comptabilisée pour couvrir ces engagements.

Lorsque OSEO est informée de la mise en jeu de sa garantie, pour échéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions », au même titre que le risque avéré associé aux encours classés en douteux compromis.

L'impact sur le résultat du groupe OSEO est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.24.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par OSEO. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seule 10 % de ces variations de juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.25. Activité d'innovation

5.25.1. Principe général

Bien qu'intégrant des actifs et passifs financiers, les opérations économiques comptabilisées au bilan, et constituant le cœur de métier de l'activité innovation, ainsi que les revenus et charges attachés ne peuvent être évalués selon IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" dont l'objectif est de déterminer un résultat comptable proche d'un résultat économique. En effet, le principe général inhérent à son modèle financier conduit à ne pas dégager de résultat significatif.

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par une dotation dite "dotation d'intervention" de l'Etat aux Fonds de garantie d'innovation et par des dotations des collectivités publiques. Ces dotations sont comptabilisées dans la ligne « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions à perte (non remboursées ultérieurement à l'activité d'innovation) ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention. En outre, dans les deux cas, l'activité innovation n'est pas rémunérée au titre de cette activité d'intermédiaire.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est porté par l'Etat ou les collectivités publiques.

Ainsi, la norme IAS 20 : "Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique" est adaptée aux opérations d'innovation.

5.25.2. Principes comptables

Les avances remboursables sont comptabilisées dans le poste "Aides au financement de l'innovation" à l'actif du bilan. Celles non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan décrits en note 11.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste "Charges des autres activités". Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste "Comptes de régularisation et passifs divers" ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Ressources nettes d'intervention à l'innovation" dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat dans le poste "Produits des autres activités" au fur et à mesure du versement des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations sur les avances remboursables.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables financées sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances remboursables susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat ("Charges des autres activités"). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

5.26. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.27. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation,

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment),
- les contentieux futurs et non avérés associées aux garanties financières données par OSEO et OSEO garantie régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,

- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires. Les taux de rendements des actifs en couverture des engagements sociaux sont également fondés sur des estimations,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1. Caisse et banques centrales (actif et passif)

(en millions d'euros)	2010	2009
Actif		
Caisse, Banques centrales	67,1	292,7
Total actif	67,1	292,7
Passif		
Banques centrales	51,4	0,0
Total passif	51,4	0,0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2010	2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	4,2	27,8
Actions et autres titres à revenu variable	48,9	39,8
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	53,1	67,6
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	53,1	67,6

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	0,4	2,3
Non courant	52,7	65,3
Total	53,1	67,6

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,2		4,0	4,2
Actions et autres titres à revenu variable		1,6	47,3	48,9
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,2	1,6	51,3	53,1
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)				
Instruments dérivés de taux d'intérêt				0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,2	1,6	51,3	53,1

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2010	2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,9	2,1
Instruments dérivés de cours de change	8,0	34,8
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	8,9	36,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	8,9	36,9

Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	0,9	35,9
Non courant	8,0	1,0
Total	8,9	36,9

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	8,9	0,0	0,1
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,9	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	8,0	0,0	0,1
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	8,9	0,0	0,1
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	8,9	0,0	0,1

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		0,9		0,9
Instruments dérivés de cours de change		8,0		8,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	8,9	0,0	8,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	8,9	0,0	8,9

6.3. Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(en millions d'euros)	2010	2009
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	373,9	423,0
Instruments dérivés de taux d'intérêt	373,9	423,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	373,9	423,0
Instruments dérivés de couverture	373,9	423,0
Couverture individuelle	0,3	0,6
* dont couverture de juste valeur	0,3	0,6
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	373,6	422,4
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	373,9	423,0

Instruments dérivés de couverture actif par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		373,9		373,9
Total instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	373,9	0,0	373,9
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	373,9	0,0	373,9

Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	2010	2009
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	319,5	341,5
Instruments dérivés de taux d'intérêt	319,5	341,5
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (passif)	319,5	341,5
Instruments dérivés de couverture	319,5	341,5
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	319,5	341,5
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	319,5	341,5

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(en millions d'euros)	2010	2009
Variation de juste valeur de l'élément couvert	2,5	2,6
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	0,0	-0,3
Total	2,5	2,3

Instruments dérivés de couverture passif par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		319,5		319,5
Total instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	319,5	0,0	319,5
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	319,5	0,0	319,5

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2010	2009
Titres de créances négociables	803,1	307,7
Obligations	1 060,2	1 696,1
Obligations d'Etat	783,8	816,9
Autres obligations	276,4	879,2
Titres subordonnés	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	51,3	57,0
Titres de participation non consolidés	16,3	14,9
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-16,6	-18,6
Total des actifs financiers disponibles à la vente	1 914,3	2 057,1

Tableau de variation des dépréciations

(en millions d'euros)	2010	2009
Solde au 1^{er} janvier	18,6	12,7
Dépréciation de l'exercice	-2,0	5,9
Charge de dépréciation	1,4	6,5
Reprise de dépréciation	-3,4	-0,6
Solde au 31 décembre	16,6	18,6

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	1 147,8	1 071,2
Non courant	766,5	985,9
Total	1 914,3	2 057,1

Actifs financiers disponibles à la vente par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créances négociables		803,1		803,1
Obligations d'Etat	783,8			783,8
Autres obligations	276,4			276,4
Actions et autres titres à revenu variable			51,0	51,0
Total actifs financiers disponibles à la vente	1 060,2	803,1	51,0	1 914,3

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2010	2009
Comptes ordinaires débiteurs	213,6	413,1
Prêts au jour le jour	50,0	0,0
Prêts à terme	48,9	52,8
Valeurs reçues en pension	0,0	0,0
Prêts participatifs	0,0	0,0
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,4	0,6
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	312,9	466,5
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	315,6	470,2

Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	292,0	434,5
Non courant	20,9	32,0
Total	312,9	466,5

6.6. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	2010	2009
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	18,0	24,1
Crédits de trésorerie	554,0	560,8
Crédits à moyen et long terme	4 631,2	4 192,3
Valeurs reçues en pension	0,0	0,0
Prêts subordonnés	90,8	64,4
Autres crédits	1 491,4	916,6
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-174,4	-154,9
Dépréciations collectives des prêts et créances	-233,9	-191,2
Créances rattachées	17,8	14,4
Comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM - issus d'OSEO innovation	748,3	0,0
Total des prêts et créances sur la clientèle	7 143,2	5 426,5
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	7 363,3	5 548,2

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(en millions d'euros)	2010			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	139,4	14,3	1,2	154,9
Dépréciation de l'exercice	20,4	-0,3	-0,6	19,5
Charge de dépréciation individuelle	20,1	1,3	0,2	21,6
Reprise de dépréciation individuelle	-18,9	-3,5	-0,8	-23,2
Effet de désactualisation	-1,8	0,0	0,0	-1,8
Autres mouvements	21,0	1,9	0,0	22,9
Solde au 31 décembre	159,8	14,0	0,6	174,4

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(en millions d'euros)	2009			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	119,2	16,2	1,6	137,0
Dépréciation de l'exercice	20,2	-1,9	-0,4	17,9
Charge de dépréciation individuelle	27,9	0,9	0,1	28,9
Reprise de dépréciation individuelle	-13,6	-2,7	-0,5	-16,8
Effet de désactualisation	-2,0	0,0	0,0	-2,0
Autres mouvements	7,9	-0,1	0,0	7,8
Solde au 31 décembre	139,4	14,3	1,2	154,9

Tableaux de variation des dépréciations collectives

(en millions d'euros)	2010			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	190,4	0,8	0,0	191,2
Dépréciation de l'exercice	43,5	-0,8	0,0	42,7
Charge de dépréciation collective	43,8	0,6	0,0	44,4
Reprise de dépréciation collective	-14,9	-0,8	0,0	-15,7
Entrée dans le périmètre	14,6	0,0	0,0	14,6
Autres mouvements	0,0	-0,6	0,0	-0,6
Solde au 31 décembre	233,9	0,0	0,0	233,9

(en millions d'euros)	2009			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	159,9	2,1	0,0	162,0
Dépréciation de l'exercice	30,5	-1,3	0,0	29,2
Charge de dépréciation collective	54,8	1,1	0,0	55,9
Reprise de dépréciation collective	-24,3	-1,5	0,0	-25,8
Autres mouvements	0,0	-0,9	0,0	-0,9
Solde au 31 décembre	190,4	0,8	0,0	191,2

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	2 156,0	1 392,5
Non courant	4 987,2	4 034,0
Total	7 143,2	5 426,5

6.7. Opérations de location financement et assimilées

(en millions d'euros)	2010	2009
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	2 669,5	2 273,5
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 295,4	1 340,3
Créances rattachées	15,8	19,7
Dépréciations individuelles	-54,0	-49,7
Dépréciations collectives	-98,1	-92,3
Total des opérations de location financement et assimilées	3 828,6	3 491,5
Juste valeur des opérations de location financement et assimilées	3 961,2	3 570,3

Tableau de variation des dépréciations individuelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	24,7	25,0	49,7
Dépréciation de l'exercice	-2,2	6,5	4,3
Charge de dépréciation individuelle	4,6	14,1	18,7
Reprise de dépréciation individuelle	-5,8	-11,1	-16,9
Autres mouvements	-1,0	3,5	2,5
Solde au 31 décembre	22,5	31,5	54,0

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	23,3	20,0	43,3
Dépréciation de l'exercice	1,4	5,0	6,4
Charge de dépréciation individuelle	8,4	13,1	21,5
Reprise de dépréciation individuelle	-5,9	-5,8	-11,7
Autres mouvements	-1,1	-2,3	-3,4
Solde au 31 décembre	24,7	25,0	49,7

Tableau de variation des dépréciations collectives

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	75,5	16,8	92,3
Dépréciation de l'exercice	6,8	-1,0	5,8
Charge de dépréciation collective	6,8	6,3	13,1
Reprise de dépréciation collective	0,0	-7,3	-7,3
Solde au 31 décembre	82,3	15,8	98,1

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	69,9	25,1	95,0
Dépréciation de l'exercice	5,6	-8,3	-2,7
Charge de dépréciation collective	10,8	1,5	12,3
Reprise de dépréciation collective	-5,2	-9,8	-15,0
Solde au 31 décembre	75,5	16,8	92,3

Ventilation des Opérations de location financement
entre éléments courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Courant	637,1	601,2
Non courant	3 191,5	2 890,3
Total	3 828,6	3 491,5

6.8. Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)	2010
Avances remboursables innovation	1 213,3
Dépréciations individuelles	-160,3
Dépréciations collectives	-506,7
Total des aides au financement de l'innovation	546,3
Juste valeur des aides au financement de l'innovation	546,3

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	2010	2009
Titres de créances négociables	49,5	1 375,1
Obligations	6 361,2	3 732,9
Obligations d'Etat	3 120,8	2 351,0
Autres obligations	3 240,4	1 381,9
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 410,7	5 108,0
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 527,9	5 224,2

**Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	2 249,4	2 012,0
Non courant	4 161,3	3 096,0
Total	6 410,7	5 108,0

6.10. Créances et dettes d'impôts

(en millions d'euros)	2010	2009
Impôts courants	22,4	6,8
Impôts différés	42,2	33,6
Total des actifs d'impôts courants et différés	64,6	40,4
Impôts courants	1,3	11,2
Impôts différés	0,0	0,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	1,3	11,2

6.11. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie)	119,7	107,2
Charges constatées d'avance	1,8	4,3
Autres produits à recevoir	13,9	8,7
Prélèvements automatiques en cours	0,5	0,3
Autres	38,6	26,4
Total des comptes de régularisation actif	174,5	146,9

Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	122,8	109,9
Créances Etat et Partenaires innovation	384,6	0,0
Avances sur contentieux à payer	1,2	1,3
Fonds de garantie à recevoir	450,1	65,1
Autres débiteurs divers	31,6	49,5
Comptes de stocks et emplois divers	12,8	9,4
Total des autres actifs	1 003,8	235,9

Comptes de régularisation passif

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
90% revenus des titres adossés aux fonds de garantie - activité garantie (cf note 5.24.3)	0,0	0,4
Subventions à verser (innovation)	552,0	0,0
Autres produits constatés d'avance	36,7	34,4
Autres charges fiscales et sociales à payer	39,5	33,4
Autres charges à payer	8,0	6,5
Autres	56,0	22,3
Total des comptes de régularisation passif	692,2	97,0

Autres passifs

(en millions d'euros)	2010	2009
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	10,9	15,0
Dépôts de garantie reçus	4,6	4,3
Autres garanties reçues	126,4	154,0
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie	726,5	462,5
Fonds publics affectés - Avances du FDES	25,4	29,9
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	41,8	42,7
Fonds de garantie à capital préservé (activité garantie)	458,8	435,5
Autres dettes fiscales et sociales	13,0	10,3
Créditeurs divers	65,0	52,3
Total des autres passifs	1 472,4	1 206,5

6.12. Immeubles de placement

(en millions d'euros)	2010	2009
Immeubles de placement		
Valeur brute des terrains et constructions	17,7	17,7
Amortissements et dépréciations	-4,7	-4,1
Total des immeubles de placement	13,0	13,6
Juste valeur des immeubles de placement	16,5	16,8

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	2010	2009
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	119,3	116,3
Amortissements et dépréciations	-40,2	-36,5
Montant net	79,1	79,8
1.2 - Autres immobilisations corporelles	18,8	15,7
Amortissements et dépréciations	-13,7	-11,2
Montant net	5,1	4,5
Total des immobilisations corporelles	84,2	84,3
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	84,9	63,7
Amortissements et dépréciations	-56,9	-39,6
Montant net	28,0	24,1
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	1,2	0,0
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	1,2	0,0
Total des immobilisations incorporelles	29,2	24,1

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2009	116,3	15,7	63,7	0,0
Entrée dans le périmètre	2,5	2,0	9,0	0,0
Acquisitions	0,8	2,0	14,0	1,2 *
Sorties	-0,8	-0,5	-1,9	0,0
Autres mouvements	0,5	-0,4	0,1	0,0
Montant brut au 31/12/2010	119,3	18,8	84,9	1,2
Amortissements cumulés au 31/12/2010	-40,2	-13,7	-56,9	0,0
Montant net au 31/12/2010	79,1	5,1	28,0	1,2

* mali technique de fusion

6.14. Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2010			2009
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
OSEO (ex OSEO Bretagne)	0,8	0,0	0,8	0,8
Total des écarts d'acquisitions	0,8	0,0	0,8	0,8

6.15. Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2010	2009
Dettes à vue et au jour le jour	3,3	35,5
Dépôts et comptes ordinaires	3,3	5,5
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	30,0
Dettes à terme	8 928,9	8 278,3
Emprunts et comptes à terme	7 432,6	7 669,7
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	6 240,3	6 609,4
. dont ressources BEI, KfW et BDCE	1 070,0	993,4
Titres donnés en pension livrée à terme	1 496,3	608,6
Dettes rattachées	115,1	139,1
Total des dettes envers les établissements de crédit	9 047,3	8 452,9
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	9 045,1	8 465,0

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	2 321,4	1 701,1
Non courant	6 725,9	6 751,8
Total	9 047,3	8 452,9

6.16. Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	2010	2009
Dettes à vue et au jour le jour	59,3	490,0
Dépôts et comptes ordinaires	59,3	490,0
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	1 419,2	664,4
Emprunts et comptes à terme	1 351,3	511,6
. dont emprunts Epic OSEO	827,8	329,2
Titres donnés en pension livrée à terme	67,9	152,8
Dettes rattachées	3,3	2,3
Avance d'actionnaire de l'Etat à l'ex OSEO innovation	300,0	0,0
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	1,0	0,0
Total des dettes envers la clientèle	1 782,8	1 156,7
Juste valeur des dettes envers la clientèle	1 785,6	1 156,9

**Ventilation des Dettes envers la clientèle
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	579,5	775,6
Non courant	1 203,3	381,1
Total	1 782,8	1 156,7

6.17. Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Emissions obligataires	1 200,4	1 041,6
OSEO juin 1999 <i>4,375% échéance 25/04/11</i>	873,3	900,0
OSEO août 1996 <i>6,70 % échéance 19/08/11</i>	61,0	61,0
OSEO novembre 1995 <i>PIBOR échéance 20/11/15</i>	61,0	61,0
Réévaluation des emprunts micro-couverts <i>(net des frais d'émission)</i>	5,1	19,6
FCT Proximité PME décembre 2010 <i>Euribor échéance 25/12/25</i>	200,0	0,0
Titres de créances négociables	762,9	582,9
Dettes rattachées	28,4	28,9
Total des dettes représentées par un titre	1 991,7	1 653,4
Juste valeur des dettes représentées par un titre	1 991,7	1 653,4

**Ventilation des Dettes représentées par un titre
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Courant	1 726,7	653,9
Non courant	265,0	999,5
Total	1 991,7	1 653,4

6.18. Dépréciations et provisions

Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Provisions pour risques de crédit	3,6	4,3
Provisions pour restructuration	3,6	6,2
Provisions pour autres engagements sociaux	20,8	11,8
Juste valeur des garanties données	1 329,0	1 350,8
Engagements hors-bilan innovation	360,8	0,0
Autres	23,2	5,4
Total des provisions	1 741,0	1 378,5

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Dépréciations et Provisions au 31/12/09	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/10	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	1 844,1	724,1	268,0	150,8	-254,8	1 894,6	402,9	5,7	6,8	-52,1
- Dépréciations pour créances douteuses	205,5	41,2	23,1	17,5	23,9	230,0	0,0	5,1	6,8	-16,4
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	154,9	21,6	6,5	16,7	21,1	174,4	0,0	4,3	4,4	-15,0
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	49,7	18,7	16,1	0,8	2,5	54,0	0,0	0,8	2,4	-1,0
. Opérations sur titres	0,9	0,9	0,5	0,0	0,2	1,5	0,0	0,0	0,0	-0,4
. Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	4,3	608,4	221,9	133,3	-253,9	3,6	385,9	0,6	0,0	-1,2
- Juste valeur des garanties	1 350,8	17,0	0,0	0,0	-38,8	1 329,0	17,0	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations collectives	283,5	57,5	23,0	0,0	14,0	332,0	0,0	0,0	0,0	-34,5
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	5,4	16,2	13,1	0,1	14,8	23,2				
Dépréciations aides au financement de l'innovation	0,0	0,0	0,0	0,0	667,0	667,0				
Provisions pour engagements d'aides à l'innovation	0,0	0,0	0,0	0,0	360,8	360,8				
Autres provisions	18,0	4,6	0,7	4,4	6,9	24,4				
- Provisions pour restructuration	6,2	1,1	0,1	3,1	-0,5	3,6				
- Provisions pour engagements sociaux	11,8	3,5	0,6	1,3	7,4	20,8				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

6.19. Ressources nettes d'intervention à l'innovation

<i>(en millions d'euros)</i>	2010
Fonds de garantie Innovation	151,5
Autres ressources publiques	323,0
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	474,5

6.20. Fonds de garantie publics

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
OSEO		
Fonds du noyau dur	415,5	411,0
Fonds de garantie de réserve	866,8	860,5
Fonds de garantie à capital préservé	170,0	181,9
Fonds à paramètre individuel	192,2	186,1
Fonds spécifiques	410,6	161,6
Fonds en gestion extinctive	24,8	23,6
Autres Fonds	83,4	70,2
Total OSEO	2 163,3	1 894,9
OSEO garantie régions	210,2	212,0
Total des fonds de garantie publics	2 373,5	2 106,9

Fonds de garantie publics d'OSEO

(en millions d'euros)

Fonds de garantie publics au 31/12/2009	2 106,9
Dotations aux fonds de garantie 2010 (solde net)	503,0
Remboursements des fonds de garantie	-0,2
Commissions de garantie	92,5
Produits financiers et récupérations	83,3
Coût du risque	-408,0
Actualisation des provisions	-4,0
Fonds de garantie publics au 31/12/2010	2 373,5

6.21. Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	2010	2009
Dettes subordonnées à durée indéterminée	42,5	39,8
Dépôts de garantie à caractère mutuel	15,3	16,4
Dettes rattachées	0,3	0,3
Total des dettes subordonnées	58,1	56,5
Juste valeur des dettes subordonnées (1)	58,1	56,5

(1) Les dettes subordonnées à durée indéterminée ont vocation à être remboursées à court terme au pair. Leur juste valeur est ainsi égale à leur valeur en bilan.

**Ventilation des Dettes subordonnées
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	14,4	15,4
Non courant	43,7	41,1
Total	58,1	56,5

Les dettes subordonnées d'OSEO sont composées de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudeniels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de la Commission Bancaire.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

L'encours en capital de la dette subordonnée à durée indéterminée est de 42,5 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le tableau ci-dessous précise les principales caractéristiques de ces emprunts, notamment la prochaine année d'exercice de l'option de remboursement anticipé.

(en millions d'euros)	Dettes subordonnées à durée indéterminée d'OSEO			
	Emission	Taux	Option	Montant
TSDI 50 M. USD	1993	Variable	01/04/2011	37,4
TSDI 10 M. DEM	1993	Variable	19/05/2011	5,1
Total				42,5

6.22. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	2010	2009
Actif	2,0	2,5
Passif	65,5	137,6

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

 **Note 7 - Notes relatives au compte de résultat**

7.1. Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	2010	2009
Opérations avec les établissements de crédit	3,7	5,8
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	0,3	0,3
Crédits de trésorerie	19,6	22,8
Crédits à moyen et long terme	150,3	149,5
Crédits divers	204,1	152,6
Créances subordonnées	3,1	2,2
Variation des commissions futures actualisées OSEO garantie	18,4	9,7
Sous total opérations avec la clientèle	395,8	337,1
Opérations de location financement		
Loyers	782,2	794,1
Dotations aux amortissements	-575,2	-574,9
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-47,1	-54,6
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-11,9	-11,7
Autres produits	85,4	102,7
Sous total opérations de location-financement	233,4	255,6
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	53,3	77,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	136,9	141,9
Dérivés de couverture	259,9	309,5
Sous total opérations sur instruments financiers	450,1	529,0
Total des intérêts et produits assimilés	1 083,0	1 127,5

Intérêts et charges assimilées

(en millions d'euros)	2010	2009
Opérations avec les établissements de crédit	-235,8	-257,2
Opérations avec la clientèle	-104,9	-70,3
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	<i>-92,5</i>	<i>-57,7</i>
Opérations de location financement		
Dotations pour dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	-0,2
Autres charges	-90,9	-97,3
Sous-total opérations de location financement	-90,9	-97,5
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-47,9	-58,6
Dettes subordonnées	-1,3	-1,9
Dérivés de couverture	-234,1	-260,1
Sous-total opérations sur instruments financiers	-283,3	-320,6
Autres intérêts et charges assimilées	-71,2	-94,2
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	<i>-70,8</i>	<i>-93,6</i>
Total des intérêts et charges assimilées	-786,1	-839,8

7.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	-1,9	-0,2
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	2,1	-4,7
Couverture individuelle (inefficacité)	2,5	2,3
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	-0,4	-6,3
Autres	0,0	-0,7
Résultat net des opérations de change	0,0	0,3
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	0,2	-4,6

7.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2010	2009
Dividendes	0,7	2,1
Résultats de cession	7,8	4,2
Plus-values de cession	7,3	4,3
Moins-values de cession	-2,3	-0,7
Reprises de dépréciation	2,8	0,6
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-0,5	-6,2
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8,0	0,1

7.4. Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2010	2009
Produits		
Charges refacturées	11,0	9,9
Immeubles de placement	2,0	2,0
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	3,9	3,8
Plus-value de cession sur stocks	0,9	1,4
Autres produits	15,8	16,1
Total des produits des autres activités	33,6	33,2
Charges		
Immeubles de placement	-0,3	-0,3
<i>dont dotations aux amortissements</i>	-0,3	-0,3
Moins-value de cession sur stocks	-5,5	-4,0
Autres charges	-10,7	-9,6
Total des charges des autres activités	-16,5	-13,9

7.5. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	2010	2009
Charges de personnel	-114,7	-114,2
Impôts et taxes	-8,6	-8,2
Autres charges d'exploitation	-65,0	-57,6
Coûts liés aux restructurations	-1,1	-2,3
Total des charges générales d'exploitation	-189,4	-182,3

7.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2010	2009
Dotations aux amortissements	-14,4	-13,3
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-14,4	-13,3

7.7. Coût du risque

	2010				2009
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-18,1	-34,5	-0,6	-53,2	-62,3
Pertes non provisionnées	-5,1	0,0	-0,6	-5,7	-7,5
Récupérations des créances amorties	6,8	0,0	0,0	6,8	6,0
Total coût du risque	-16,4	-34,5	-1,2	-52,1	-63,8

7.8. Impôts

Impôt sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Impôt sur les sociétés	-22,5	-31,4
Impôts différés	-1,1	15,5
Total de l'impôt sur les bénéfices	-23,6	-15,9

Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Résultat net part du Groupe	47,6	21,0
Résultat net part des Minoritaires	3,6	11,8
Charge nette d'impôt comptabilisée	23,6	15,9
Résultat avant impôt (A)	74,8	48,7
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	25,8	16,8
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-2,6	-0,2
Autres différences permanentes	0,0	0,1
Consommation ou création des déficits reportables	0,0	0,0
Autres éléments	0,4	-0,8
Total des éléments en rapprochement (D)	-2,2	-0,9
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	23,6	15,9

Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux actifs et passifs financiers et la manière dont le groupe OSEO les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

D'une manière générale, les différents départements et filiales du groupe OSEO exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées au niveau du groupe : les référentiels des risques de crédit et le mémorandum des activités financières.

La gestion de ces risques est fondée sur une approche différenciée par types de risques.

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, OSEO innovation intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, elle octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez OSEO innovation les normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et d'IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir".

De ce fait, la description de l'exposition, de la gestion et de la mesure de ses risques est inadaptée.

8.2. Risques de crédit

8.2.1. Cadre d'intervention :

Les risques de crédit sont définis comme les risques de défaillance des contreparties ou groupes bénéficiaires. Selon les activités concernées, ces derniers peuvent être appréciés à partir d'un système de notation interne ou externe et/ou des méthodes de suivi des risques adaptés à la spécificité des activités développées.

La Direction des engagements est en charge de la sélection et du suivi des risques de crédit à la clientèle d'OSEO.

- Elle propose à la Direction Générale les objectifs et les règles qui lui paraissent devoir être retenus en matière de risques de crédit.

- Elle est responsable des outils et supports utilisés par l'établissement en matière d'étude et de décision. Notamment, elle définit les méthodes et les techniques d'analyse financière.
- Elle participe à la conception des systèmes de notation en liaison avec le Département de Gestion des risques de crédit.
- Elle établit, à travers la maîtrise des processus de décision, la jurisprudence de l'établissement en matière d'engagement.
- Elle est associée à l'élaboration de nouveaux produits et à la transformation significative de produits existants.
- Elle assure le contrôle permanent des processus d'octroi, de gestion, de recouvrement et d'actualisation des opérations de crédit traitées dans le réseau et dont elle fait rapport au Contrôleur Permanent d'OSEO.
- Le Département « Gestion des risques de crédit », rattaché au Directeur des Financements, est chargé notamment :
- de concevoir, en liaison avec la Direction des Engagements, les modèles de notation.
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la validation des systèmes destinés à permettre la mise en production de ces modèles.
- de mettre en œuvre les procédures permettant de s'assurer que les définitions des notes et des lots sont appliqués de façon cohérente dans l'ensemble du Réseau et à la Direction des Engagements.
- d'élaborer et d'analyser des synthèses sur le fonctionnement des systèmes de notation.
- de surveiller, tester et contrôler régulièrement les modèles de notation.

8.2.2. Gestion et mesure des risques de crédit

Procédures de décisions et de sélection des risques

Une instruction définit annuellement les orientations de la politique de risque par type de crédit en fonction du système de notation en vigueur et des garanties et sûretés associées.

Les décisions d'engagement de crédit d'OSEO pour la classe d'actifs "Corporate" se fondent sur un système de notation interne qui tient compte à la fois des caractéristiques de la contrepartie, du projet et de celles relatives à la transaction.

La note de contrepartie est une mesure du risque de crédit « intrinsèque » reposant sur les fondamentaux de l'entreprise.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

Comptes consolidés

La mesure du risque de crédit est effectuée sur la base d'une probabilité de défaut à un an.

Les organes de décision d'octroi de crédits et de garanties sont le Directoire, le Comité des engagements, la Direction des engagements et les Directions de Réseau.

Le schéma délégataire fixe des limites de compétences à chaque niveau, en fonction de la finalité du projet étudié, du type de produit, de la note de contrepartie, du montant de la demande et du montant global des engagements du groupe avec la contrepartie concernée.

Ces délégations peuvent faire l'objet de subdélégations de la part des Directeurs du Réseau, après avis conforme du Directeur des Financements et des Risques et du Directeur du Réseau.

Surveillance et reporting des risques

Les contrôleurs permanents vérifient le respect des procédures et instructions d'octroi et plus généralement le respect des instructions en matière de politique de crédit.

Le département « Gestion des risques de crédit » produit des analyses de risques sur les encours de crédit sur la base des systèmes de notation interne actualisés périodiquement.

Le comité des grands encours (selon le montant des engagements contractés) examine, sous la présidence de la Direction Générale, annuellement :

- les « grands encours », c'est-à-dire la situation de groupes bénéficiaires sains pour lesquels les montants unitaires des engagements sont les plus élevés,
- les « grands encours sensibles », à savoir les groupes qui ont un engagement ayant un statut de défaut, mais ne faisant pas l'objet d'une procédure contentieuse.

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision du Comité des engagements.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les espérances de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les espérances de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle et qui dépend du montant de l'encours contentieux. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants sont examinés deux fois par an par le Directeur du Contentieux, le responsable de service opérationnel, le responsable des Fonctions Supports et le gestionnaire du dossier.

Un comité de suivi des risques et de leur couverture, regroupant les Directeurs Généraux, l'Inspecteur Général, les Directeurs des Financements, du Contrôle de Gestion, du Contentieux, des Engagements, du Développement, des Etudes et de l'Evaluation, de la Comptabilité, des filières métiers, se réunit semestriellement.

Il examine les analyses de risques sur les encours de crédit sains, l'évolution de la sinistralité, la couverture des risques et leur impact sur le coût du risque.

8.3. Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Au cours de l'exercice 2010, les risques et les limites du risque de contrepartie ont continué d'être gérés par entité sociale. C'est cette gestion qui est décrite dans les paragraphes ci-dessous.

Il est à noter qu'à compter de 2011 ces risques seront présentés de façon agrégée. Cependant, compte tenu de la spécificité des missions d'intérêt général menées pour le compte des pouvoirs publics, le suivi dédié aux risques sur les fonds de garantie sera maintenu.

Origine

L'exposition d'OSEO au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie,
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts,
- les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe OSEO temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est égal à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

Compte tenu de la nature et de la durée de ces opérations et dans un souci de diversification des risques, les opérations financières sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit et des administrations publiques.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en huit catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

- 1) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :
 - a) d'une allocation théorique de fonds propres d'OSEO à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
 - b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
 - c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
 - d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectuée par la Direction des Activités Financières par entités juridiques et par groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le Comité des Risques de Contreparties des limites, qui sont distinctes pour les métiers financement et garantie.

- 2) Une limite en durée d'engagements calculée par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité, en méthode standard, pour une contrepartie bancaire,

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risques de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes-rendus

La Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées établit quotidiennement un compte rendu de la consommation des limites mises à jour, des entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction des Activités Financières, de la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées et les opérateurs de la salle de marché.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la Direction Générale d'OSEO ainsi qu'aux membres du Comité financier.

8.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	2010	2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	53,1	67,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	373,9	423,0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 914,3	2 057,1
Prêts et créances envers les établissements de crédit	312,9	466,5
Prêts et créances envers la clientèle	7 143,2	5 426,5
Opérations de location financement	3 828,6	3 491,5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 410,7	5 108,0
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 336,3	10 659,1
Octroi de lignes de crédits irrévocables	3 148,1	2 834,0
Total	35 521,1	30 533,3

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, OSEO a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne.

Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspond les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

(en millions d'euros)	2010				2009			
	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Nature des prêts et créances envers la clientèle								
Prêts et créances envers la clientèle	5 827,9	542,2	773,1	7 143,2	4 846,4	547,8	32,3	5 426,5
Octroi de lignes de crédits irrévocables	956,3	1 595,3	0,0	2 551,6	842,9	1 488,9	0,0	2 331,8

(en millions d'euros)	2010			2009		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Nature des opérations de location financement						
Opérations de location financement	2 573,6	1 255,0	3 828,6	2 185,3	1 306,2	3 491,5
Octroi de lignes de crédits irrévocables	417,3	179,2	596,5	299,5	202,7	502,2

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité de groupe OSEO est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(en millions d'euros)	2010					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	1 621,7	1 328,8	3 123,6	438,4	630,7	7 143,2
PLMT	1 549,4	1 215,5	2 204,6	234,4	624,0	5 827,9
FCT	72,3	113,2	148,5	204,0	4,2	542,2
Autres	0,0	0,1	770,5 *	0,0	2,5	773,1
Opérations de location financement	874,9	1 572,6	1 144,2	73,5	163,4	3 828,6
CBI	562,7	1 125,3	708,4	33,6	143,6	2 573,6
CBM	312,2	447,3	435,8	39,9	19,8	1 255,0
Total	2 496,6	2 901,4	4 267,8	511,9	794,1	10 971,8

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM - pour 748,3 millions €.

(en millions d'euros)	2009					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	1 528,7	1 063,1	1 826,7	402,0	606,0	5 426,5
PLMT	1 448,9	943,6	1 646,4	210,2	597,3	4 846,4
FCT	79,8	119,4	151,2	191,8	5,6	547,8
Autres	0,0	0,1	29,1	0,0	3,1	32,3
Opérations de location financement	869,9	1 276,2	1 112,7	93,7	139,0	3 491,5
CBI	565,7	810,4	651,8	34,8	122,6	2 185,3
CBM	304,2	465,8	460,9	58,9	16,4	1 306,2
Total	2 398,6	2 339,3	2 939,4	495,7	745,0	8 918,0

(en millions d'euros)	2010					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 535,8	3 005,1	5 572,8	915,3	307,3	12 336,3

(en millions d'euros)	2009					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 148,2	2 633,7	4 787,3	830,1	259,8	10 659,1

Concentration des risques par type de contrepartie

(en millions d'euros)	2010					Total
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,3	0,0	52,8	0,0	53,1
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	373,9	0,0	0,0	0,0	373,9
Actifs financiers disponibles à la vente	788,9	1 072,7	0,0	52,7	0,0	1 914,3
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	312,9	0,0	0,0	0,0	312,9
Prêts et créances envers la clientèle	748,3	0,0	0,0	6 147,4	247,5	7 143,2
<i>PLMT</i>	0,0	0,0	0,0	5 586,2	241,7	5 827,9
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	542,2	0,0	542,2
<i>Autres</i>	748,3	0,0	0,0	19,0	5,8	773,1
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 828,6	0,0	3 828,6
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 573,6	0,0	2 573,6
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 255,0	0,0	1 255,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 302,7	3 076,0	0,0	32,0	0,0	6 410,7
Total	4 839,9	4 835,8	0,0	10 113,5	247,5	20 036,7

(en millions d'euros)	2009					Total
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	25,5	0,0	42,1	0,0	67,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	423,0	0,0	0,0	0,0	423,0
Actifs financiers disponibles à la vente	829,6	1 174,2	0,0	53,3	0,0	2 057,1
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	466,5	0,0	0,0	0,0	466,5
Prêts et créances envers la clientèle	9,8	0,0	0,0	5 150,3	266,4	5 426,5
<i>PLMT</i>	8,6	0,0	0,0	4 579,1	258,7	4 846,4
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	547,8	0,0	547,8
<i>Autres</i>	1,2	0,0	0,0	23,4	7,7	32,3
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 491,5	0,0	3 491,5
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 185,3	0,0	2 185,3
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 306,2	0,0	1 306,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 681,5	2 374,9	0,0	51,6	0,0	5 108,0
Total	3 520,9	4 464,1	0,0	8 788,8	266,4	17 040,2

(en millions d'euros)	2010					Total
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	254,1	12 082,2	12 336,3

(en millions d'euros)	2009					Total
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,1	0,0	257,0	10 402,0	10 659,1

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(en millions d'euros)	2010				2009			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	312,9	0,0	0,0	312,9	466,5	0,0	0,0	466,5
Prêts et créances envers la clientèle	6 982,8	85,6	74,8	7 143,2	5 286,2	65,4	74,9	5 426,5
PLMT	5 709,6	50,1	68,2	5 827,9	4 732,0	45,7	68,7	4 846,4
FCT	502,4	35,5	4,3	542,2	524,7	19,6	3,5	547,8
Autres	770,8	0,0	2,3	773,1	29,5	0,1	2,7	32,3
Opérations de location financement	3 666,2	132,4	30,0	3 828,6	3 327,6	124,4	39,5	3 491,5
CBI	2 463,3	98,9	11,4	2 573,6	2 087,0	81,7	16,6	2 185,3
CBM	1 202,9	33,5	18,6	1 255,0	1 240,6	42,7	22,9	1 306,2
Total	10 961,9	218,0	104,8	11 284,7	9 080,3	189,8	114,4	9 384,5

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	2010							
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	769,2	769,2	0,0	0,0	0,0	
Risque faible	2 757,8	94,7	0,0	2 852,5	1 170,7	605,3	1 776,0	
Risque moyen	1 934,6	327,1	0,0	2 261,7	786,4	494,1	1 280,5	
Risque élevé	357,9	70,1	0,0	428,0	209,8	64,5	274,3	
Non noté	659,3	10,5	1,6	671,4	296,4	39,0	335,4	
Total des prêts et créances sains	5 709,6	502,4	770,8	6 982,8	2 463,3	1 202,9	3 666,2	

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

(en millions d'euros)	2009							
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Risque faible	2 241,9	55,0	0,0	2 296,9	946,3	644,4	1 590,7	
Risque moyen	1 595,2	348,6	0,0	1 943,8	651,9	495,4	1 147,3	
Risque élevé	146,5	70,0	0,0	216,5	75,9	32,7	108,6	
Non noté	748,4	51,1	29,5	829,0	412,9	68,1	481,0	
Total des prêts et créances sains	4 732,0	524,7	29,5	5 286,2	2 087,0	1 240,6	3 327,6	

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	2010					
	Notation Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Aaa	0,2	874,5	2,2	4 729,2	5 606,1	
Aa3 à Aa1	0,9	806,7	85,7	1 186,6	2 079,9	
A3 à A1	0,0	180,6	144,4	494,9	819,9	
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Non notés	52,0	45,8	80,6	0,0	178,4	
Total des actifs sains	53,1	1 907,6	312,9	6 410,7	8 684,3	

(en millions d'euros)	2009				
	Notation Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Aaa	23,4	1 042,0	3,0	3 594,0	4 662,4
Aa3 à Aa1	2,0	768,4	56,6	1 124,4	1 951,4
A3 à A1	0,0	192,2	342,5	389,6	924,3
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	42,2	46,9	64,4	0,0	153,5
Total des actifs sains	67,6	2 049,5	466,5	5 108,0	7 691,5

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(en millions d'euros)	2010				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	21,6	6,1	10,0	47,9	85,6
PLMT	10,3	2,7	7,1	30,0	50,1
FCT	11,3	3,4	2,9	17,9	35,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	29,9	14,5	26,1	61,9	132,4
CBI	23,7	11,2	24,0	40,0	98,9
CBM	6,2	3,3	2,1	21,9	33,5
Total	51,5	20,6	36,1	109,8	218,0

(en millions d'euros)	2009				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	16,7	4,7	8,8	35,2	65,4
PLMT	12,1	2,8	5,4	25,4	45,7
FCT	4,6	1,9	3,3	9,8	19,6
Autres	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Opérations de location financement	32,3	19,3	30,5	42,3	124,4
CBI	19,7	9,3	19,9	32,8	81,7
CBM	12,6	10,0	10,6	9,5	42,7
Total	49,0	24,0	39,3	77,5	189,8

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

2010																
<i>(en millions d'euros)</i>	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	43,2	10,1	1,8	0,3	0,0	0,0	45,0	10,4	7,5	2,6	8,2	1,9	15,7	4,5
Industrie	0,0	0,0	82,0	27,3	1,6	0,2	0,0	0,0	83,6	27,5	14,8	4,9	25,2	9,7	40,0	14,6
Services	0,0	0,0	65,1	22,3	4,6	1,0	1,9	1,4	71,6	24,7	9,2	3,1	10,9	4,6	20,1	7,7
BTP	0,0	0,0	12,2	4,4	10,4	2,8	0,0	0,0	22,6	7,2	0,4	0,1	5,2	2,1	5,6	2,2
Tourisme	0,0	0,0	25,4	4,1	0,0	0,0	1,1	0,9	26,5	5,0	1,9	0,7	0,5	0,3	2,4	1,0
Total	0,0	0,0	227,9	68,2	18,4	4,3	3,0	2,3	249,3	74,8	33,8	11,4	50,0	18,6	83,8	30,0

2009																
<i>(en millions d'euros)</i>	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	52,0	17,7	1,5	0,0	0,0	0,0	53,5	17,7	8,9	3,2	10,2	4,2	19,1	7,4
Industrie	0,0	0,0	61,4	19,6	2,6	0,4	0,0	0,0	64,0	20,0	18,0	7,9	23,5	11,3	41,5	19,2
Services	0,0	0,0	52,0	16,8	4,3	0,9	1,9	1,4	58,2	19,1	8,4	3,1	11,3	6,0	19,7	9,1
BTP	0,0	0,0	8,8	3,0	9,3	2,2	0,0	0,0	18,1	5,2	0,5	0,2	2,3	1,0	2,8	1,2
Tourisme	0,0	0,0	33,9	11,6	0,0	0,0	2,0	1,3	35,9	12,9	5,5	2,2	0,6	0,4	6,1	2,6
Total	0,0	0,0	208,1	68,7	17,7	3,5	3,9	2,7	229,7	74,9	41,3	16,6	47,9	22,9	89,2	39,5

Informations sur la juste valeur des garanties détenues sur les actifs en souffrance et dépréciés

Nature des garanties	2010						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Actifs en souffrance	50,1	35,5	0,0	85,6	98,7	29,7	128,4
Garanties "risque tiers" (1)	19,9	6,3	0,0	26,2	20,7	0,2	20,9
Sûretés	30,2	0,0	0,0	30,2	78,0	29,5	107,5
Autres garanties (2)	0,0	29,2	0,0	29,2	0,0	0,0	0,0
Actifs dépréciés individuellement	68,2	4,3	0,0	72,5	11,4	18,6	30,0
Garanties "risque tiers" (1)	49,0	3,3	0,0	52,3	3,0	4,5	7,5
Sûretés	19,2	0,0	0,0	19,2	8,4	14,1	22,5
Autres garanties (2)	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Total (3)	118,3	39,8	0,0	158,1	110,1	48,3	158,4

Nature des garanties	2009						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Actifs en souffrance	45,0	19,6	0,0	64,6	75,6	42,7	118,3
Garanties "risque tiers" (1)	16,0	0,8	0,0	16,8	17,8	0,2	18,0
Sûretés	29,0	0,0	0,0	29,0	57,8	42,5	100,3
Autres garanties (2)	0,0	18,8	0,0	18,8	0,0	0,0	0,0
Actifs dépréciés individuellement	67,4	3,4	0,0	70,8	16,6	18,0	34,6
Garanties "risque tiers" (1)	45,3	1,4	0,0	46,7	0,0	3,1	3,1
Sûretés	22,1	0,0	0,0	22,1	16,6	14,9	31,5
Autres garanties (2)	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0
Total (3)	112,4	23,0	0,0	135,4	92,2	60,7	152,9

(1) les garanties "risque tiers" regroupent les contregaranties bancaires et les garanties Etat

(2) les autres garanties concernent principalement l'activité de FCT (gage espèces et valeur des créances cédées)

(3) les normes IAS 39 et IFRS 7 ne s'appliquent pas à l'activité "Aide à l'innovation"

8.5. Risques de marché d'OSEO

Le risque de marché est défini comme le risque de pertes de valeur économique provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe OSEO sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change. Les risques attachés à l'emploi de la trésorerie des fonds de garantie sont gérés séparément.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de marché

La gestion financière conduite par OSEO vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques de marché, le risque de contrepartie et le risque opérationnel.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de marché

La Direction Générale prennent des décisions relatives à la gestion du risque de marché dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité financier réunissant la Direction Générale et les responsables concernés examine les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées. Le responsable du Département des Marchés participe au Comité à titre consultatif.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion du risque de marché

OSEO gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

A titre accessoire, OSEO peut intervenir à titre didactique sur les marchés pour compte propre. Cette activité s'exerce alors dans des conditions rigoureusement encadrées en termes de risque. Compte tenu de son objet et de ses caractéristiques, l'activité de marche pour compte propre ne constitue pas un centre de profit, même si elle se doit d'être au moins à l'équilibre.

8.5.4. Mesure des risques et limites

Au cours de l'exercice 2010, les risques et les limites du risque de contrepartie ont continué d'être gérés par entité sociale. C'est cette gestion qui est décrite dans les paragraphes ci-dessous.

Il est à noter qu'à compter de 2011 ces risques seront présentés de façon agrégée. Cependant, compte tenu de la spécificité des missions d'intérêt général menées pour le compte des pouvoirs publics, le suivi dédié aux risques sur les fonds de garantie sera maintenu.

Le risque de taux

OSEO gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM bancaire de la Direction des capitaux et du

Comptes consolidés

bilan. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, marge d'intérêt dans le cas du risque de revenu et valeur actuelle nette des positions dans le cas du risque de prix. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Le risque de revenu est un indicateur de perte instantanée. A chaque arrêté, l'établissement calcule la variation de revenu des douze prochains mois en cas d'évolution immédiate et durable des taux. La mesure s'appuie sur un scénario d'évolution corrélée des taux courts de marché et des taux révisables (taux de base bancaire). En raison de la spécificité de la variation du taux des LDD (ex. Codevi), les positions à taux LDD font l'objet d'un suivi distinct des autres positions.

La mesure du risque de prix comporte deux volets. Le premier, fondé sur le calcul de la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe, a pour objet de suivre l'évolution de son prix en cas d'évolution des taux. Le second fondé sur la seule valorisation des flux de capitaux de cette position permet d'apprécier le risque de transformation.

Les mesures de risque de taux sont établies avant prise en compte d'hypothèses de production nouvelle.

Les risques de revenu et de prix sont mesurés dans le cadre de plusieurs scénarii d'évolution des taux d'intérêt. Il est fixé annuellement les limites de risque. Celles-ci s'établissent actuellement à 1,5 % et 5,0 % des fonds propres de base pour les risques de revenu et de prix.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2009.

<i>(en millions d'euros)</i>	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2010		
Risque de revenu 2010	9,7	-9,7
Risque de prix 2010	-30,6	32,5
31 décembre 2009		
Risque de revenu 2009	5,7	-5,7
Risque de prix 2009	-21,4	22,6

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, OSEO n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

La limite par devise est égale à 0,15 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent. En termes de position de change, la limite s'établit donc à 0,60 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent.

Les positions propres sont clôturées dès que la perte latente atteint 0,05 % des fonds propres de base.

Le résultat est apprécié comme la variation de valeur des positions, net des coûts de portage.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) du résultat à hauteur de 0,034 million d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6. Risques de liquidité d'OSEO

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière d'OSEO consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation d'OSEO et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire français.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme et sur la trésorerie disponible.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Président du Directoire et les membres du Directoire prennent des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité financier réunissant le Directoire et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM bancaire de la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement, sur un rythme mensuel, les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle financier est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Activités Financières d'OSEO, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble du groupe OSEO ;
- les fonctions de pilotage et de reporting sont exercées par la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées qui évalue les stratégies envisagées. Elle rend également compte des risques encourus, des conditions dans lesquelles les décisions sont exécutées et du respect des limites de risque.

8.6.4. Sources de refinancement

OSEO gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

OSEO intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. OSEO dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts. OSEO nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux.

8.7. Risques de marché et de liquidité d'OSEO garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière d'OSEO garantie

La gestion financière d'OSEO garantie porte d'une part sur la gestion des fonds de garantie et d'autre part sur la gestion des fonds propres de l'établissement.

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont la politique de gestion s'opère en fonction des caractéristiques des fonds de garantie constitutifs.

Ainsi, la gestion Actif Passif se décline en cinq blocs indépendants :

- Le fonds développement « à capital préservé » dont le mode de fonctionnement (adosé aux produits financiers d'une dette envers l'Etat) lui est propre : il suit une stratégie de placement déterminée au lancement du fonds.
- Les fonds qui ont en commun une très difficile modélisation des flux futurs (Capital risque, Biotech, PPA, RT, FASEP, Court Terme et l'ensemble des fonds du plan de relance) sont regroupés au sein du bloc « fonds spécifiques ». Les dotations perçues restent majoritairement investis à court terme (trésorerie et certificats de dépôts) et de façon marginale à moyen terme.
- Les fonds gérés par OSEO garantie régions (abondés par les Régions) font l'objet d'une gestion dédiée et sont également intégrés dans des blocs ALM avec des politiques de placement dédiés. Au final, les fonds sont investis à court et moyen terme.
- Les fonds dits « du noyau dur » (Création, Transmission, Développement, RSF, PCE, Innovation) font l'objet d'une gestion actif-passif selon un principe d'adossement des maturités d'investissement de l'actif à celles des décaissements attendus sur les engagements de garantie au passif. Ainsi, à chaque horizon de temps, les actifs investis arrivant à échéance doivent permettre de couvrir les décaissements attendus du stock d'encours de risques porté, augmenté d'une année de production nouvelle, simulés dans un scénario à 99%.
- Le fond de réserve a été créé dans le cadre d'une restructuration des fonds de garantie dont l'actif est entièrement constitué de titres transférés du bloc « noyau dur » et investis à court, moyen et long terme. La politique d'investissement du fonds de réserve peut s'opérer dans une logique complémentaire à celle du bloc « noyau dur ». Néanmoins, afin de prendre en compte l'adossement du bloc fonds spécifiques et des fonds du plan de relance, une enveloppe de trésorerie disponible de 250 M€ de placements court terme disponible dans le semestre est maintenue au titre du fonds de réserve.

La gestion financière des fonds propres d'OSEO garantie consiste à placer les fonds selon une politique de risque validée par le Comité Financier et le Conseil d'Administration d'OSEO garantie.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière d'OSEO garantie

Le Comité Financier

Le Comité Financier rapporte au Conseil d'Administration. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et composé d'administrateurs et de mandataires sociaux. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie et des fonds propres.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité Financier, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de gestion des fonds de garantie et des fonds propres. Le Comité de Gestion Financière réunit les mandataires sociaux d'OSEO garantie, d'OSEO financement, l'inspection générale ainsi que les représentants des Directions opérationnelles en charge du suivi des risques, de la gestion Actif Passif et des affaires financières.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière d'OSEO garantie

La gestion financière d'OSEO garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie et des fonds propres, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont répartis en cinq blocs (noyau dur, fonds spécifiques, Fonds de réserve, Fonds de Garantie à Capital Préservé, OSEO garantie régions) en fonction de leur modalité et de l'origine de leurs dotations. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnisations attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie et des fonds propres est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de prix : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8. Flux de trésorerie payables par le groupe OSEO relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	2010						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	9 949	-11 330	-23	-543	-1 327	-3 524	-5 913
Livret de Développement Durable	6 295	-7 380		-526	-140	-2 372	-4 342
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 050	-1 069		-0,2	-1 005	-64	
TSDI	43	-60			-1	-6	-53
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 202	-1 244		-10	-155	-874	-205
Emprunts et comptes à terme clientèle	1 358	-1 577	-23	-7	-26	-209	-1 313
Remboursement des refinancements court terme	2 691	-2 696	-363	-1 808	-522	-4	0
Comptes ordinaires	363	-363	-363				
Emprunts JJ							
Certificats de dépôts et BMTN	764	-766		-429	-333	-4	
Titres donnés en pension livrée	1 565	-1 567		-1 379	-189		
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		-15			-2	-8	-5
Dérivés hors couverture: flux entrants	3,5	4		4			
Dérivés de couverture: flux sortants		-10				-10	
Dérivés de couverture: flux entrants	26	32		3	12		16

Flux annuels (en millions d'euros)	2009						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	9 391	-10 433	-19	-892	-266	-4 519	-4 737
Livret de Développement Durable	7 058	-8 035		-880	-125	-2 695	-4 335
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 092	-1 112		0	-44	-1 006	-61
TSDI	40	-56			-1	-5	-50
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 145	-1 172		-8	-91	-801	-272
Emprunts et comptes à terme clientèle	56	-58	-19	-5	-5	-11	-18
Remboursement des refinancements court terme	1 871	-1 872	-526	-992	-348	-6	0
Comptes ordinaires	496	-496	-496				
Emprunts JJ	30	-30	-30				
Certificats de dépôts et BMTN	583	-584		-386	-192	-6	
Titres donnés en pension livrée	762	-762		-606	-157		
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		1		1	0,2	0,3	0,2
Dérivés hors couverture: flux entrants							
Dérivés de couverture: flux sortants							
Dérivés de couverture: flux entrants	341	251		46	25	79	102

Les engagements de financement donnés de 3,1 milliards d'euros à fin 2010 contre 2,8 milliards à fin 2009 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,3 milliards d'euros à fin 2010 contre 10,7 milliards d'euros à fin 2009) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe OSEO dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables. En outre, OSEO bénéficie en 2010 d'un droit de tirage d'emprunts de 500 millions d'euros auprès de l'Epic OSEO.

➤ Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations

9.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	2010	2009
Salaires et traitements	-69,1	-70,8
Autres charges sociales	-25,2	-24,7
Charges fiscales	-6,5	-6,4
Charges de retraite à cotisations définies	-7,4	-7,2
Charges de retraite à prestations définies	0,0	0,0
Intéressement et participation	-4,7	-4,7
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-1,8	-0,4
Total des charges de personnel	-114,7	-114,2

9.2. Effectif moyen

L'effectif moyen payé y compris les salariés d'OSEO innovation, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1.641 agents en 2010 (contre 1 204 agents en 2009), dont 77 % de cadres.

Le solde des droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à 26.584 jours à fin décembre 2010.

9.3. Engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Les taux d'actualisation retenus de 3,25 % et 1,25 %, proches du taux des obligations de première catégorie, ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés. Une variation des taux de + 0,5% conduirait à une diminution de l'engagement d'1,1 million d'euros.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel sont couverts par un contrat d'assurance Groupe pour le personnel de l'UES groupe OSEO financement et par une provision pour celui d'OSEO innovation. A compter de 2011, tous les engagements sont couverts par l'assurance groupe. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Le groupe OSEO s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et 2009. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe OSEO se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 1^{er} février 2002.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé au sein du groupe OSEO.

Autres engagements sociaux

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, le groupe OSEO est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

Variation des engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2009	19,0	3,4	2,4	24,8
Entrée dans le périmètre	3,3	0,0	0,0	3,3
Coût des services rendus de l'année	0,9	0,2	0,0	1,1
Coût de l'actualisation	0,9	0,1	0,1	1,1
Prestations versées	-3,1	-0,3	-0,2	-3,6
Ecarts actuariels	-0,6	-0,3	0,2	-0,8
- Ecarts actuariels de la période liés à l'expérience	0,8	-0,1	0,0	0,7
- Ecarts actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	-1,5	-0,2	0,2	-1,5
Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0
Services passés non amortis	0,0	1,2	0,0	1,2
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2010	20,3	4,3	2,5	27,1

Evolution des fonds constitués en couverture des engagements

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur de marché au 31 décembre 2009	18,3	0,0	0,0	18,3
Dotations de l'exercice	0,7	0,0	0,0	0,7
Rendement attendu des actifs de couverture	0,7	0,0	0,0	0,7
Prestations versées	-2,9	0,0	0,0	-2,9
Gains et (pertes) actuariels	0,5	0,0	0,0	0,5
Valeur de marché au 31 décembre 2010	17,3	0,0	0,0	17,3

Coût net de l'exercice 2010 comptabilisé en résultat

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Coût des services rendus de l'année	0,9	0,2	0,0	1,1
Coût de l'actualisation	0,9	0,1	0,1	1,1
Rendement attendu des actifs de couverture	-0,7	0,0	0,0	-0,7
Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés	-1,1	0,9	0,2	-0,1
Coût net de l'exercice 2010	0,0	1,3	0,3	1,5

Variation des provisions et charges à payer

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Provision au 31 décembre 2009	0,7	3,4	2,4	6,5
Entrée dans le périmètre	3,3	1,2	0,0	4,5
Coût net de l'exercice 2010	0,0	0,1	0,3	0,3
Prestations versées	-0,9	-0,3	-0,2	-1,4
Provisions au 31 décembre 2010	3,0	4,3	2,5	9,8

Les stocks d'écarts actuariels et du coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre 2010 sont nuls.

9.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 129 milliers d'euros.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

Note 10 - Information sectorielle

Le groupe OSEO exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DOM-TOM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations. Par convention, les produits de placement des fonds propres sont imputés dans cette rubrique.

La ventilation du résultat par secteur d'activité est réalisée sur la base du nouveau périmètre, c'est-à-dire qu'il regroupe les données de résultat de l'activité d'innovation. Les charges ont été réparties analytiquement.

(en millions d'euros)

2010	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	226,2	87,5	60,8	10,3	384,8
Frais généraux	-121,6	-43,7	-53,5	-28,7	-247,5
Coût du risque	-53,3	0,6	0,1	0,6	-52,0
Résultat d'exploitation	51,3	44,4	7,4	-17,8	85,3

2009	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	223,2	79,9	0,0	5,1	308,2
Frais généraux	-152,9	-41,5	0,0	-1,2	-195,6
Coût du risque	-64,3	0,3	0,0	0,2	-63,8
Résultat d'exploitation	6,0	38,7	0,0	4,1	48,8

(en millions d'euros)

Encours bruts	2010	2009
Cofinancement	10 202,3	8 809,7
Financement court terme	556,2	562,9
Aides au financement de l'innovation	546,3	0,0
Garanties données	12 336,3	10 659,1

Pour mémoire :

Les fonds de garanties s'élèvent à 2 373,5 millions d'euros en 2010 contre 2 106,9 millions d'euros en 2009.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 335,1 millions d'euros en 2010.

➤ Note 11 - Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	2010	2009
Engagements donnés	16 425,4	13 493,1
Engagements de financement de crédits	3 148,1	2 834,0
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	3 148,1	2 834,0
Engagements de financement d'aides à l'innovation	941,0	0,0
Engagements de garantie	12 336,3	10 659,1
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,1	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	12 336,2	10 659,1
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	1 419,3	1 667,2
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	137,6	789,2
Engagements de financement reçus de l'Epic OSEO	500,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	781,7	828,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	50,0

➤ Note 12 - Autres informations

12.1. Parties liées

Les parties liées au groupe OSEO sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 5, ainsi que les participations non consolidées.

Informations relatives aux sociétés liées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation d'OSEO sont toutes consolidées par intégration globale et les transactions communes se trouvent ainsi éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Parties liées ».

31 décembre 2010**Bilan**

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif					
Prêts et avances	0,0	2,2	0,0	0,0	2,2
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	0,0	53,3	53,3
Autres créances	0,0	0,0	0,0	0,7	0,7
Total des actifs	0,0	2,2	0,0	54,0	56,2
Passif					
Dépôts	299,5	0,0	0,0	0,2	299,7
Emprunts à terme	831,0	5 298,2	0,0	0,0	6 129,2
Autres passifs	0,0	0,0	0,0	10,9	10,9
Total des passifs	1 130,5	5 298,2	0,0	11,1	6 439,8
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2

Compte de résultat

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Total des charges dont :	7,5	196,8	3,7	1,8	209,8
Charges d'intérêts	7,5	196,8	1,1	0,0	205,4
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,0	0,0	2,6	0,0	2,6
Autres	0,0	0,0	0,0	1,8	1,8
Total des produits dont :	2,0	0,0	7,8	1,0	10,8
Produits d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	2,0	0,0	7,8	0,8	10,6
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2

31 décembre 2009**Bilan**

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif					
Prêts et avances	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	0,0	43,4	43,4
Autres créances	0,0	0,0	0,3	0,2	0,5
Total des actifs	0,0	0,0	0,3	43,7	44,0
Passif					
Dépôts	345,1	0,0	91,7	0,2	437,0
Emprunts à terme	331,3	5 570,1	0,0	0,0	5 901,4
Autres passifs	0,0	0,0	6,6	15,0	21,6
Total des passifs	676,4	5 570,1	98,3	15,2	6 360,0
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	11,8	0,0	11,8
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Compte de résultat

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Total des charges dont :	8,2	202,2	2,5	2,7	215,6
Charges d'intérêts	8,2	202,2	0,4	0,0	210,8
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,5	0,0	0,5
Prestations de services reçues	0,0	0,0	1,6	0,0	1,6
Autres	0,0	0,0	0,0	2,7	2,7
Total des produits dont :	1,6	0,0	6,8	0,3	8,7
Produits d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	1,6	0,0	6,8	0,1	8,5
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

12.2. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

	Mazars				Picarle - Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG Audit		
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
<i>(en milliers d'euros)</i>															
AUDIT															
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés															
- OSEO	455	252	86%	59%	40	-	45%	0%	40	-	83%	0%	370	252	100%
- Filiales intégrées globalement	55	157	10%	37%	49	51	55%	61%	8	87	17%	100%	-	-	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes															
- OSEO	17	6	3%	1%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	-	11	0%	3%	-	32	0%	39%	-	-	0%	0%	-	-	0%
S/ TOTAL AUDIT	526	426	100%	100%	89	83	100%	100%	48	87	100%	100%	370	252	100%
AUTRES PRESTATIONS															
Juridique, fiscal, social															
- OSEO	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
Autres															
- OSEO	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
TOTAL	526	426	100%	100%	89	83	100%	100%	48	87	100%	100%	370	252	100%

10. Comptes individuels

BILAN PUBLIABLE D'OSEO

A C T I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales		67,2	292,7
Effets publics et valeurs assimilées	6	3 838,3	1 608,4
Créances sur les établissements de crédit	3	251,2	339,7
- A vue		220,5	52,1
- A terme		30,7	287,6
Opérations avec la clientèle	4	7 411,7	5 572,8
- Autres concours à la clientèle		6 646,5	5 553,6
- Comptes ordinaires débiteurs		765,2	19,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	4 116,4	1 165,8
Actions et autres titres à revenu variable	6	0,3	0,0
Participations et autres titres détenus à long terme	7	60,3	49,0
Parts dans les entreprises liées	7	109,3	262,0
Crédit-bail et location avec option d'achat	5	3 738,6	3 234,4
Location simple	5	243,0	258,6
Immobilisations incorporelles	8	30,5	22,2
Immobilisations corporelles	8	12,0	9,2
Capital souscrit non versé		0,0	0,0
Actions propres		0,0	0,0
Aides au financement de l'innovation	9	1 052,9	0,0
Autres actifs	10	1 004,0	164,4
Comptes de régularisation	11	182,4	211,2
TOTAL DE L'ACTIF		22 118,1	13 190,4

Avertissement : Compte tenu des opérations de fusion intervenues au 31 décembre 2010, les comptes sociaux d'OSEO au 31/12/2010 ne sont pas exactement comparables à ceux d'OSEO financé au 31/12/2009. Les notes figurant en annexe permettent d'identifier les variations relatives au changement de périmètre ; un compte de résultat pro forma 2009 figure en note 2.

BILAN PUBLIABLE D'OSEO

P A S S I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales		51,4	0,0
Dettes envers les établissements de crédit	12	8 981,5	8 353,8
. A vue		3,3	62,8
. A terme		8 978,2	8 291,0
Opérations avec la clientèle	13	2 030,7	1 212,3
- Autres dettes		2 030,7	1 212,3
. A vue		407,1	545,6
. A terme		1 623,6	666,7
Dettes représentées par un titre	14	1 814,1	1 675,7
. Titres du marché interbanc. & titres de créances négociables		763,7	625,3
. Emprunts obligataires		1 050,4	1 050,4
Autres passifs	15	1 752,2	448,7
Comptes de régularisation	16	850,4	245,4
Provisions	17	368,2	294,2
Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	18	69,2	56,6
Fonds de garantie publics	19	3 185,1	70,2
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	20	1 356,6	0,0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		235,2	177,8
Capitaux propres hors FRBG	21	1 423,5	655,7
- Capital souscrit		594,8	377,2
- Primes d'émission		346,3	40,9
- Primes de fusion		211,8	57,9
- Réserves		95,6	82,9
- Provisions réglementées, subventions d'investissement		19,7	16,1
- Report à nouveau		56,2	61,8
- Résultat de l'exercice		99,1	18,9
TOTAL DU PASSIF		22 118,1	13 190,4

Avertissement : Compte tenu des opérations de fusion intervenues au 31 décembre 2010, les comptes sociaux d'OSEO au 31/12/2010 ne sont pas exactement comparables à ceux d'OSEO financement au 31/12/2009. Les notes figurant en annexe permettent d'identifier les variations relatives au changement de périmètre ; un compte de résultat pro forma 2009 figure en note 2.

HORS-BILAN PUBLIABLE D'OSEO

(en millions d'euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES	24		
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		0,0	0,0
. Engagements en faveur de la clientèle		4 089,1	2 815,0
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0,1	0,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		11 857,9	257,1
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements donnés		0,0	0,0
ENGAGEMENTS RECUS	24		
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		137,6	754,5
. Engagements reçus de la clientèle		500,0	0,0
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		907,9	1 684,3
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres vendus avec la faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements reçus		0,0	0,0

Avertissement : Compte tenu des opérations de fusion intervenues au 31 décembre 2010, les comptes sociaux d'OSEO au 31/12/2010 ne sont pas exactement comparables à ceux d'OSEO financement au 31/12/2009. Les notes figurant en annexe permettent d'identifier les variations relatives au changement de périmètre ; un compte de résultat pro forma 2009 figure en note 2.

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE D'OSEO

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	26	555,6	450,8
Intérêts et charges assimilées	27	-398,1	-394,6
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	28	779,6	736,3
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	29	-677,2	-594,6
Produits sur opérations de location simple	28	86,0	84,9
Charges sur opérations de location simple	29	-91,0	-76,8
Revenus des titres à revenu variable	30	0,8	2,4
Commissions (produits)		8,7	5,5
Commissions (charges)		-0,2	-0,4
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	-0,1	0,1
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	1,4	9,5
Autres produits d'exploitation bancaire	33	169,5	45,1
Autres charges d'exploitation bancaire	34	-94,9	-3,2
PRODUIT NET BANCAIRE		340,1	265,0
Charges générales d'exploitation	35	-233,9	-164,1
Dotations aux amortis. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		-13,1	-9,1
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		93,1	91,8
Coût du risque	36	-51,9	-50,8
RESULTAT D'EXPLOITATION		41,2	41,0
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	37	84,2	-2,4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		125,4	38,6
. Résultat exceptionnel		0,0	0,0
. Impôt sur les bénéfices	40	-23,4	-16,2
. Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-2,9	-3,5
RESULTAT NET		99,1	18,9

Avertissement : Compte tenu des opérations de fusion intervenues au 31 décembre 2010, les comptes sociaux d'OSEO au 31/12/2010 ne sont pas exactement comparables à ceux d'OSEO financement au 31/12/2009. Les notes figurant en annexe permettent d'identifier les variations relatives au changement de périmètre ; un compte de résultat pro forma 2009 figure en note 2.

Annexe Comptable

Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation.....	162
Note 2 - Faits significatifs de l'exercice	173
Note 3 - Créances sur les établissements de crédit.....	175
Note 4 - Opérations avec la clientèle	176
Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple.....	178
Note 6 - Portefeuille titres.....	178
Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées.....	180
Note 8 - Immobilisations incorporelles et corporelles	183
Note 9 - Aides au financement de l'innovation.....	183
Note 10 - Autres actifs	184
Note 11 - Comptes de régularisation - Actif.....	184
Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit.....	185
Note 13 - Opérations avec la clientèle - Passif	186
Note 14 - Dettes représentées par un titre	186
Note 15 - Autres passifs	187
Note 16 - Comptes de régularisation - Passif	187
Note 17 - Provisions.....	188
Note 18 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	188
Note 19 - Fonds de garantie	189
Note 20 - Ressources nettes d'intervention à l'innovation.....	191
Note 21 - Variation des capitaux propres.....	191
Note 22 - Contre-valeur en euros des opérations en devises	192
Note 23 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions	193
Note 24 - Engagements de hors-bilan	194
Note 25 - Opérations en devises et instruments financiers à terme.....	196
Note 26 - Intérêts et produits assimilés	198
Note 27 - Intérêts et charges assimilées	198
Note 28 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple	198
Note 29 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	199
Note 30 - Revenus des titres à revenu variable	199
Note 31 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	199

Note 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	199
Note 33 - Autres produits d'exploitation bancaire	200
Note 34 - Autres charges d'exploitation bancaire	200
Note 35 - Charges générales d'exploitation.....	201
Note 36 - Coût du risque.....	201
Note 37 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	202
Note 38 – Passage entre le résultat social et le résultat financier au 31/12/2010	2032
Note 39 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers	203
Note 40 - Situation fiscale	203
Note 41 - Information sectorielle.....	204
Note 42 – Activités pour compte de tiers	205
Note 43 - Effectifs.....	205
Note 44 - Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction	205

👉 Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) n° 91-01 modifié par les règlements n° 99-04 et n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

1.1. Présentation des comptes

• Bilan

- Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.
- Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le composent : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable. Sa ventilation par finalité économique (transaction, placement, investissement) fait l'objet de la note 6.2.
- Les créances subordonnées sont portées, selon leur nature, soit dans les créances sur les établissements de crédit, soit dans les créances sur la clientèle, soit dans le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe ».
- Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations.
- Au passif, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont intégrés au poste « Dettes subordonnées ».
- La rubrique « Capitaux propres hors FRBG » regroupe les postes « capital souscrit », « primes d'émission », « primes de fusion », « réserves », « provisions réglementées et subventions d'investissement », « report à nouveau » et « résultat de l'exercice ».
- Les subventions d'équipement perçues au titre des opérations de crédit-bail figurent dans la rubrique "Autres passifs".

• Compte de résultat

Conformément au règlement CRC n° 2000-03, la présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes 26 à 40.

1.2. Principes et méthodes comptables

• Risque de crédit

Les opérations génératrices d'un risque de crédit sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-03 modifié.

Il est procédé à une distinction entre les encours sains, les encours restructurés, les encours douteux et douteux compromis.

Le classement des opérations de crédit s'appuie sur la notion de risque de crédit avéré. Le risque étant avéré dès lors qu'il est probable qu'une partie des sommes dues par une contrepartie ne sera pas perçue et que cette probabilité de perte est associée à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins, (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier et six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Encours sains

Les opérations de crédit non génératrices d'un risque avéré sont a contrario reconnues comme des encours sains.

Encours restructurés

Les créances dites restructurées sont définies comme étant des créances détenues sur des contreparties qui ont connu des difficultés financières telles que l'établissement a été amené à revoir les caractéristiques initiales de la créance.

Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et intérêts au taux d'intérêt effectif (TIE) fait l'objet d'une décote. Cette décote est enregistrée en coût du risque. Elle est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Afin de couvrir le risque de non recouvrement subsistant suite à la restructuration, une dépréciation peut être constituée, en complément de la décote.

Encours douteux

Les opérations de crédit génératrices d'un risque avéré sont des encours douteux. Pour une même contrepartie la totalité des opérations de crédit sera classée par "contagion" en encours douteux.

Les opérations de crédit deviennent compromises si les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et si le passage en perte à terme est envisagé.

Comptes individuels

Les événements qui conduisent au déclassement en encours douteux compromis sont notamment :

- la déchéance du terme
- la résiliation du contrat
- la clôture des relations avec le client.

Un an après la classification en encours douteux, l'encours de crédit est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. L'existence de garanties est prise en compte pour la qualification des encours compromis.

Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés en perte.

Les encours douteux compromis sont identifiés au sein des encours douteux.

Segmentation des encours

La nature de l'activité de l'établissement conduit à segmenter les encours par :

- durée résiduelle
- secteur d'activité
- grands types de contreparties.

Dans le cadre de sa politique commerciale, de sa politique de sélection et de son contrôle des risques, un système de notation interne est utilisé par OSEO.

Dépréciations affectées à des créances douteuses de la clientèle

Les dépréciations affectées à des créances douteuses sont portées en déduction des postes d'actif correspondants.

Les dépréciations qu'OSEO a estimées nécessaires à la couverture de risques potentiels relatifs à certains secteurs d'activité et celles qui sont affectées à des engagements de hors bilan sont inscrites au passif du bilan.

Le montant des dépréciations sur crédits à moyen et long terme et autres créances adossés ou non à des fonds de garantie, est déterminé au fil de l'eau, créance par créance, après analyse de la perte estimée à partir des récupérations probables, garanties incluses, actualisées au taux d'origine du crédit.

A la date d'arrêté, l'encours net de dépréciation est égal au plus bas entre le coût historique et la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du capital et de la valeur des garanties.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable liée à l'amortissement de la décote et à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps est inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciations des engagements de garantie donnés et des aides à l'innovation

Concernant les engagements de garantie donnés, la dépréciation correspond à la perte en capital ainsi qu'aux intérêts contractuels couverts par les fonds de garantie. La perte en capital est évaluée à partir d'une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie.

Concernant les aides à l'innovation, les dépréciations sont estimées statistiquement en fonction des faits générateurs ayant déclenché le transfert en créances douteuses. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie innovation.

Provisionnement collectif dynamique

En 2000, un mode de provisionnement dynamique des crédits à la production a été mis en place par le groupe.

En 2007, en liaison avec le passage aux normes IFRS des comptes consolidés, OSEO a revu sa méthodologie d'estimation du provisionnement collectif.

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une provision, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances..

La méthodologie mise en place par le groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose principalement sur l'analyse des notations internes. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison des facteurs économiques à la population analysée. Cette provision couvre notamment le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activité particulièrement exposés.

Le montant de la provision collective est calculé en fonction des pertes attendues sur les assiettes ainsi déterminées.

La démarche proposée est évolutive et pragmatique, sachant que les lois statistiques ne peuvent en aucune manière déboucher sur des certitudes.

La provision collective est comptabilisée au passif du bilan ; à mesure que les risques surviennent, des dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées et portées en déduction des encours compromis, la provision collective étant reprise corrélativement.

- **Remboursements anticipés et renégociations des prêts accordés à la clientèle**

Lorsque les ressources adossées à des prêts faisant l'objet d'une demande de renégociation ou d'un remboursement anticipé ne donnent pas lieu elles-mêmes à un remboursement accéléré, les indemnités de renégociation ou de résiliation perçues sont étalées au prorata des intérêts courus sur la durée résiduelle des prêts concernés.

- **Opérations de crédit-bail et assimilées**

OSEO exerce une activité de crédit-bail mobilier, de location financière et de crédit-bail immobilier dont une partie résiduelle est soumise au régime SICOMI et une autre partie au régime de SOFERGIE.

Dans les comptes sociaux, ces opérations apparaissent au bilan dans les rubriques « crédit-bail et location avec option d'achat » et « location simple » et au compte de résultat dans les rubriques « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées », « charges sur opérations de crédit-bail et assimilées » et « produits sur opérations de location simple », « charges sur opérations de location simple ».

Les immobilisations données en crédit-bail ou en location sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, laquelle, pour le crédit-bail immobilier, comprend les frais d'acquisition, le coût de la construction et le prix d'achat du terrain.

L'amortissement comptable, lequel s'inscrit dans la double limite de l'amortissement fiscalement autorisé et de la dotation linéaire minimale, est calculé élément par élément, à l'exception des terrains qui ne font pas l'objet d'amortissement.

Lors du passage en douteux d'un contrat, si la valeur estimée des récupérations probables est inférieure à la valeur comptable de l'immobilisation, la différence fait l'objet d'une dépréciation inscrite dans le Produit Net Bancaire.

Les indemnités de résiliation contractuelles sont comptabilisées en « produits sur opérations de crédit bail et assimilées ». Les dépréciations destinées à couvrir les indemnités dues sont également enregistrées dans ce poste.

A cette présentation sociale est associée une présentation financière, laquelle traduit la substance économique des opérations. Les loyers sont ventilés, d'une part en intérêts et d'autre part, en amortissements du capital appelés amortissements financiers.

Au bilan financier apparaît l'encours financier égal à la valeur brute des immobilisations diminuée des amortissements financiers et des dépréciations financières.

Au compte de résultat financier apparaissent, dans le Produit Net Bancaire, les intérêts inclus dans les loyers courus de l'exercice et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers sains, et dans le coût du risque, les variations des dépréciations financières et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers douteux.

Les données financières sont retracées dans les notes 5, 38 et 39.

- **Opérations sur instruments financiers**

Opérations de bilan

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié.

Le portefeuille est composé de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'autres titres de créances négociables et d'instruments du marché interbancaire.

En fonction de la finalité économique recherchée et des risques qui leur sont attachés, les titres sont classés en trois portefeuilles qui font l'objet de règles de comptabilisation spécifiques :

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché,
- soit acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille,
- soit l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'achat frais exclus, intérêts courus inclus. A chaque date d'arrêté comptable, ils sont réévalués au prix du marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé dans le Produit Net Bancaire.

Titres de placement

Ce portefeuille est composé de titres qui ne peuvent être inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur prix de marché s'ils sont cotés et sur la base de la quote-part de situation nette s'ils ne sont pas cotés. Si ce prix est inférieur à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont financés par des ressources affectées ou sont couverts en taux. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les titres acquis de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. L'activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant à l'établissement une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Entrent dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque ; ces titres sont comptabilisés, selon leur nature, dans les rubriques « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable ».

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation qui affecte le Produit Net Bancaire.

Opérations de pension

Les opérations portant sur les titres en pension livrée sont enregistrées conformément au règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement n° 94-05 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et par le règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les titres reçus en pension livrée sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en Produit Net Bancaire.

Les titres donnés en pension livrée génèrent une dette inscrite au passif ; ils sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent d'être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille.

Opérations de hors bilan

Ces opérations sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02, n° 89-01 et n° 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et des règlements n° 2002-01 et n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Elles sont recensées sur la base du montant notionnel et de la valeur de marché des contrats et sont distinguées selon leur finalité économique (cf. note 25).

Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le Produit Net Bancaire.

Les opérations de couverture constituent l'essentiel des opérations négociées :

- les produits et les charges relatifs aux instruments financiers à terme destinés à couvrir, de manière identifiée dès l'origine, un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (micro couverture¹) sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges constatés sur les éléments couverts,
- les produits et les charges liés aux instruments permettant d'ajuster les caractéristiques des ressources aux besoins définis dans le cadre de la gestion globale des positions de taux d'intérêt ou de devises (macro couverture²) sont comptabilisés prorata temporis.

En cas d'annulation de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus au titre de la gestion globale des positions de taux, les soultes reçues ou versées sont étalées sur la durée de vie résiduelle du contrat annulé.

En ce qui concerne les opérations constitutives de positions ouvertes isolées :

- les opérations négociées sur un marché organisé ou assimilé sont évaluées à chaque date d'arrêté comptable ; les gains ou pertes correspondants affectent directement le Produit Net Bancaire.
- les résultats des opérations négociées sur un marché de gré à gré sont enregistrés selon la nature des instruments, soit au dénouement des contrats, soit prorata temporis. Les pertes latentes constatées à la date d'arrêté affectent le Produit Net Bancaire.

1 - En micro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt négociés dans le cadre de la couverture d'opérations de refinancement de l'activité commerciale ou dans le cadre de la couverture du portefeuille de titres de placement et les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés destinées à couvrir le risque de taux de ce portefeuille ainsi que les opérations en devises (change à terme, contrats d'échange de devises).

2 - En macro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises mis en place dans le cadre de la gestion globale des positions d'OSEO au sens de l'article 2.1c du règlement CRBF n° 90-15 modifié. Sont aussi recensées sous cette rubrique les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt.

Comptes individuels

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme**

Ces titres sont inscrits au prix d'acquisition, frais exclus.

Participations, parts dans les entreprises liées

Les dispositions relatives à ces catégories de titres sont précisées par les règlements n° 2000-02 et n° 2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont des valeurs donnant des droits dans le capital d'une entreprise ; leur possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat.

Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur d'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence sur la gestion de celle-ci en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont évalués selon la méthode retenue pour les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont enregistrées conformément au règlement n° 2002-10 modifié du Comité de la Réglementation Comptable.

Les immobilisations sont des actifs amortissables ou non amortissables desquels l'entreprise attend des avantages économiques futurs.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste "Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles" du compte de résultat.

Les amortissements dérogatoires résultant de l'application du Code Général des Impôts sont enregistrés dans la rubrique "Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées" du compte de résultat.

- **Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition d'OSEO des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- à l'actif, les aides au financement de l'innovation
- au hors bilan, les garanties données
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 19), les ressources d'intervention à l'innovation (cf. note 20).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics » et « Fonds de garantie de l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (produits des commissions, produits des placements, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés.

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 19.2 et 20, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à OSEO des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique «ressources nettes d'intervention à l'innovation».

- **Fonds pour risques bancaires généraux**

En application du règlement n° 90-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, le fonds pour risques bancaires généraux est doté à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des charges et à des risques de nature exceptionnelle relevant de l'activité bancaire.

Comptes individuels

- **Opérations en devises**

Les opérations réalisées en devises sont traitées conformément aux dispositions du règlement n° 89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le Produit Net Bancaire.

- **Intérêts et Commissions**

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

L'application du règlement 2009-03 du CRC, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, n'a pas d'incidence sur les comptes d'OSEO. Le montant des commissions à étaler au sens de ce règlement n'est pas significatif compte tenu de la nature des produits commercialisés.

- **Charges d'emprunts**

Les frais d'émission et les primes de remboursement ou d'émission sont répartis sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus ; la charge en résultant est constatée dans le Produit Net Bancaire.

La charge annuelle d'intérêts des emprunts à taux progressif ou à coupon unique est comptabilisée sur la base du taux de revient actuariel de l'emprunt.

- **Situation fiscale**

OSEO est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes : AUXICONSEIL, AUXIFINANCES, Compagnie Auxiliaire OSEO et FINAC.

- **Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux**

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les engagements.

Autres engagements sociaux

Les engagements sociaux ont été évalués au 31 décembre 2010 selon une méthode actuarielle qui tient compte de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1er avril 2003.

Les taux d'actualisation retenus de 3,25 % et 1,25 % ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel sont couverts par un contrat d'assurance. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

OSEO s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu de l'évolution de la réglementation et des pratiques constatées.

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 1er février 2002.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, OSEO est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

👉 Note 2 - Faits significatifs de l'exercice

• Augmentation de capital

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010 d'OSEO financement a approuvé les modalités de l'augmentation de capital de 438,1 millions d'euros apportés par l'Etat, soit 16 594 009 actions nouvelles d'une valeur nominale de 8 euros émises au prix de 26,4 euros, prime d'émission incluse (cf. note 21).

• Fusion

Afin de simplifier ses structures juridiques, et comme prévu par la loi de régulation bancaire et financière, le Groupe OSEO a regroupé les entités opérationnelles qui le composent.

Comptes individuels

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010 a décidé la fusion absorption, par OSEO financement au 31/12/2010 avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er janvier 2010, des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne.

Les apports de ces sociétés sous contrôle commun ont été évalués à leur valeur nette comptable, conformément au règlement CRC n°2004-01 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

Les opérations de fusion ont conduit, selon les entités absorbées, à la constatation d'un boni de fusion et d'un mali technique.

Le boni de fusion correspond à l'écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de la participation. Le boni de fusion correspondant à la quote-part de résultat accumulé et non distribué par la société absorbée a été enregistré au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Le mali technique, correspondant à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de la participation, est comptabilisé en immobilisations incorporelles.

Les frais de fusion ont été imputés sur la prime de fusion, conformément à l'avis CNC n°2000-D du Comité d'urgence (méthode préférentielle).

Après élimination des comptes réciproques, toutes les opérations effectuées par les sociétés OSEO garantie, OSEO innovation, et OSEO bretagne apparaissent dans le bilan et le compte de résultat d'OSEO.

Compte tenu des opérations de fusion intervenues au 31 décembre 2010, les comptes sociaux d'OSEO au 31/12/2010 ne sont pas exactement comparables à ceux d'OSEO financement au 31/12/2009. Les notes figurant en annexe permettent d'identifier les principales variations relatives au changement de périmètre.

Vous trouverez ci-dessous les principaux soldes intermédiaires de gestion (S.I.G.) d'OSEO tels qu'ils seraient ressortis si les entités avaient été fusionnées avant le 1^{er} janvier 2009.

(en millions d'euros)	OSEO 2010 Individuel	OSEO 2009 individuel proforma	OSEO financement 2009 individuel
PRODUIT NET BANCAIRE	340,1	388,1	265,0
Charges générales d'exploitation	-233,9	-225,2	-164,1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-13,1	-12,0	-9,1
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	93,1	150,9	91,8
Coût du risque	-51,9	-51,3	-50,8
RESULTAT D'EXPLOITATION	41,2	99,6	41,0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	84,2	-2,4	-2,4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	125,4	97,2	38,6
Résultat exceptionnel	0,0	-0,6	0,0
Impôt sur les bénéfices	-23,4	-37,1	-16,2
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-2,9	-2,8	-3,5
Résultat Net	99,1	56,7	18,9

Ces données ne prennent pas en compte la variation de la réserve financière des opérations de crédit bail (cf note 38) qui s'élève à -13,2 millions d'euros en 2009 et +37,8 millions d'euros en 2010.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2010	2009
Comptes à vue et prêts au jour le jour	220,5	52,1
Comptes et prêts à terme	30,3	278,0
Prêts subordonnés	0,0	9,0
Créances douteuses		
. Montant brut	0,0	0,0
. Dépréciations	0,0	0,0
Montant net	0,0	0,0
Créances rattachées	0,4	0,6
Total (*)	251,2	339,7
(*) Dont prêts de refinancement aux filiales absorbées	0,0	248,7

Comptes individuels

Ventilation des encours sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	222,7	7,2	17,4	3,5
	250,8			

Note 4 - Opérations avec la clientèle

Cette note décrit les opérations de prêt et de financement des créances court terme.

(en millions d'euros)	2010	2009
Comptes ordinaires débiteurs	765,2	19,2
Crédits de trésorerie	500,2	523,4
Crédits à moyen et long terme (1)	4 419,0	3 889,5
<i>dont crédits restructurés à des conditions hors marché</i>	2,0	1,1
<i>dont crédits issus des sociétés absorbées</i>	112,2	0,0
Autres crédits et prêts subordonnés	1 547,9	951,4
Créances douteuses		
. <i>Montant brut (2)</i>	333,7	289,2
. <i>Dépréciations (3)</i>	-107,1	-107,9
. <i>Fonds de garantie affectés appelables (4)</i>	-64,9	-6,0
Montant net	161,7	175,3
Créances rattachées	17,7	14,0
Total (5)	7 411,7	5 572,8
(1) - Dont créances cédées venant en garantie d'emprunts contractés auprès de:		
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	87,5	116,5
Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDCE)	63,7	83,2
Fonds Proximité PME	265,7	
La gestion de ces créances reste assurée par OSEO		
(2) Avant déduction des garanties éventuelles		
(3) Compte non tenu de la provision collective figurant au passif du bilan		
(4) Ce poste représente les dépréciations constituées sur les fonds de garantie. le montant apporté par les sociétés absorbées s'élève à :	57,7	
(5) - Dont créances éligibles au refinancement par la Banque de France ou le Système européen de banque centrale	70,3	61,5

Sans modifier le montant global des créances douteuses, le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable conduit à les ventiler comme suit :

(en millions d'euros)	Encours douteux	Encours douteux compromis	Total
Encours	85,7	248,0	333,7
Dépréciations	0,0	-107,1	-107,1
Fonds de garantie affectés appelables	0,0	-64,9	-64,9
Montant net	85,7	76,0	161,7

Ventilation des encours (hors créances rattachées) au 31 décembre 2010

- Selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	1 039,6	1 011,2	2 854,1	2 327,4
	7 232,3			

- Par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Encours sains	1 667,1	1 315,8	3 183,4	423,6	642,4	7 232,3
Encours douteux	59,1	108,2	90,3	39,5	36,6	333,7
Dépréciations	-19,1	-37,0	-30,5	-10,1	-10,4	-107,1

- Par grands types de contrepartie

(en millions d'euros)	Administrations centrales	Ets de crédit	Institutions non Ets de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Encours sains	748,3	0,0	0,0	6 240,1	243,9	7 232,3
Encours douteux	0,0	0,0	0,0	329,6	4,1	333,7
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-106,7	-0,4	-107,1

Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple

Flux enregistrés au cours de l'exercice 2010

(en millions d'euros)	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobilier	TOTAL
Montant brut des immobilisations au 31/12/2009	4 026,5	2 246,5	6 273,0
Apports liés aux sociétés absorbées	551,6	0,0	551,6
Entrées	740,5	336,1	1 076,6
Sorties	-261,5	-314,4	-575,9
Montant brut des immobilisations au 31/12/2010	5 057,1	2 268,2	7 325,3
Amortissements cumulés au 31/12/2010	-1 831,8	-1 115,0	-2 946,8
Dépréciations cumulées au 31/12/2010 (*)	-403,0	-4,2	-407,2
Fonds de garantie affectés cumulés au 31/12/2010	-12,5	-7,9	-20,4
Montant net des immobilisations au 31/12/2010	2 809,8	1 141,1	3 950,9
Créances nettes	14,8	15,9	30,7
Sous Total	2 824,6	1 157,0	3 981,6
Réserve latente	18,8	172,2	191,0
Encours financier net au 31/12/2010	2 843,4	1 329,2	4 172,6
(*) Dont - Provisions Art. 64 du Régime Sicomi et Sofergie	124,0	0,0	124,0
- Provisions Art. 57	265,6	0,0	265,6

Note 6 - Portefeuille titres

6.1. Flux enregistrés au cours de l'exercice 2010

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2009	1 608,4	1 166,5	0,0
Apports liés aux sociétés absorbées	1 567,1	2 479,7	42,0
Entrées et autres mouvements (1)	1 171,2	8 121,6	1,7
Sorties	-518,7	-7 654,6	-40,9
Variation des créances rattachées	10,3	4,9	0,0
Montant brut au 31/12/2010	3 838,3	4 118,1	2,8
Dépréciations cumulées au 31/12/2010 (2)	0,0	-1,7	-2,5
Montant net au 31/12/2010	3 838,3	4 116,4	0,3

(1) Amortissement des surcotes/décotes, variations de change

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Le tableau ci-dessous détaille la partie des titres détenus en emploi des fonds de garantie

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2010	1 037,5	2 970,8	1,0
Dépréciations cumulées au 31/12/2010	0,0	0,0	-0,8
Montant net au 31/12/2010	1 037,5	2 970,8	0,2

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	0,0	318,5	1 340,3	2 131,6	47,9	3 838,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 023,4	892,0	1 011,9	154,0	35,1	4 116,4
	2 023,4	1 210,5	2 352,2	2 285,6	83,0	7 954,7
	7 871,7					

6.2. Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(en millions d'euros)	2010					Total	2009 Total
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable			
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0,0	444,8	633,0	0,0	0,0	1 077,8	1 179,2
Investissement	3 838,3	3 038,6	0,0	0,0	0,0	6 876,9	1 595,0
Total	3 838,3	4 116,4	(*)	0,0		7 954,7	2 774,2

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0
- Titres émis par d'autres émetteurs : 4 116,4

Les titres ont été donnés en pension livrée à hauteur de 1 460,5 millions d'euros fin 2010 contre 698,0 millions d'euros à fin 2009 (montants exprimés en valeur nette comptable).

La valeur nette des titres de placement comprend une dépréciation couvrant le risque de contrepartie de 1,2 million d'euros.

6.3. Transferts entre portefeuilles

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert de titres entre portefeuilles.

6.4. Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses) au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	1 077,8	1 078,2	0,4	-3,0	3,4
Titres d'investissement (*)	6 876,9	7 051,3	174,4		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques.

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées

7.1. Flux enregistrés au cours de l'exercice 2010

(en millions d'euros)	Autres titres détenus à long terme	Participations	Parts dans les entreprises liées
Montant brut au 31/12/2009	54,4	0,0	262,0
Annulation des titres des sociétés absorbées	0,0	0,0	-144,8
Titres apportés par les sociétés absorbées	2,4	0,0	2,8
Entrées et autres mouvements	11,9	0,0	0,1
Sorties et autres mouvements	-1,5	0,0	-10,6
Variation des créances rattachées	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2010	67,2	0,0	109,5
Dépréciations cumulées au 31/12/2010	-6,9	0,0	-0,2
Montant net au 31/12/2010 (*)	60,3	0,0	109,3
(*) Dont : - Titres cotés	0,0	0,0	0,0
- Titres non cotés	60,3	0,0	109,3

En 2010, OSEO a souscrit à une des deux parts émises par le fonds commun de titrisation Proximité PME. A l'actif de ce fonds figure un prêt consenti à OSEO et garanti par une remise de créances PME. Cette opération a pour objectif d'optimiser les conditions de refinancement d'OSEO.

7.2. Participations et filiales

(en milliers d'euros)	Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce	% de capital détenu		Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avt résultat	Résultat courant avt impôts	Résultat net	CA HT exercice 2010	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Directement	Indirectement	Brute	Nette								
I - SOCIETE LIEES (1) (Article L. 233-1 du Code de commerce)														
Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :														
<i>Garantie</i>														
OSEO garantie régions	Créteil B 319 997 466	52,50%	-	2 807	2 807	4 800	9 956	2 605	1 731	3 520				
<i>Intervention en fonds propres :</i>														
FCPR AED C1		73,22%	-	24 801	24 801	33 870	43 962	-8	-8					
FCPR AED C2		58,19%	-	21 086	21 086	36 233	47 786	-10	-10					
<i>Activité de contrepartie</i>														
Compagnie Auxiliaire OSEO	Créteil B 562 007 963	100,00%	-	3 199	3 199	2 592	7 469	10	8	1 089				32
<i>Immobilier</i>														
AUXI-FINANCES	Créteil B 352 780 605	100,00%	-	57 168	57 168	57 187	64 711	2 548	1 487	7 989	25 744			600
<i>Autres</i>														
AUXI-CONSEIL	Créteil B 352 792 667		100,00%	2 896	2 896	2 850	3 265	105	69	120				
Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :														
SCI TOPOR MONTAUBAN	Créteil B 340 905 389	100,00%		270	210	1	1	53	53	103				
II - PARTICIPATIONS (2) (Article L. 233-2 du Code de commerce)														
Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :														
<i>Intervention en fonds propres :</i>														
AVENIR ENTREPRISE (ex A.E.G.)	Paris B 401 749 502	39,52%	-	665	665	2 004	2 486	1 469	1 469	8 787				
<i>137 rue de l'Université - 75007 PARIS</i>														
FCPR AED C3 - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS		24,56%		3 644	3 644	14 836	13 777	-4	-4					
<i>FCPR AED C4 - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS</i>														
FCPR AVENIR ENT. MEZ - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS		33,26%	-	20 040	18 630	60 240	30 266	-619	-619					
EUREFI - Maison de la Formation, Centre Jean Monnet -54414 LONGWY	Briey B 382 532 554	10,55%	-	2 919	2 728	27 675	[4] 27 509	[4] -1 681	[4] -1 650					
FIST SA - 83, bld Exelmans-75016 PARIS	Paris B 388 461 154	30,40%		343	343	1 128	[4] 2 054	[4] 44	[4] -61					
IFCIC - 46, avenue Victor Hugo -75016 PARIS	Paris B 327 821 609	25,65%		722	722	2 817	[4] 6 398	[4] 1 179	[4] 736					
INCOM - 62 rue Pierre Charron -75008 PARIS	Paris B 335 040 838	10,62%	-	956	312	2 922	[4] 3 116	[4] -174	[4] -174					
III - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (3)														
<i>Sociétés françaises</i>														
<i>Sociétés étrangères</i>														
				4 717	4 531									112
				80	80									

[1] Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 50 %.

[2] Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 10 %.

[3] Pourcentage de détention inférieur à 10%.

[4] Comptes au 31.12.2009

7.3. Encours des opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en millions d'euros)

CREANCES	
Etablissements de crédit	2,2
Clientèle	27,5 (1)
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0
Autres actifs et comptes de régularisation	1,3
DETTES	
Etablissements de crédit	5 305,2 (2)
Clientèle	1 378,4 (3)
Dettes représentées par un titre	0,0
Dettes subordonnées	0,0
Autres passifs et comptes de régularisation	3,9
ENGAGEMENTS DONNES	
Engagements de financement	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0
Engagements de garantie	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0
Engagements sur titres	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0

(1) - Dont AUXIFINANCES : 25,7

(2) - Dont Caisse des Dépôts : 5 305,2

(3) - Dont Epic OSEO : 1 130,5

AUXIFINANCES : 5,9

Proximité PME : 200,0

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

Note 8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		
		Terrains et Constructions		Autres
		d'exploitation	hors exploitation	
Montant brut au 31/12/2009	51,7	10,0	3,1	13,6
Apports liés aux sociétés absorbées	22,2	4,3	0,0	3,5
Acquisitions (*)	15,3	0,2	0,0	1,9
Sorties	-1,8	0,0	-0,8	-0,5
Montant brut au 31/12/2010	87,4	14,5	2,3	18,5
Amortissements cumulés au 31/12/2010	-56,9	-8,4	-1,5	-13,4
Montant net au 31/12/2010	30,5	6,1	0,8	5,1
Total	30,5	12,0		
(*) Dont mali technique de fusion	1,2			

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon le mode linéaire pour les immeubles et le mobilier et dégressif pour le matériel informatique en fonction de leur durée de vie, soit :

- Logiciels : de 1 à 5 ans
- Immeubles : de 25 à 55 ans
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 19,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Note 9 - Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)	Aides à l'innovation	PMII (*)	ISI (*)	Aides sur financement partenaires	Total
Montants bruts sains	763,6	128,5	23,4	114,7	1 030,2
Montants bruts douteux	182,8	0,2	0,0	0,0	183,0
Dépréciation	-0,5	0,0	0,0	0,0	-0,5
Fonds de garantie affectés	-159,6	-0,2	0,0	0,0	-159,8
Solde au 31/12/2010	786,3	128,5	23,4	114,7	1 052,9

(*) PMII : Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle initié par l'ex AII, Agence pour l'Innovation Industrielle
ISI : Innovation Stratégique Industrielle

Note 10 - Autres actifs

(en millions d'euros)	2010	2009
Instruments conditionnels achetés	0,4	0,5
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,6
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	122,8	109,9
Dotation à recevoir sur fonds de garantie	440,0	4,2
Subventions à recevoir sur opérations de crédit-bail	5,0	7,6
Dotation à recevoir sur financement d'aides à l'innovation	384,6	0,0
Autres débiteurs divers	50,2	41,4
Comptes de stocks et emplois divers	0,3	0,2
Total	1 004,0	164,4

Note 11 - Comptes de régularisation - Actif

(en millions d'euros)	2010	2009
Valeurs à l'encaissement	7,5	4,1
Frais d'émission sur emprunts à répartir	0,5	1,6
Charges diverses constatées d'avance	1,5	2,0
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme (*)	127,6	168,0
Produits à recevoir sur opérations de crédit-bail	6,1	5,8
Prélèvements en route crédits moyen et long terme	0,5	0,3
Autres	38,7	29,4
Total	182,4	211,2

(*) Ces produits représentent essentiellement le cumul du différentiel positif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt

Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2010	2009
Comptes ordinaires créditeurs	0,8	30,6
Emprunts au jour le jour	0,0	30,0
Emprunts à terme	7 383,0	7 561,0
. dont ressources Livret Développement Durable (LDD)	6 183,7	6 455,9
. dont emprunts BEI, KfW et BDCE	1 070,0	993,4
Titres donnés en pension livrée (*)	1 480,2	591,2
Autres sommes dues	2,5	2,2
Dettes rattachées	115,0	138,8
Total	8 981,5	8 353,8
(*) Dont - Effets publics	1 480,2	591,2
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des dettes (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)			
D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
1 869,5	320,7	2 463,3	4 213,0
8 866,5			

Note 13 - Opérations avec la clientèle - Passif

(en millions d'euros)	2010	2009
Emprunt auprès de l'Epic OSEO	827,8	329,2
Emprunt auprès du fonds Proximité PME	200,0	0,0
Dépôts de garantie	195,1	154,9
Comptes ordinaires créditeurs (1)	407,1	545,6
Comptes créditeurs à terme	5,4	8,4
Avance Actionnaire Etat (issue d'OSEO innovation)	300,0	0,0
Titres donnés en pension livrée (2)	67,9	152,8
Fonds reçus en instance d'affectation		
. Financement court terme	1,1	1,7
. Crédits à moyen et à long terme	18,2	14,3
Autres sommes dues	8,1	5,4
Total	2 030,7	1 212,3
(1) Dont - Comptes courants des sociétés absorbées		91,7
(2) Dont - Effets publics	67,9	152,8
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle selon la durée restant à courir au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)			
D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
547,2	80,2	140,0	1 263,3
2 030,7			

Note 14 - Dettes représentées par un titre

Ventilation des encours selon la durée restant à courir au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	407,9	351,0	4,0	0,0	0,8	763,7
Obligations	0,0	961,0	61,0	0,0	28,4	1 050,4
Emprunt juin 1999 4,375% échéance 25/04/11		900,0			26,9	
Emprunt août 1996 6,70% échéance 19/08/11		61,0			1,4	
Emprunt nov. 1995 PIBOR échéance 20/11/15			61,0		0,1	
Total	407,9	1 312,0	65,0	0,0	29,2	1 814,1

Note 15 - Autres passifs

(en millions d'euros)	2010	2009
Versements à effectuer sur titres non libérés	10,9	15,0
Dettes fiscales et sociales	13,4	16,9
Marges de garantie reçues sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	126,4	154,0
Avances preneurs	123,0	97,0
Subventions d'équipement sur opérations de crédit-bail	66,2	67,9
Fournisseurs de crédit-bail	41,8	40,9
Autres créditeurs divers opérations de crédit-bail	13,5	24,0
Dettes adossés au fonds à capital préservé (*)	580,0	0,0
Clients commissions perçues d'avance (*)	30,3	0,0
Contentieux à payer sur fonds de garantie (*)	696,2	0,0
Subventions publiques (*)	14,1	0,0
Autres créditeurs divers	17,3	8,7
Avances diverses	19,1	24,3
Total	1 752,2	448,7

(*) Passifs issus d'OSEO garantie

Note 16 - Comptes de régularisation - Passif

(en millions d'euros)	2010	2009
Plus-value sur titres de couverture à étaler	0,3	0,6
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	7,5	34,3
Soulttes liées à des opérations de résiliation de contrats d'échange de taux d'intérêt	0,9	1,7
Indemnités de renégociation et de résiliation des prêts	5,2	5,7
Autres produits constatés d'avance	7,5	5,6
Charges à payer sur instruments financiers à terme (2)	98,8	94,0
Provisions pour congés payés	19,5	12,1
Loyers de crédit-bail comptabilisés d'avance	49,0	45,2
Subventions à verser sur aides à l'innovation	552,0	0,0
Commissions constatées d'avance	23,4	0,0
Comptes d'attente Innovation	31,1	0,0
Divers	55,2	46,2
Total	850,4	245,4

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces charges représentent essentiellement le cumul du différentiel négatif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt.

Note 17 - Provisions

(en millions d'euros)	2010	2009
Provisions pour risques de crédit (1)	321,0	276,5
Provisions pour engagements sociaux (2)	23,2	16,2
Provisions liées à l'activité innovation	15,5	0,0
Autres (3)	8,5	1,5
Total	368,2	294,2

(1) Dont provisions issues des sociétés absorbées au 31/12/2010 : 3,2 millions d'euros

(2) Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance dont l'actif s'élève au 31/12/2010 à 20,3 millions d'euros

(3) Dont provisions issues des sociétés absorbées au 31/12/2010 : 5 millions d'euros

Note 18 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel

(en millions d'euros)	2010	2009
Fonds de réserve (*)	11,0	0,0
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	42,5	39,8
Dettes rattachées	0,4	0,4
Dépôts de garantie à caractère mutuel	15,3	16,4
	69,2	56,6

(*) Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie et a pour vocation d'assurer la couverture des prêts garantis qui lui sont adossés. Son remboursement est subordonné à une décision des actionnaires.

Les dettes subordonnées d'OSEO comprennent des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudentiels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

Le tableau ci-dessous précise les principales caractéristiques de ces emprunts, notamment la prochaine année d'exercice de l'option de remboursement anticipé.

(en millions d'euros)	Dettes subordonnées à durée indéterminée			
	Emission	Taux	Option	Montant
TSDI 50 M. USD	1993	Variable	01/04/2011	37,4
TSDI 10 M. DEM	1993	Variable	19/05/2011	5,1
Total				42,5

 Note 19 - Fonds de garantie

19.1. Situation comptable des fonds de garantie

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2009	Apports des sociétés absorbées	Dotations 2010	Remboursements 2010	Résultats 2010	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2010	contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Noyau dur								
Développement des PME et TPE		13 314			-200	7 520	65 768	86 402
Création des PME et TPE		489 802	55 000			-53 929	247 556	738 429
Transmission des PME et TPE		207 504	29 500			-16 051	138 963	359 916
Renforcement de la structure financière des PME et TPE		31 714	6 000			-5 887	43 577	75 404
Fonds de surmutualisation		43 374				952	44 326	44 326
Innovation des PME et TPE		98 269	3 000			-17 902	39 923	123 290
Fonds de réserve								
Fonds de réserve		860 525	-12 600			18 880		866 805
Fonds de garantie à capital préservé								
FGKP tranche 1		26 650				3 359	21 537	51 546
FGKP - International Développement tranche 2		23 075				-3 560	25 739	45 254
FGKP - International Développement tranche 3		33 701				6 545	263	40 509
Paramètre individuel								
Financement spécifique court terme des PME et TPE		66 104	14 000			-54	8 227	88 277
International Court Terme		-1 973				-3 227	6 090	890
Renforcement Trésorerie PME		148 639	13 627			-20 874	31 023	172 415
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME		80 607	10 072			1 046	6 281	98 006
Renforcement Trésorerie ETI		29 739	21 437			-3 951	7 068	54 293
Surgarantie Renforcement Trésorerie ETI		95 872	64 225			-31 347	39 584	168 334
Lignes Crédit Confirmé PME TPE		22 529	8 869			-10 218	12 048	33 228
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE		86 365	-33 041			-15 586	20 143	57 881
Lignes Crédit Confirmé ETI		21 158	2 277			-9 277	11 985	26 143
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé ETI		86 574	3 934			-24 676	29 461	95 293
Spécifiques								
FASEP		14 216				-2 513	2 356	14 059
France Investissement Garantie		130 702	20 000			-12 649	7 082	145 135
Garantie de fonds propres		-102				531	316	745
Garantie de fonds propres - FEI 2003/2004		6 355				387	2 300	9 042
Garantie de fonds propres - FEI 2007/2009		38 990				-409	91	38 672
Garantie de fonds propres - FEI 2010/2012			14 800			1	14 801	14 801
Garantie de fonds propres - FEDER IDF		2 702				63	2 765	2 765
Prêt participatif d'amorçage		11 083	3 900			-2 193	1 012	13 802
Cautions sur projets innovants		4 062				90	4 152	4 152
Biotechnologie garantie		69 685	1 000			-3 655	2 919	69 949
Financements Structurés		10 394				228	10 622	10 622
Garantie de Valeur Liquidative		5 163				113	5 276	5 276
Affacturage		1				-66	88	23
Renforcement Haut Bilan		48 000	48 000			1 004	97 004	97 004
PPMTR			5 000			111	5 111	5 111
UIMM			3 931			73	4 004	4 004
Prêts Verts			48 000			0	48 000	48 000
Innovation Développement Durable			125 000			0	125 000	125 000
Développement technologique		13 485				196	512	14 193
- BEI - Développement technologique		6 255				37	251	6 543
- BEI - Etat		7 230				159	261	7 650
Autres gestions	70232		21 791		-28	-8 737	881	84 139
Gestion extinctive								
Pays de l'Est						15		15
PIC PME		18 937				973	1 743	21 653
Capital développement et prêts participatifs		4 625				163	611	5 399
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural		46				2	48	96
FONDS DE GARANTIE	70 232	2 841 886	477 722	-228	-204 509	3 185 103	775 195	3 960 298

19.2. Résultat des Fonds de garantie au 31/12/2010

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Produits financiers nets	Intérêts de trésorerie	Participations aux plus values	Commissions	Charges contentieuses	Actualisation provision contentieux	Provisions pré-contentieux	Résultats
Noyau dur								
Développement des PME et TPE	1 901	694	201	1 497	9 696	-4 060	-2 409	7 520
Création des PME et TPE	15 105	384	3 544	16 025	-99 198	1 726	8 485	-53 929
Transmission des PME et TPE	7 201	174	113	11 078	-33 360	-589	-668	-16 051
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	1 513	136	167	1 240	-5 825	-1 370	-1 748	-5 887
Fonds de surmutualisation	952							952
Innovation des PME et TPE	2 630	6		3 397	-13 007		-10 928	-17 902
Fonds de réserve								
Fonds de réserve	18880					0		18 880
Fonds de garantie à capital préservé								
FGKP tranche 1	6 179	31	12	1 887	-1 065	324	-4 009	3 359
FGKP - International Développement tranche 2	7 345	1		5 525	-9 780		-6 651	-3 560
FGKP - International Développement tranche 3	5 880			928	-26		-237	6 545
Paramètre individuel								
Financement spécifique court terme des PME et TPE	1 594	-7	167	340	-508	-129	-1 511	-54
International Court Terme	15	14		471	-2 110		-1 617	-3 227
Renforcement Trésorerie PME	3 368	-6		4 248	-20 715		-7 769	-20 874
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME	1 841			4 578	-5 032		-341	1 046
Renforcement Trésorerie ETI	679			2 349	-417		-6 562	-3 951
Surgarantie Renforcement Trésorerie ETI	2 180			6 056	-9 697		-29 886	-31 347
Lignes Crédit Confirmé PME TPE	515			1 707	-8 027		-4 413	-10 218
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE	1 926			3 325	-16 470		-4 367	-15 586
Lignes Crédit Confirmé ETI	495			2 213	-3 067		-8 918	-9 277
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé ETI	1 939			2 859	-7 393		-22 081	-24 676
Spécifiques								
FASEP	73			192	-1 676		-1 102	-2 513
France Investissement Garantie	3 065		2 935	194	-13 452	6	-5 397	-12 649
Garantie de fonds propres	15		777		-261			531
Garantie de fonds propres - FEI 2003/2004	190		4 304		-3 502		-605	387
Garantie de fonds propres - FEI 2007/2009	849		11		-1 269			-409
Garantie de fonds propres - FEI 2010/2012				1				1
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	59			4				63
Prêt participatif d'amorçage	235	4		228	-2 192		-468	-2 193
Cautions sur projets innovants	89			1				90
Biotechnologie garantie	300	-2	-11	238	-2 314		-1 866	-3 655
Financements Structurés	228							228
Garantie de Valeur Liquidative	113							113
Affecturation	1			21	-71		-17	-66
Renforcement Haut Bilan	325			679				1 004
PPMTR	107			4				111
UIMM	73							73
Prêts Verts								0
Innovation Développement Durable								0
Développement technologique	190		2	4				196
- BEI - Développement technologique	34		1	2				37
- BEI - Etat	156		1	2				159
Autres gestions	295				-9 125	93		-8 737
Gestion extinctive								
Pays de l'Est					15			15
PIC PME	465	34		22	452			973
Capital développement et prêts participatifs	113	-2	52					163
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	2							2
FONDS DE GARANTIE	88 925	1 461	12 274	71 311	-259 396	-3 999	-115 085	-204 509

Note 20 - Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)

Programmes	Aides à l'innovation	PMII	ISI	FUI (*)	Aides sur financement partenaires	Total
Dotation	690,6	319,9	347,5	155,8	381,7	1 895,5
Subventions accordées	-57,7	-42,6	-80,2	-81,2	-73,4	-335,1
Provisions, pertes et constats d'échec	-101,9	-28,3	-92,6	0,0	-4,7	-227,5
Expertises et charges diverses	-1,1	-0,1	-0,1	0,0	-10,9	-12,2
Produits divers	2,7	2,9	0,0	0,0	0,2	5,8
Clôtures de conventions	0,0	0,0	0,0	0,0	30,1	30,1
Solde au 31/12/2010	532,6	251,8	174,6	74,6	323,0	1 356,6

(*) FUI : Fonds Unique Interministériel

Note 21 - Variation des capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2009	Affectation du résultat 2009	Apport des sociétés absorbées	Autres mouvements	2010
Capital	377,2	0,0	84,9	132,7 (1)	594,8
Primes d'émission	40,9	0,0	0,0	305,4 (1)	346,3
Primes de fusion	57,9	0,0	153,9 (5)	0,0	211,8
Réserve légale	17,5	0,9	0,0	0,0	18,4
Autres réserves	65,4	11,8	0,0	0,0	77,2
Provisions réglementées, subventions d'investissement	16,1		0,7	2,9 (2)	19,7
Report à nouveau	61,8	-5,6	0,0	0,0	56,2
Résultat de l'exercice	18,9	-18,9	0,0	99,1 (3)	99,1
Total	655,7	-11,8 (4)	239,5	540,1	1 423,5

(1) Augmentation de capital de 16 594 009 actions à 8 euros émises à 26,4 euros, prime d'émission incluse

(2) Dotation aux amortissements dérogatoires des logiciels

(3) Résultat 2010

(4) Des dividendes ont été distribués au titre du résultat de l'exercice 2009 à hauteur de 11,8 millions d'euros

(5) Dont 0,7 million d'euros de frais de fusion imputés sur la prime de fusion

Le capital social est composé de 74 347 300 actions nominatives de 8 euros, entièrement libérées.

La majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique.

 **Note 22 - Contre-valeur en euros des opérations en devises**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Actif	2,0	2,5
Passif	65,5	137,6

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des opérations de hors-bilan.

Note 23 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions d'euros)

	Dépréciations et Provisions au 31/12/09	Apports des sociétés absorbées	Dotations aux dépréciations et provisions	Reprises des dépréciations et provisions disponibles	Reprises des dépréciations et provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/10	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	IMPACT SUR LE RESULTAT (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit	385,4	11,9	79,8	29,4	16,7	-1,6	429,4	4,0	2,5	51,9
- Dépréciations pour créances douteuses	108,5	1,3	22,3	6,0	16,7	-1,0	108,4	3,7	2,3	17,7
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	107,9	1,1	21,5	5,7	16,7	-1,0	107,1	3,7	2,3	17,2
. Opérations sur titres et divers	0,6	0,2	0,8	0,3	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	0,5
- Provisions pour risques de crédit	276,5	7,0	57,0	22,5	0,0	-0,6	317,4			34,5
- Autres provisions	0,4	3,6	0,5	0,9	0,0	0,0	3,6	0,3	0,2	-0,3
Autres provisions d'exploitation	12,1	36,1	9,3	12,5	1,4	0,0	43,6			
Fonds pour risques bancaires généraux	177,8	57,4	0,0	0,0	0,0	0,0	235,2			
Provisions à caractère exceptionnel	5,2	0,5	1,1	0,1	3,1	0,0	3,6			
- Provisions pour restructuration	5,2	0,5	1,1	0,1	3,1	0,0	3,6			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties

🔗 Note 24 - Engagements de hors-bilan

Engagements donnés

Les engagements de garantie enregistrent les garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements. Ils sont principalement adossés à des fonds de garantie.

(en milliers d'euros)

Engagements adossés à des fonds de garantie	2010	Apport au 01/01/2010	2009
Noyau dur			
Développement des PME et TPE	151 019	286 231	
Création des PME et TPE	2 911 466	2 595 836	
Transmission des PME et TPE	1 685 256	1 649 619	
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	175 829	214 369	
Innovation des PME et TPE	394 112	638 785	
Fonds de garantie à capital préservé			
FGKP	1 389 221	1 395 054	
DOM			
DOM	305 609	292 655	
Paramètre individuel			
Financement spécifique court terme des PME et TPE	154 381	161 111	
International Court Terme	198 494	184 082	
Renforcement Trésorerie PME	777 929	640 796	
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME	176 873	199 727	
Renforcement Trésorerie ETI	294 507	177 653	
Surgarantie Renforcement Trésorerie ETI	322 514	302 630	
Lignes Crédit Confirmé PME TPE	194 515	190 408	
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE	138 591	173 308	
Lignes Crédit Confirmé ETI	202 543	150 155	
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé ETI	104 987	184 503	
Spécifiques			
FASEP	47 344	38 208	
BEI- Développement technologique		10 591	
France Investissement Garantie	416 503	377 217	
Garantie de fonds propres	19 652	24 597	
Garantie de fonds propres - FEI	237 634	226 873	
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	4 913		
Prêt participatif d'amorçage	4 826	29 329	
Cautions sur projets innovants	374	105	
Biotechnologie garantie	77 494	92 461	
Affacturage	5 073	191	
Renforcement Haut Bilan	88 297		
PPMTR	310		
UIMM	1 200		
Prêts Verts	832		
Innovation Développement Durable	113		
Autres engagements	213 450	562	217 164
Gestion extinctive			
PIC PME	3 799	5 798	
Fonds de garantie	10 699 660	10 242 854	217 164
Fonds de garantie douteux	1 158 200	853 609	39 956
Total des fonds de garantie	11 857 860	11 096 463	257 120

(1) dont 1 012 381 Milliers € d'engagements intragroupe éliminés dans le cadre de la fusion.

(2) dont 55 722 Milliers € d'engagements intragroupe éliminés dans le cadre de la fusion.

Les engagements de financement correspondent principalement à des accords de crédit confirmé délivrés par OSEO.

Engagements reçus

Les engagements reçus comprennent au 31 décembre 2010, 500 millions d'euros de refinancement à recevoir de l'Epic OSEO dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

Note 25 - Opérations en devises et instruments financiers à terme

	2010								2009	
	Couverture				Gestion de positions (*)		TOTAL		TOTAL	
	Micro		Macro		nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché
	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché						
<i>(en millions d'euros)</i>										
<u>Opérations effectuées de gré à gré</u>										
. Contrats d'échange de devises	134,9	-7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	134,9	-7,7	304,0	-34,5
. Contrats d'échange de taux	3 716,8	240,4	6 886,7	-193,8	0,0	0,0	10 603,5	46,6	10 802,2	81,0
. Achats de contrats de taux plafond et plancher	0,0	0,0	56,2	0,3	0,0	0,0	56,2	0,3	69,4	0,6
<u>Opérations effectuées sur marchés organisés</u>										
. Contrats de taux vendus ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0
. Contrats de taux achetés ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3 851,7	232,7	6 942,9	-193,5	0,0	0,0	10 794,6	39,2	11 177,5	47,1

(*) Positions ouvertes isolées.

Aucun provisionnement pour risque de crédit n'a été effectué sur les instruments financiers à terme.

Ventilation selon la durée restant à courir au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Opérations effectuées de gré à gré	1 707,7	5 253,3	3 833,6
Opérations effectuées sur marchés organisés	0,0	0,0	0,0

Le montant notionnel des contrats recensés ci-dessus ne fournit qu'une indication de volume d'activité ; le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par OSEO est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens au 31 décembre. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date ainsi que des garanties reçues. Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009
<i>Coût de remplacement positif (1)</i>	373,2	424,8
Risques sur les administrations centrales et assimilés	0,0	0,0
Risques sur les établissements de crédit de la zone A (3)	372,4	423,4
Risques sur la clientèle	0,8	1,4
<i>Risque de crédit potentiel (2)</i>	85,8	86,4
Exposition totale (1)+(2)	459,0	511,2
Incidence des accords de compensation	-288,8	-303,3
Incidence des garanties reçues	-88,0	-116,1
Total après effet des accords de compensation et des garanties reçues	82,2	91,8
Equivalent risque de crédit pondéré (4)	17,1	19,6
(1) Correspond aux plus-values nettes latentes positives , avant application des taux de pondération liés à la nature de la contrepartie:		
- instruments de taux d'intérêts	372,9	423,7
- instruments de taux de change	0,3	1,1

(2) Le risque de crédit potentiel est calculé sur la base du nominal total multiplié par des facteurs de majoration dépendant de la durée résiduelle des opérations et de la nature des contrats, avant affectation des taux de pondération. C'est le montant estimatif représentant la modification potentielle du coût de remplacement jusqu'à l'échéance du contrat.

(3) La zone A comprend : les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, les autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI.

(4) L'exposition après effet des accords de compensation et garanties reçues est pondérée en fonction de la nature de la contrepartie.

➤ Note 26 - Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	2010	2009
Opérations avec les établissements de crédit	54,3	65,8
Opérations avec la clientèle (1)	301,7	230,9
- Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,2
- Crédits de trésorerie	19,6	22,6
- Crédits à moyen et long terme	150,3	144,5
- Crédits divers et créances subordonnées	55,8	45,2
- Opérations de hors-bilan (2)	75,9	18,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	198,8	153,3
Instruments financiers de couverture	0,8	0,8
Total	555,6	450,8
(1) Dont reprise de dépréciation pour créances douteuses du fait du passage du temps (cf note 1.2)	1,8	2,0
(2) Dont commissions issues de l'activité d'OSEO garantie	56,9	

➤ Note 27 - Intérêts et charges assimilées

(en millions d'euros)	2010	2009
Opérations avec les établissements de crédit	-230,5	-253,9
Opérations avec la clientèle	-11,5	-13,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	-50,3	-60,9
. Obligations	-45,1	-52,2
. Titres de créances négociables	-3,8	-6,7
. Titres subordonnés	-1,3	-1,9
. Résultat des micro couvertures	-0,1	-0,1
Autres intérêts et charges assimilées	-0,3	0,0
Instruments financiers de macro couverture	-105,5	-66,8
Total	-398,1	-394,6

➤ Note 28 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple

(en millions d'euros)	2010	2009
Loyers	793,4	769,5
Autres produits	76,1	62,3
Plus-values	8,8	12,2
Coût du risque	-12,7	-22,8
Total	865,6	821,2

➤ Note 29 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple

(en millions d'euros)	2010	2009
Dotations aux amortissements (*)	-588,0	-517,6
Dotation aux provisions spéciales	-47,1	-49,1
Moins-values	-59,7	-42,5
Autres charges	-73,4	-62,2
Total	-768,2	-671,4
(*) Dont amortissements exceptionnels sur un an de biens destinés à l'économie d'énergie	-1,4	-18,8

➤ Note 30 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	2010	2009
Autres titres détenus à long terme	0,1	0,4
Participations	0,0	0,0
Parts dans les entreprises liées	0,7	2,0
Total	0,8	2,4

➤ Note 31 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	2010	2009
Titres de transaction	0,0	0,0
Opérations de change	-0,1	0,1
Opérations sur instruments financiers	0,0	0,0
Total	-0,1	0,1

➤ Note 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	2010	2009
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	1,4	9,5
Moins-values de cession	-1,4	0,0
Plus-values de cession	1,4	0,0
Total	1,4	9,5

🔗 Note 33 - Autres produits d'exploitation bancaire

(en millions d'euros)	2010	2009
Produits facturés à des sociétés du Groupe	4,1	33,1 (*)
Autres charges refacturées	0,9	0,6
Utilisation des ressources partenaires en financement des aides à l'innovation	78,8	0,0
Dotation de fonctionnement innovation	42,8	0,0
Commissions recouvrement et produits sur assurance	3,9	3,8
Reprise de provisions disponibles	9,0	0,4
Quote-part de subventions d'investissement	3,5	2,5
Produits de régularisation de l'activité innovation	9,3	0,0
Frais de gestion des conventions partenaires	5,1	0,0
Autres produits	12,1	4,7
Total	169,5	45,1
(*) Dont produits issus des sociétés absorbées	0,0	30,8

🔗 Note 34 - Autres charges d'exploitation bancaire

(en millions d'euros)	2010	2009
Dotations aux amortissements pour immobilisations incorporelles et corporelles hors exploitation	0,0	-0,1
Dotations aux provisions pour litiges en responsabilité et exploitation bancaire	-5,8	0,0
Produits de placement récédés aux fonds de garantie à caractère mutuel	-0,3	-0,9
Rétrocession de produits de subventions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	-1,2	-1,3
Subventions versées sur ressources partenaires	-72,8	0,0
Pertes et constats d'échec sur ressources partenaires	-5,0	0,0
Charges de régularisation de l'activité innovation	-4,6	0,0
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	-5,2	-0,9
Total	-94,9	-3,2

➤ Note 35 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	2010	2009
Frais de personnel		
- Salaires et traitements	-90,8 (1)	-57,0
- Intéressement	-6,3 (2)	-3,9
- Charges de retraites	-9,2	-6,4
- Autres charges sociales	-33,3	-19,8
- Charges fiscales	-7,2	-5,0
- Provision et cotisation d'assurance pour salaires et traitements différés	-4,0	-4,1
Sous-total	-150,8	-96,2
Impôts et taxes	-7,9	-5,1
Autres frais administratifs	-75,2	-62,8
Total	-233,9	-164,1
(1) Dont charges issues des sociétés absorbées	-34,2	
(2) Dont charges issues des sociétés absorbées	-2,4	

➤ Note 36 - Coût du risque

(en millions d'euros)	2010			
	Actif soustractif	Provision collective (*)	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-16,3	-34,5	0,4	-50,4
Pertes non provisionnées	-3,7	0,0	-0,3	-4,0
Récupérations sur créances amorties	2,3	0,0	0,2	2,5
Solde	-17,7	-34,5	0,3	-51,9

(en millions d'euros)	2009			
	Actif soustractif	Provision collective (*)	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-25,0	-26,4	0,0	-51,4
Pertes non provisionnées	-3,0	0,0	0,0	-3,0
Récupérations sur créances amorties	3,6	0,0	0,0	3,6
Solde	-24,4	-26,4	0,0	-50,8

(*) La provision collective comprend notamment des provisions sectorielles complémentaires couvrant le risque de dégradation de la clientèle sur des secteurs particulièrement exposés (Cf. Note 1.2).

➤ Note 37 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	2010			2009	
	Titres d'investissement	Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	TOTAL	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0	-2,2	-2,2	-2,7
Reprises de dépréciations	0,0	0,0	0,7	0,7	0,1
Moins-values de cession	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,2
Plus-values de cession	0,3	0,0	85,6	85,9 (*)	0,4
Solde	0,3	0,0	83,9	84,2	-2,4

(*) Dont 85,3 millions d'euros de boni de fusion de la société OSEO garantie

➤ Note 38 - Passage entre le résultat social et le résultat financier au 31/12/2010

	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dotations aux amortissements comptables	-233,4	-354,6	-588,0
Plus/moins-values comptables	-16,2	-34,7	-50,9
Total	-249,6	-389,3	-638,9
Dotations aux amortissements financiers	-231,6	-345,4	-577,0
Plus/moins-values financières	-16,2	0,7	-15,5
Dépréciation financière sur éléments d'actif	-0,1	-8,5	-8,6
Total	-247,9	-353,2	-601,1
Variation de la réserve latente	1,7	36,1	37,8

➤ Note 39 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
PRODUIT NET BANCAIRE	385,2	266,7
Charges générales d'exploitation	-233,9	-164,1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-13,1	-9,1
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	138,2	93,5
Coût du risque	-59,2	-65,7
RESULTAT D'EXPLOITATION	79,0	27,8
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	84,2	-2,4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	163,2	25,4
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	-23,4	-16,2
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-2,9	-3,5
Résultat Net	136,9	5,7

➤ Note 40 - Situation fiscale

La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal de l'exercice 2010 (provisoire) au taux de droit commun est bénéficiaire de l'ordre de 68,1 millions d'euros, compte tenu des principales réintégrations ou déductions nettes suivantes :

(en millions d'euros)	
Résultat comptable avant impôt de l'exercice	122,5
Dotations nettes de la provision collective	33,6
Provision plan social et d'adaptation des effectifs	0,7
Produits d'indemnités nets de remboursement anticipé et réaménagement de taux étalés	-2,7
Boni de fusion	-85,3
Autres éléments retraités	-0,7
Résultat fiscal	68,1

Ce résultat fiscal au taux de droit commun génère une charge d'impôt de 23,4 millions d'euros comprenant une régularisation de l'IS 2009 de 0,2 million d'euros.

Le résultat fiscal de l'exercice 2010 aux taux réduits ne génère pas de charge d'impôts.

Note 41 - Information sectorielle

OSEO exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement ; il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement de créances publiques en Métropole et dans les DOM-TOM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,

Dans la rubrique « autres » figurent notamment par convention les produits de placement des fonds propres, des refacturations et dans une moindre mesure des produits des participations.

(en millions d'euros)

Activité	Produit net bancaire financier	Encours moyen
Cofinancement	183,9	9 525,7
-dont crédit-bail	60,4	3 918,3
Financement court terme	38,6	859,1
Garantie	85,6	9 620,0
-dont commissions	60,8	
-dont produits financiers	22,8	
Innovation	60,8	
Autres	16,3	

➤ Note 42 – Activités pour compte de tiers

(en millions d'euros)	2010						
	Actif			Passif			Hors bilan
	Créances	Disponibilités	Total	Dettes	Comptes transitoires	Total	
<i>Activité de garantie</i>							
Fonds gérés DOM	0,0	58,4	58,4	0,0	58,4	58,4	98,3
Camulor	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,2
FGRU (*)	0,0	14,3	14,3	0,0	14,3	14,3	13,9
Prêts étudiants	0,0	11,3	11,3	0,0	11,3	11,3	89,6
<i>Activité d'aides à l'innovation</i>							
Atout	27,3	39,1	66,4	4,4	62,0	66,4	6,0
ANR (*)	0,0	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1	
Total	27,3	124,4	151,7	4,4	147,3	151,7	208,0

(*) FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain

ANR : Agence Nationale de la Recherche

➤ Note 43 - Effectifs

L'effectif moyen payé, y compris les agents rattachés, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1641 agents en 2010, dont 77 % de cadres.

Le volume de jours de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à fin décembre 2010 à 26 584 jours.

➤ Note 44 - Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 129 milliers d'euros.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres des organes de Surveillance.

11. Rapports des Commissaires aux Comptes

11.1 Rapport sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

OSEO
Comptes consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2010

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OSEO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose l'impact sur les comptes de la fusion par absorption d'OSEO innovation par OSEO financement dont la dénomination est désormais OSEO.

OSEO

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2010

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 5.3 à 5.8 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux actifs et passifs financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Dépréciation du risque de crédit

Votre groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans la note 5.3.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

Valorisation des instruments financiers

Votre groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 5.2. « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.15 et 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

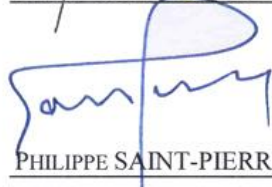
Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 10 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

K P M G



MARIE-CHRISTINE JOLYS



PHILIPPE SAINT-PIERRE

MAZARS



VIRGINIE CHAUVIN

11.2 Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OSEO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose l'impact sur les comptes de la fusion par absorption au 31 décembre 2010 des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne par OSEO financement dont la dénomination est désormais OSEO, avec effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2010.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Provisionnement des risques de crédit :

Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulée « Risque de crédit ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques de contrepartie non affectés.

- Valorisation des titres et instruments financiers :

Votre société détient des titres et instruments financiers. Les paragraphes de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulés « Opérations sur instruments financiers » et « Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme » exposent les méthodes d'évaluation relatives aux titres et aux instruments financiers détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour leur valorisation et avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation :

Le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes individuels intitulé « Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation » présente les règles de présentation et d'évaluation relatives aux aides à l'innovation et aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Provisionnement des engagements sociaux :

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulée « Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

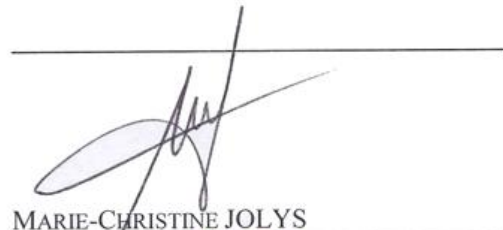
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 10 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes,

K P M G


MARIE-CHRISTINE JOLYS


PHILIPPE SAINT-PIERRE

M A Z A R S


VIRGINIE CHAUVIN

11.3 Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie
France

OSEO S.A. (anciennement OSEO financement)

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex
Capital social : €. 594 778 400

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux articles R.225-31 et R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avenant à la convention relative au Fonds de Garantie du Financement des Créances Professionnelles entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO S.A. (ex OSEO financement)

Personnes concernées : Etienne Oudot de Dainville, Alain Schmitt et Elisabeth Henry Perez, membres du Conseil de Surveillance d'OSEO financement et administrateurs de l'EPIC OSEO.

Votre Conseil de Surveillance du 22 mars 2010 a autorisé la signature de cet avenant à la convention relative au Fonds de Garantie du Financement des Créances Professionnelles qui prévoit notamment :

- une extension du produit « Avance + » et des engagements par signature associés aux grands donneurs d'ordre privés. En conséquence de cette extension, les pertes relatives à ces créances sont couvertes à hauteur de 70% par le fonds ;
- une dotation au Fonds de Garantie du Financement de Créances Professionnelles de 3 millions d'euros au titre de 2010 à verser par l'EPIC OSEO et prélevée sur les ressources allouées par l'Etat.

Cet avenant a été signé le 30 décembre 2010 avec, pour ce qui concerne l'extension aux créances sur les grands donneurs d'ordre privé, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 et une limitation de la portée temporelle au 31 décembre 2011.

La dotation de 3 millions d'euros a été versée à OSEO le 11 février 2011.

Avenant à la convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration (FMR) entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO S.A. (ex OSEO financement)

Personnes concernées : Etienne Oudot de Dainville, Alain Schmitt et Elisabeth Henry Perez, membres du Conseil de Surveillance d'OSEO financement et administrateurs de l'EPIC OSEO.

Votre Conseil de Surveillance du 18 juin 2010 a autorisé la signature de cet avenant à la convention relative à la mise en œuvre du FMR qui prévoit notamment le versement d'avances, prélevées sur les ressources propres de l'EPIC OSEO, à votre société :

- Avance destinée à financer les actions de promotion du secteur de la restauration à hauteur des besoins exprimés et dans la limite de 5 millions d'euros de ressources.
- Avance au titre du fonds de garantie d'un montant de 5 millions d'euros.

Ces avances sont rémunérées au taux EONIA moins 1/8^{ème} de point.

Cet avenant a été signé le 28 octobre 2010 et n'a pas produit d'effet en date de notre rapport.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des articles R.225-30 et R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'apport et d'étude de dossiers OC+ conclue entre OSEO S.A. (ex OSEO financement) et Avenir Entreprises

Cette convention, signée le 16 décembre 2009, fixe le cadre des relations d'apporteur d'affaires entre Avenir Entreprises et votre société. En contrepartie des dossiers OC+ provenant de sociétés cibles identifiées par le réseau OSEO, Avenir Entreprises verse à votre société une commission forfaitaire de 6 000 euros H.T. par dossier présenté plus un complément de commission à hauteur de 1 % H.T. des montants investis.

Votre société a comptabilisé un produit hors taxe de 303 000 euros pour les 23 dossiers apportés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Convention de prestations intragroupes conclue entre OSEO EPIC, OSEO S.A. (ex OSEO financement, ex OSEO innovation, ex OSEO garantie et ex OSEO Bretagne), OSEO garantie régions, Auxifinances et SCI d'OSEO

Cette convention, signée le 17 mars 2008, a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations intragroupes entre les différentes parties.

En rémunération de ces prestations, votre société a comptabilisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- un produit de 1 920 614 euros au titre de la refacturation des coûts salariaux à OSEO EPIC ;
- un produit de 825 491,28 euros au titre de la refacturation des prestations commerciales et des coûts salariaux à OSEO garantie régions.

Convention de compte courant et de cash pooling entre OSEO EPIC et OSEO S.A. (ex OSEO financement)

Cette convention, signée le 30 juin 2007, définit les modalités de fonctionnement et de rémunération du compte-courant et du « cash pooling » ouvert au nom de votre société.

Une charge d'intérêts de 1 005 111,76 euros a été comptabilisée dans les comptes de votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Mandat de gestion conclu entre OSEO S.A. (ex OSEO financement) et Auxifinances

Par cette convention, signée le 26 mars 1998, votre société assure la gestion de sa filiale propriétaire des locaux dans lequel se situe son siège social.

La rémunération au titre de cette gestion s'élève à 309 375,83 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion financière conclue entre OSEO EPIC et OSEO S.A. (ex OSEO financement)

Cette convention, signée le 30 juin 2007, définit les modalités de mise en œuvre du dispositif de gestion centralisée de la trésorerie selon lequel votre société assure pour le compte d'OSEO EPIC la gestion financière des capitaux, installe les ressources nécessaires aux activités de cofinancement et centralise les soldes de trésorerie.

Cette convention n'a pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Convention et avenant relatifs aux Prêts Participatifs pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration (PPMTR) conclus entre l'Etat, OSEO EPIC et OSEO S.A. (ex OSEO financement)

Cette convention et son avenant, signés respectivement le 22 octobre 2009 et 14 décembre 2009, ont pour objet de définir les conditions de mise en œuvre du partenariat entre les parties au titre du FMR résultant de ce dispositif.

Dans le cadre de ce dispositif, il a notamment été convenu entre les parties de créer en faveur d'OSEO, un fonds de garantie spécifique (« PPMTR ») afin de couvrir les pertes sur les prêts consentis par OSEO aux bénéficiaires éligibles.

Cette convention et son avenant n'ont pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conventions de coopération conclues entre OSEO S.A. (ex OSEO financement) et Avenir Entreprises

- ***Convention relative au FCPR Avenir Entreprises Développement***

Cette convention, signée le 30 mai 2008, définit les modalités de coopération entre les parties dans le cadre de la création du FCPR Avenir Entreprises Développement.

Cette convention n'a pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- ***Convention relative FCPR Avenir Entreprises Mezzanine***

Cette convention, signée le 21 décembre 2007, définit les modalités de coopération entre les parties dans le cadre de la création du FCPR Avenir Entreprises Mezzanine.

Cette convention n'a pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Convention de rétrocession (carried interest) conclue entre CDC Entreprises Portefeuille et OSEO S.A. (ex OSEO financement)

Cette convention, signée le 30 mai 2008, définit les modalités de rétrocession du « carried interest » entre les parties dans le cadre de leurs participations dans le FCPR Avenir Entreprises Développement.

Cette convention n'a pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Convention financière relative à l'activité d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) conclue entre l'Etat, OSEO EPIC et OSEO S.A. (ex OSEO innovation)

Cette convention, signée le 26 novembre 2007, a pour objet de préciser les dispositions comptables applicables à la subvention d'intervention transférée par l'Etat de l'Agence de l'Innovation Industrielle à votre société. Elle définit également les conditions d'équilibre économique et financier de cette activité apportée.

Cette convention n'a pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Convention relative au fonds FEDER conclue entre OSEO S.A. (ex OSEO garantie) et OSEO garantie régions

Cette convention définit les modalités de fonctionnement entre les parties du dispositif FEDER.

Elle n'a pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conventions d'avances d'actionnaire conclue entre OSEO S.A. (ex OSEO garantie) et l'Etat

Ces conventions portent sur des avances d'actionnaire dans le cadre de la constitution du fonds de sur-mutualisation et du fonds à capital préservé.

Elles n'ont pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Convention de contre garantie conclue entre OSEO S.A. (ex OSEO garantie) et l'Agence Française de Développement (AFD)

Ces conventions portent sur l'apport de contre garanties relatives aux fonds FASEP et DOM.

Elles n'ont pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Convention d'apport d'affaires conclue entre OSEO S.A. (ex OSEO financement) et Avenir Entreprises Gestion

Par cette convention, signée le 29 décembre 1999, votre société consent à sa filiale l'exclusivité de ses apports d'affaires.



Mazars

*OSEO S.A. (anciennement OSEO financement S.A.)
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés*

10 mai 2011

Cette convention n'a pas produit d'effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Paris La Défense, le 10 mai 2011


Courbevoie, le 10 mai 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

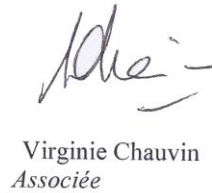
Mazars



Marie-Christine Jolys
Associée



Philippe Saint-Pierre
Associé



Virginie Chauvin
Associée

11.4 Rapport sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie
France

OSEO S.A.

Siège social : 27/31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort
Capital social : €. 594 778 400

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 30 mai 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe, pour un montant maximum de 3% du capital au 31 décembre 2010, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois, la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

OSEO S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur
l'augmentation de capital avec suppression du droit
préférentiel de souscription
10 mai 2011*

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Paris La Défense, le 10 mai 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Marie-Christine Jolys
Associée



Philippe Saint-Pierre
Associé

Courbevoie, le 10 mai 2011

Mazars



Virginie Chauvin
Associée

12. Renseignement de caractère général concernant l'émetteur

12.1 Historique et évolution de la société

Constitué en 1980 par le regroupement de la plupart des activités de la Caisse Centrale du Crédit Hôtelier Commercial et Industriel (CCCHCI), de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat (CNME) et du Groupement Interprofessionnel de la Petite et Moyenne Entreprise (GIPME), le Crédit d'Equipeement des PME (CEPME) a été investi d'une mission d'intérêt général en faveur des petites et moyennes entreprises : contribuer au financement de l'investissement par des prêts à moyen et long terme, bonifiés jusqu'en 1986, et satisfaire les besoins de trésorerie liés à l'exécution des commandes publiques. Dans ce but, le CEPME a progressivement diversifié ses modes d'intervention en élargissant la gamme des produits qu'il propose à sa clientèle et en créant des filiales spécialisées, notamment en matière de crédit-bail et d'interventions en fonds propres.

Les décisions prises par les pouvoirs publics, en juillet 1996, ont fixé les conditions du rapprochement du CEPME et de la Sofaris au sein de la Banque du Développement des PME (BDPME) ainsi que les principes d'intervention du nouvel ensemble. En conséquence, depuis le début 1997, l'activité de la BDPME, établissement de place, s'est exercée exclusivement en partenariat avec les banques et les sociétés de capital-investissement, sous forme de cofinancements mis en place par le CEPME et ses filiales spécialisées et sous forme de garanties accordée par Sofaris.

En 2004, les pouvoirs publics ont décidé le rapprochement de la BDPME avec l'Anvar sous l'égide d'OSEO, établissement public à caractère industriel et commercial et compagnie financière soumise à la surveillance prudentielle sur base consolidée de la Commission Bancaire. Ainsi, pour renforcer la lisibilité extérieure, le nouveau nom du groupe a-t-il été décliné pour l'ensemble des structures qui le composent. La BDPME est donc devenue OSEO bdpme suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2005.

Après une période de transition de près de deux années, il est apparu souhaitable, en termes de simplicité et de visibilité des interventions du groupe de centrer la communication sur la marque unique OSEO. Dans cette logique, la marque OSEO a été déclinée avec les noms des métiers et des régions au lieu et place des anciennes dénominations des sociétés du groupe. OSEO bdpme a par conséquent changé sa dénomination sociale en OSEO financement par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2006.

A l'été 2007, le groupe prend un nouveau tournant. Dans le cadre de la politique qui est menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité est donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne. Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) avec OSEO, tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie. Au 31 décembre 2007, c'est chose faite. Après dissolution de l'Agence de l'Innovation Industrielle, l'activité d' « Innovation Stratégique Industrielle » est transférée par l'Etat à OSEO innovation.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi

n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne. L'opération a été décidée par les Assemblées Générales réunies les 6 et 7 décembre 2010 et est devenue effective le 31 décembre 2010. Par ailleurs, OSEO financement, par décision de son Assemblée Générale du 7 décembre a augmenté son capital social pour renforcer ses fonds propres et répondre aux exigences des autorités monétaires.

12.2 Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social

La Société Anonyme OSEO est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil (code APE 6492 Z).

OSEO a été créé le 22 décembre 1980 sous le nom de Crédit d'Équipement des PME. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 14 novembre 1980.

Le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort cedex, téléphone : 01.41.79.80.00.

12.3 Forme juridique, textes réglementaires, législation applicable

Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- pour l'exercice 2009, le document de référence de l'exercice 2009 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 1^{er} juin 2010, sous le numéro de dépôt D.10-0493. Les comptes consolidés figurent pages 80 à 160 et le rapport d'audit correspondant figure page 67 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 207.
- pour l'exercice 2008, le document de référence de l'exercice 2008 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 mai 2009, sous le numéro de dépôt D.09-0459. Les comptes consolidés figurent pages 86 à 166 et le rapport d'audit correspondant figure page 74 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 214.

Informations sur les tendances

OSEO atteste qu'aucune détérioration significative n'a affecté ses perspectives depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

OSEO atteste qu'au cours de ces douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont il a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, ne peut avoir ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

OSEO atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la société OSEO, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Documents accessibles au public

OSEO atteste que :

- des copies de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur peuvent être consultées au siège social, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex,
- le rapport annuel 2010 de la société OSEO est accessible sur son site internet : oseo.fr,
- les rapports annuels 2009 et 2008, qui font office de documents de référence, sont disponibles sur le site internet : oseo.fr.

13. Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

Le Président Directeur Général de la SA OSEO, Monsieur François DROUIN, est responsable des informations contenues dans le présent document.

• Attestation du Président Directeur Général

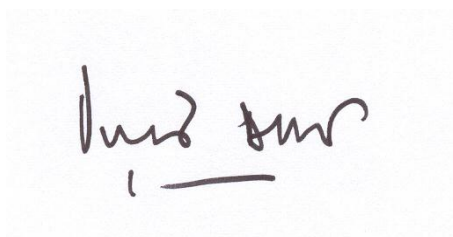
J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux pour les comptes consolidés figurant en pages 206 à 208 et contenant une observation.

Par ailleurs, j'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le rapport visé à l'article L. 225-68 du code de commerce relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les informations présentées dans le rapport visées à l'article L. 225-68 du Code de Commerce ont fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, figurant en pages 67 et 68 dudit document. Aucune observation n'a été formulée par les Commissaires aux Comptes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Drouin', with a horizontal line underneath.

Le Président-Directeur général
François DROUIN

• **Contrôleurs légaux des comptes**

• **Titulaires**

MAZARS, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex – nommé pour la première fois en 1996 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire le 27 mai 2010 et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, représenté par Virginie CHAUVIN.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été audités et certifiés par Charles de BOISRIOU et Guillaume POTEL. Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été audités et certifiés par Virginie CHAUVIN et Guillaume POTEL.

KPMG, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – 3 cours du Triangle – Immeuble Le Palatin – 92 939 Paris la Défense – nommé pour la première fois en 2009 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 – représenté par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été audités et certifiés par Denis PICARLE et Marc CHARLES du Cabinet Picarle & Associés. Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été audités et certifiés par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE du Cabinet KPMG.

• **Suppléants**

Monsieur Franck BOYER
61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex
Nommé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour OSEO est en 2016.

Monsieur Jean-Marc LABORIE
3 cours du Triangle – Immeuble Le Palatin – 92939 Paris la Défense
Nommé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour OSEO est en 2015.

14. Table de correspondance

Rubriques de l'annexe XI du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004
(schéma propre aux banques)

1. Personne responsable	224
2. Contrôleurs légaux des comptes	225
3. Facteurs de risque	35 à 42
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	221
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	17 à 27
5.2. Principaux marchés	17 à 27
6. Organigramme	8, 72, 73
7. Information sur les tendances	222
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	Sans objet
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1. Membres des organes d'administration et de direction	9 et 10
9.2. Conflits d'intérêts	223
10. Principaux actionnaires	7
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	75 à 81
11.2. États financiers	75 à 205
11.3. Rapports des Commissaires aux Comptes	206 à 220
11.4. Date des dernières informations financières	75
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	223
11.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	223
12. Contrats importants	Sans objet
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Sans objet
14. Documents accessibles au public	223
Informations incluses par références	222

RAPPORT ANNUEL

OSEO

S.A. à Conseil d'Administration
Au capital de 594 778 400 euros
320 252 489 RCS Créteil

Siège social :

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01

oseo.fr